



Sommaire

Le Mot du Maire

4

1 - La Vie Communale

- Chiffres clés, État Civil	5
- Conseil Municipal, Personnel	6-7
- Les budgets	8-9
- Les réalisations et les projets	10-19
- Les évènements communaux et les loisirs	20-32

2 - La Vie Pratique

◇ Mairie et Agence Postale	33
◇ Informations Générales	
- Numéros d'urgence, Gendarmerie Nationale, Défibrillateur, Responsabilités	34-35
- Papiers d'Identité, Carte Grise, Préfecture, Recensement	36-37
- Urbanisme	38
- Plui, Canton, Conseillers Départementaux	39
- Eaux de Vienne Siveer, Orange	40
- Déchèteries simplifiées, Énergie de Vienne, Sorégies, SDIS	41-43
◇ Syndicat Mixte du Clain Sud	44
◇ Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	45-47
◇ Tarifs Communaux	48-50
◇ Liste des Artisans et Commerçants	51-52
◇ Famille et Enfance	
- Cantine, Garderie, Ramassage scolaire	52
- Accueil de Loisirs, Assistantes Maternelles et sociales, Activités Périscolaires	53
- Centre social (Mille Bulles)	54
- L'école	54-55
◇ Culture et Loisirs	
- La Bibliothèque Municipale	55-57
◇ Les Réseaux de Soutien et de Solidarité	
- L'Escal	57-58
- Présence Verte Services	58
- ADMR, LACEPA	59
- Mobi'Vienne	60
- Pluriservices	61
- Mission Locale	62
◇ Le calendrier des Fêtes	63

3 - La Vie Associative

◇ Bibliothèque et Tableau des Associations	64
◇ Communiqués des Associations	
- ADEPV86	65
- André Léo	66-68
- Communauté Locale	68
- APE	69
- ACCA	70
- Jumelage Saint-Romphaire	70
- Donneurs de Sang volontaires DSB	71
- Comité des Fêtes	71-72
- Ensemble Vocal	72
- Comité FNACA	73
- Gymnastique Volontaire	73
- Jardin à Grandir	74
- Murmures et Cultures à Champagné	75
- Merveilleux Noël	75
- Let's Go, Allons-y !	76
- Club de Foot « Les Montagnards »	76

4 - Expression Libre

- La vie des Curés d'autrefois	77-80
- La Vierge à l'Enfant	80-81
- Mais t'es haut ! Bilan Météo...	81
- Beau poème de Félix LECLERC sur la vieillesse	82

Comité de rédaction

Responsable de la rédaction : Gilles BOSSEBOEUF

Comité de rédaction et de relecture :

Jacky DIDIER, Natalie FRANÇOIS-DIT-SORTON, Annette BOSSEBOEUF, Louis VIBRAC, Olivier PIN

Secrétariat : Patricia RODRIGUES



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

On dit souvent qu'il ne faut pas faire de vague, le virus en fait et il met à mal notre cohésion sociale. Mes premières pensées vont vers les familles qui voient disparaître leurs proches, soit à cause de ce virus, soit pour d'autres raisons. La vie en société nous oblige à la solidarité pour vaincre la Covid 19. Faisons confiance aux scientifiques et soyons solidaires! Nous avons la chance de vivre dans une démocratie alors que rôdent autour de nous des dictateurs, des extrémistes mais nous avons des devoirs avant d'obtenir des droits, alors respectons nos règles de vie !

Malgré cette situation, les associations, les bénévoles, les élus, les commerçants, les agents communaux ont donné un air de fête à notre commune pour cette fin d'année. De plus, grâce à tous les habitants, plus de 5500 euros ont été collectés pour le Téléthon ; un grand merci pour la générosité de chacun au travers des actes et des dons.

Beaucoup de chantiers ont avancé en 2021, et nous continuerons en 2022 puis les années suivantes avec :

- L'aménagement de logements dans les maisons en déshérence de notre centre-bourg.
- La rénovation des salles de classe ; nous aurons un ensemble scolaire à la hauteur de nos ambitions pour que nos enfants aient les meilleures chances de réussir.
- L'urbanisation de la zone des Tilleuls pour accueillir « Âges & Vie », et Habitat de la Vienne.
- L'agrandissement de la bibliothèque avec des équipements numériques.
- La télémédecine, en étude actuellement et qui pourrait voir le jour en 2023/2024.
- Plus de services publics à la mairie avec une extension sur l'arrière...

Bien entendu, tous ces projets ne seraient pas possibles sans les aides de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes qui sont à nos côtés ; un grand merci ! C'est le juste retour des choses pour les territoires ruraux qui fournissent la plupart des ressources pour la vie de tous.

Vous découvrirez dans ce bulletin le détail de toutes les manifestations, réalisations de l'année 2021 mais aussi les projets pour les années à venir.

L'année 2022 sera aussi celle des élections présidentielles et législatives ; il est du devoir de tous de venir voter pour élire ceux qui font les choix pour les années à venir.

Je formule le vœu que notre ruralité ne soit pas oubliée, et qu'on nous laisse vivre en nous autorisant à construire dans nos villages et hameaux, sources de vie de notre pays.

Je vous présente mes vœux les plus sincères, que cette nouvelle année 2022 vous apporte travail, santé, bonheur, sérénité, amour, partage, solidarité !
Bonne lecture...

Votre Maire,

Gilles BOSSEBOEUF

1 - LA VIE COMMUNALE

Les Chiffres Clés

Les habitants de Champagné-Saint-Hilaire, appelés « Champagnois », sont au nombre de 1015 au 1^{er} janvier 2022 (population municipale : 995 / population comptée à part : 20).

La superficie est de 46.9 km². Champagné-Saint-Hilaire est une des communes les plus élevées du département ; son point culminant, la butte de Fougeret, est le plus haut lieu habité du département, l'altitude y est de 195 mètres.

L'État Civil



Naissances

13 « petits bouts » ont pointé le nez sur la commune pendant cette année.

06/02/2021	Ulysse ALBERT
26/02/2021	Siyan WINTERSHEIM MERINE
08/03/2021	Gabin DAVION
10/04/2021	Khymia LÉVANDÉ
11/04/2021	Sacha ALCOBENDAS-MONINO
13/04/2021	Gaëtane BOSC
17/04/2021	Roxane MILLET PELTIER
18/05/2021	Marilou DELAYRE
07/07/2021	Élena RAMEAU

La commune offre à chaque naissance d'enfant, dont les parents sont domiciliés à Champagné-Saint-Hilaire, la somme de 70 € pour ouvrir un livret à la Poste de Vivonne.



Mariages

24/04/2021	Sylvie TOUSSAINT et Olivier PINTUREAU
25/06/2021	Fiona BRAULT et Alexis PAPOT
14/08/2021	Carole LOMBARDOT et Gilles BLAUDEAU
14/08/2021	Alicia ARRAULT et Lucas JADAULT
02/10/2021	Anaïs DIBOINE et Alexis CESVRE



Décès

04/02/2021	Victor BONNIN
19/02/2021	Fernand MALHERBE
12/03/2021	Raymonde TABUTEAU née BERTRAND
12/03/2021	Vincent VUZÉ
21/04/2021	Christian GOURVENEK
03/05/2021	Dominik CORDEAU
24/07/2021	Camille VALETTE
10/08/2021	Anne ZJAK
24/06/2021	Denise BOUTET née BELLEBEAU
06/10/2021	Denise BIGEAU née LHUILLIER
22/10/2021	Jean GRANIER
02/12/2021	Pierre PAILLÉ
13/12/2021	Suzanne RIGAUD née TEXEREAU

Présentation du Conseil Municipal élu le 25 mai 2020

Gilles Bosseboeuf, Maire depuis avril 2008



	Prénom NOM	Fonction		Prénom NOM	Fonction
	Jacky DIDIER	1 ^{er} Adjoint		Vincent BONNIN	Conseiller
	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	2 ^{ème} Adjointe		Vincent COISCAUD	Conseiller
	Olivier PIN	3 ^{ème} Adjoint		Sylvie FABÀ	Conseillère
	Nadine MEMIN	4 ^{ème} Adjointe		Thomas LHOMMEAU	Conseiller
	Marie ALEXIS	Conseillère		Hugo ROUSSEL	Conseiller
	Sylvie BAZILLE	Conseillère		Eric INGWILLER	Conseiller
	Ludovic BERGÈS	Conseiller		Gladys SIRE	Conseillère

La composition du Conseil Municipal a changé en 2021; Marina Saumur a démissionné pour des raisons personnelles. Un grand merci à elle pour sa participation, en particulier pour la pêche à la base de loisirs; elle nous manque.

C'est Eric Ingwiller qui nous a rejoints, il était 17^{ème} sur la liste 2020. Ludivine Boissinot qui était 16^{ème}, n'était plus disponible, vu son em-

ploi du temps. Ludivine a donc démissionnée, merci à elle aussi d'avoir fait un bout de chemin avec nous.

Nous sommes toujours 15 sur la liste, sans la parité qui n'est plus obligatoire dans ce cas.

Gilles BOSSEBOEUF

La Municipalité emploie 12 personnes qui assurent la bonne marche de la commune. Pour l'entretien quotidien de la voirie, des fossés, du cimetière, des espaces verts, de l'école, des bâtiments communaux, l'embellissement du bourg mais aussi pour les travaux neufs, quatre agents se répartissent le travail, secondés par une personne en contrat aidé.

A la mairie, trois secrétaires se partagent les divers secteurs administratifs et comptables, ainsi que l'accueil du public, les renseignements, le standard téléphonique et l'agence postale communale.

La plupart de nos autres agents sont polyvalents et se répartissent les tâches de la manière suivante :

- A l'école, l'agent assure la garderie du matin et seconde l'enseignante des très petite et petite sections.
- Un contrat aidé seconde l'enseignante de grande section le matin, et assure la garderie du soir.
- Les repas sont préparés sur place par deux agents.

La surveillance de la récréation de l'après repas ainsi que les temps d'Activités Périscolaires sont assurés par nos agents municipaux, responsables aussi de la propreté et de l'hygiène des locaux (école, mairie, salle des fêtes, gîte, bibliothèque) et par un animateur du Centre de Loisirs Mille Bulles (uniquement pour les Activités Périscolaires).

Les trois grands domaines de compétences :

- Le service technique
- Le service scolaire et périscolaire
- Le service administratif



Haydn, Fabrice, Christian et Jean-Christophe
Brigitte, absente sur la photo



Marylène, Béatrice, Marie et Stella



Patricia, Florence et Céline

Photos Gilles BOSSEBOEUF

Mairie : Investissement en euros

Opérations	Désignation	Dépenses	Recettes	
1051	Mobilier	2 600,00		0,00
1059	Réserve foncière 3	1 030,52		0,00
1063	Préétude LE GOUPILLAUD 2	5 700,00		0,00
1067	Patrimoine	1 000,00		0,00
1071	Amélioration des locaux	3 000,00		0,00
1077	Accessibilité grande salle	500,00		0,00
1078	Accessibilité petite salle	1 372,50		0,00
1081	Aménagement de l'espace	5 000,00		0,00
1083	Isolation des classes phase 1	150 000,00	Subventions	100 800,00
1086	Matériel et informatique	9 000,00		0,00
1087	Défense incendie	6 600,00		0,00
1088	Eclairage public Renaudot	18 000,00	Subventions	9 044,34
			Emprunts court terme	8 955,66
1089	Espace soins et santé	11 700,00		0,00
1090	Isolation des salles de classe phase 2	180 000,00	Subventions	120 000,00
			Emprunt court terme	24 000,00
1091	Aménagement espace bibliothèque	86 840,00	Subventions	43 850,00
			Emprunt court terme	3 354,54
1092	Eclairage stade	8 708,39	Subvention	5 225,03
1093	Maison BROCKETT	140 400,00	Subventions	89 865,00
			Emprunt court terme	21 735,00
1094	Aménagement des bâtiments et des espaces	22 100,00	Subvention	8 500,00
1095	Coffrets électriques et éclairage des places	28 700,00	Subvention	2 189,51
1096	Création d'un hangar de stockage	58 000,00	Subvention	29 000,00
1097	Achat de bâtiments AB75 et AB260	100 000,00	Emprunt	100 000,00
1098	Urbanisation des terrains Les Tilleuls	6 000,00		0,00
1099	Numérotation des habitations et des rues	500,00		0,00
*NI	Non individualisé	13 000,00		0,00
*OF	Opération financière	76 400,00	Excédent d'investissement reporté	42 283,78
			Virement de la section de fonctionnement	130 772,50
			FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)	21 079,79
			Taxe d'aménagement	1 400,00
			Excédents de fonctionnement capitalisés	171 609,26
			Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00
			Réseaux d'adduction d'eau	1 087,00
	Total Général	936 151,41		936 151,41

Les budgets

Mairie : Fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	209 242,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	379 600,00
014	Atténuations de produits	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	48 520,00
66	Charges financières	22 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 030,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00
022	Dépenses imprévues	9 448,80
023	Virement à la section d'investissement	130 772,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087,00
	Total Général	804 900,30

Recettes

Chapitres	Désignation	Total Budget
013	Atténuations de charges	6 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	106 120,00
73	Impôts et taxes	269 852,93
74	Dotations, subventions et participations	299 146,16
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	530,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	47 241,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00
	Total Général	804 900,30

Multi - Commerces : Investissement en Euros

Opérations	Désignation	Dépenses	Recettes
*NI	Non individualisé	2 506,00	0,00
	Autres bâtiments publics	2 506,00	0,00
*OF	Opération financière	11 491,74	0,00
	Déficit d'investissement reporté	5 331,74	8 000,00
	Emprunts en euros	5 600,00	5 437,74
	Dépôts et cautionnements reçus	560,00	560,00
	Total Général	13 997,74	13 997,74

Multi - Commerces : Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	1 208,74
	Bâtiments publics	1 208,74
65	Autres charges de gestion courante	10,00
	Autres	10,00
66	Charges financières	750,00
	Intérêts réglés à l'échéance	750,00
022	Dépenses imprévues	70,00
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00
	Total Général	10 038,74

Recettes

Chapitre	Désignation	Total Budget
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00
752	Revenus des immeubles	7 300,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 738,74
	Total Général	10 038,74

Le théâtre de verdure à la Base de Loisirs des 3 Fontaines

Les travaux de réaménagement du théâtre de verdure ont été réalisés en 2021. Le choix des matériaux (gros blocs de pierre) a été fait pour que ce théâtre soit durable en demandant peu d'entretien. Il faut juste laisser le temps à l'herbe de combler les espaces entre les blocs de pierre pour que ce théâtre de verdure trouve toute sa splendeur.



Jacky DIDIER

Le stade

- Éclairage : installation d'un coffret de commande d'éclairage du stade et six coffrets de raccordement (un à chaque poteau d'éclairage).

- Extension du stade : pose d'une clôture et réaménagement en cours des abords, côté sud.



Boitier de commande et boitier de raccordement



Passage « d'homme » pour la récupération du ballon

Jacky DIDIER

Aménagement des places du centre-bourg

Conformément au projet décrit lors du dernier Bulletin Municipal n°34 :

- ⇒ Trois éclairages LED sur la Place du 13 août 1944
- ⇒ Deux coffrets de raccordements électriques et eau sur la Place du 13 août 1944
- ⇒ Un coffret de raccordement électrique sur Place de la mairie



Jacky DIDIER

Le cimetière

Bien fleuri presque toute l'année, notre cimetière a subi des aménagements. En tout premier lieu, il s'agit de l'agrandissement du columbarium. Il est doté de 4 cases supplémentaires.



En second lieu, dans le carré B, des concessions ont été reprises par la mairie, c'est-à-dire que les emplacements sont vides et les terrains nus. Ces concessions sont ainsi disponibles. Veuillez vous renseigner en Mairie.

En ce qui concerne le carré C, la procédure de reprise des concessions commencée en 2017 est achevée. Une vingtaine de tombes sont redevenues la propriété de la commune. Ces concessions sont en attente d'être reprises totalement c'est-à-dire libérées de tout contenu et ornementation.

D'ores et déjà, elles sont disponibles à la réservation. Elles sont identifiables par une plaque située au pied de chaque concession.

Enfin le carré D a fait l'objet d'un inventaire et en 2022, sera commencée une procédure de reprise. Cette dernière dure près de 4 années.

Des projets d'aménagement et d'entretien sont en cours de réflexion notamment pour satisfaire à la loi qui doit être mise en œuvre dès 2022. Cette loi consiste à supprimer l'utilisation des pesticides chimiques.

Une petite nouveauté au niveau de la gestion des déchets : des panneaux fixés sur les poubelles indiquent la destination des détritrus.

Merci pour votre collaboration.



Nadine MEMIN

Redynamisation du centre-bourg

Redynamisation du centre-bourg, achat des maisons et terrain lter, route de Sommières, 1, rue Etienne Saby et 1, route d'Anché ainsi que la maison « Brockett » au 2, rue du Presbytère.

Nous avons la volonté de redynamiser notre centre-bourg, il en va de l'intérêt de notre commune, nous ne pouvons pas continuer à vivre à côté de bâtiments en ruines qui sont dangereux, et de terrains qui sont remplis d'épines attirant la vermine. L'Etat, le Département nous incitent à le faire. Ceci permet aussi de créer quelquefois des logements qui permettent d'augmenter notre population, ce qui est aussi un objectif inscrit dans notre SCOT/PLUi avec la réhabilitation des logements vacants. La Communauté de Communes nous aide un peu, à hauteur de 10000 euros par logement.

Sans les aides, nous ne pourrions pas réaliser ces opérations, nous saisissons donc les opportunités pour acheter, quand nous le pouvons, et améliorer ces espaces.

Il faudrait que les propriétaires entretiennent leurs bâtiments ou les vendent, ce qui serait la moindre des choses.

◇ **Maison Brockett, 2, rue du Presbytère ;**

Dans les derniers bulletins municipaux, nous

vous avons expliqué que nous voulions faire 2 logements dans cette maison (voir les plans sur le bulletin 2021). Cette année, nous avons demandé des subventions et nous les avons obtenues, les travaux vont commencer pour une mise en location au 2^{ème} semestre 2022.

Le plan de financement s'établit ainsi :

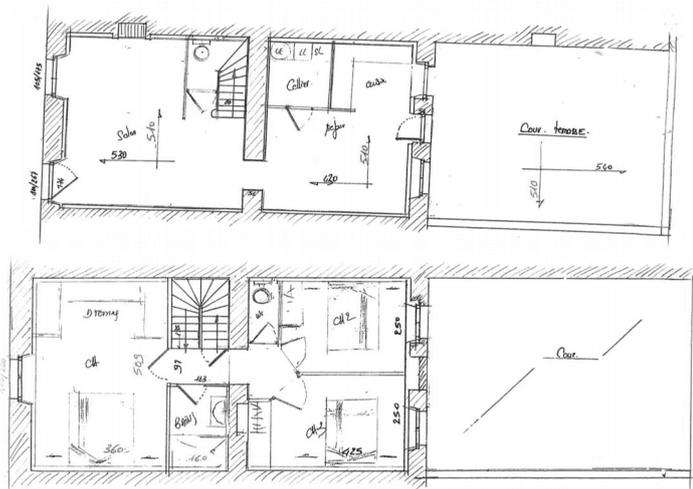
- ⇒ Coût des travaux : 140 400€
- Subvention de l'Etat par la DSIL : 79 865€
- Subvention de la CCCP : 10 000€
- Reste à charge pour la commune : 50 535€

Ce reste à charge est net puisque nous ne récupérons pas de TVA, il sera financé par les loyers. Nous devrions avoir un point mort au bout de 9 ans.



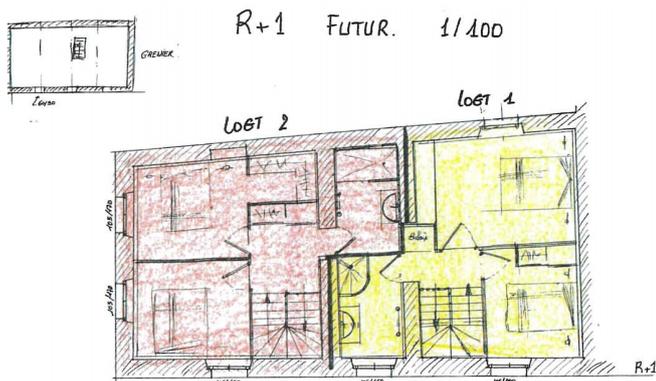
◆ Maison au 1ter, route de Sommières :

Nous avons acheté cette maison inhabitée pour un coût de 14 000€. Nous devrions faire un logement et démolir la partie arrière pour y faire une courette commune avec le logement du 7, rue de l'Eglise. Nous inscrirons cette opération sur le budget 2022 en demandant des subventions à l'Etat, la CCCP, le Département, la Région...



◆ Maison, bâtiments et terrain au 1, rue Étienne Saby :

Nous avons acheté cette maison, bâtiments et terrains en friches pour un coût de 48 000€. Nous devrions faire deux logements dans la maison, nous inscrirons cette opération sur le budget 2022 en demandant des subventions à

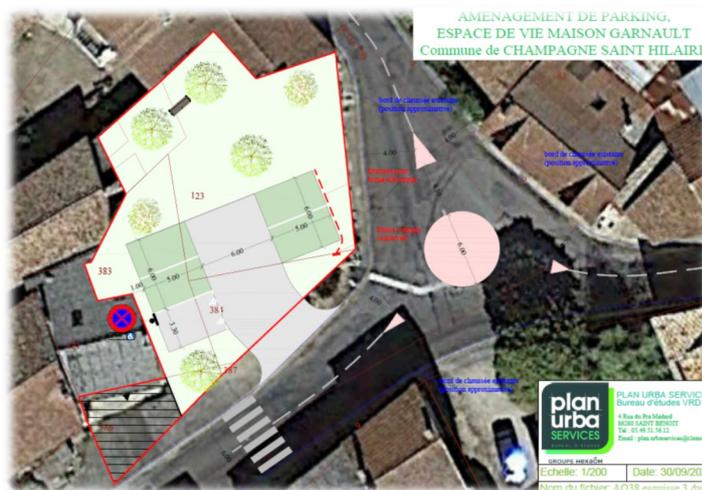


l'Etat, la CCCP, le Département, la Région... Sur le reste de la parcelle, nous pourrions faire une extension de la mairie avec des services complémentaires, du télétravail, peut-être un tiers-lieu, du coworking.... Tout ceci reste à définir courant 2022/2023..

◆ Maison « Garnault » au 1, route d'Anché :

Cette maison devenait un danger pour les habitants et aussi pour la maison mitoyenne. Cette maison était gérée par les domaines qui devaient la vendre car il n'y avait pas preneur pour la succession. Monsieur le Sous-Préfet a conseillé que la commune achète la maison pour 1 euro symbolique. J'ai donc pris un arrêté de danger imminent, nous avons sécurisé la zone, et nous allons acheter cette maison pour la démolir; c'est la seule solution.

Nous travaillons avec le département qui va nous céder les parcelles contiguës pour y réaliser un aménagement paysager avec des places de parking (voir l'embryon de projet ci-joint). L'Etat et le Département doivent nous aider financièrement pour ce projet.



Texte et photos Gilles BOSSEBOEUF

Numérotation des habitations

Les habitations du bourg et de certains villages sont numérotées depuis quelques années déjà. L'extension à tous les villages de la commune est une nécessité.

Chaque habitation sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire se doit de posséder une adresse complète et une position géographique précise (coordonnées GPS).

La distribution du courrier sera facilitée, l'intervention des secours en cas d'urgence sera plus rapide

et plus efficace, les livreurs vous trouveront plus facilement, vos amis et vos visiteurs aussi.

Ce projet devra se concrétiser au cours de l'année 2022, l'étude est déjà en cours.



Jacky DIDIER

Âges et vie : viabilisation d'une partie de la zone des Tilleuls



Nous avons déposé un dossier pour qu'Âges & Vie s'implante sur notre territoire. Âges & Vie est une structure qui développe des domiciles partagés pour les personnes âgées dépendantes (GIR 2-3-4). C'est une réponse originale aux

besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. Le principe fondamental du dispositif Âges & Vie est l'ouverture sur l'extérieur et le maintien d'un cadre de vie le plus normal possible.

Ce dossier a été accepté et Âges & Vie propose de construire deux maisons d'accueil avec huit chambres chacune, pour l'accueil des résidents (16 à 20 personnes peuvent être accueillies) et des logements pour les employés (création de six emplois).

Nous devons donc réaliser la voirie et les réseaux pour la viabilisation de ce lieu qui représentera environ 2 900m².

Ce lieu se trouve dans la zone des Tilleuls (terrain que nous avons acheté aux consorts Coutard/Lévêque. Nous sommes aidés actuellement par l'AT86 et nous ferons appel à un bureau d'études afin d'étudier la création des réseaux pour le projet Âges & Vie. Les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, d'assainissement et voirie sont à implanter : environ 150 mètres linéaires de voirie avec les réseaux sont à créer.

Les projets Âges & Vie sont pilotés par une foncière d'investissement et appartiennent à trois structures :

- Korian Âges & Vie 33 %
- Caisses des dépôts 33%
- Crédit agricole 33 %

La société Âges & Vie investit 2 millions d'euros pour ce projet.

Les impacts attendus sont importants :

- Investissement de 2 millions d'euros à Champagné-Saint-Hilaire dans les trente mois, donc impact fort sur le travail pour nos entreprises et pour l'emploi.
- Accueil de personnes âgées GIR 2-3-4 sur notre commune.
- Création de six emplois, plus des emplois induits.
- Augmentation de la population.
- Vie de nos commerçants.
- Redynamisation du centre-bourg

Ces objectifs s'inscrivent aussi dans notre volonté de :

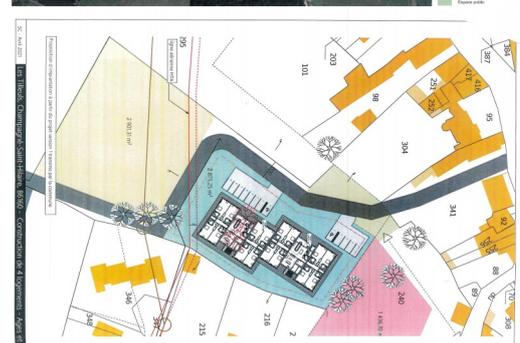
- Continuer à réhabiliter notre centre-bourg pour le rendre attractif
- Faire que les espaces inscrits au PLUi soient utilisés et répondent aux objectifs définis par l'État dans le cadre du SCOT et du PLUi, c'est-à-dire répondre à l'objectif sur l'artificialisation des sols.

C'est un service de proximité pour les anciens de la commune et des environs qui désirent rester sur leur territoire d'origine. Les habitants de ces maisons pourront rester autonomes et auront accès aux services de la Mairie et des associations, telle que la bibliothèque et rester indépendants en effectuant leurs achats dans le bourg. Des impacts non négligeables sont attendus ; économiquement lors des travaux et lors de l'installation des résidents, puis lors de la vie de ce lieu. La commune offre des capacités d'accueil (gîtes) pour les familles des résidents des maisons Âges & Vie ainsi que des commerces (épicerie, boulangerie pâtisserie, restaurant, coiffure, espace de soins et de santé, infirmières ...).

Le planning prévisionnel de réalisation :

- ◆ Étude de la voirie et des réseaux : 2021-2022
- ◆ Dossier pour l'obtention des subventions: 2022
- ◆ Viabilisation de la zone Âges & Vie : 2022
- ◆ Installation d'Âges & Vie : 2023-2024

Nous ferons appel à des subventions de l'État, de la Région, du Département pour la réalisation des travaux.



Les ateliers numériques

L'association CIF SP nous a proposé l'animation d'ateliers numériques auprès des habitants de notre commune. Ces ateliers ont commencé en octobre 2020. Douze personnes ont participé dans une période troublée par le covid.

Lors de ces ateliers sont proposés des aides à la prise en main de l'outil informatique, des conseils pour se déjouer des arnaques, des trucs et des astuces sur les logiciels Word et Excel...

Les intervenants, un pour deux apprentis en moyenne, sont très à l'écoute et répondent aux besoins spécifiques des uns et des autres. Nous avons décidé de renouveler les ateliers en début d'année 2022. Deux groupes : un premier groupe pour des débutants et un second pour des personnes ayant suivi un atelier en 2020.

Les séances de 2 heures ont lieu dans la salle du Conseil Municipal. Les ateliers sont gratuits, ou-

verts à tous et se déroulent dans une ambiance très amicale. Nous remercions chaleureusement les intervenants et le public pour leur participation.



Nadine MEMIN

Le transport solidaire



Nous avons travaillé avec l'association poitevine CIF-SP sur les ateliers numériques. Cette dernière nous a parlé de la mise en place du Transport solidaire. Nous avons jugé opportun de proposer ce service dans notre commune. Il s'agit de mettre en contact des chauffeurs et des bénéficiaires. La mairie instruit les dossiers, et la plateforme logistique de l'association s'occupe de l'organisation des trajets transport.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter la Mairie.



Nadine MEMIN

Voirie

La compétence voirie communale est assurée par la CCCP. Ses services assurent les marchés et une partie de l'entretien avec les agents et le matériel communautaire.

Pour la commune de Champagné-Saint-Hilaire, c'est le cabinet Plan Urba Service qui réalise

l'évaluation des travaux sur proposition des élus locaux. Après chiffrage, Le Conseil Municipal choisit les voies qui seront réparées.

Pour les 3 prochaines campagnes, c'est l'entreprise STPR de Charentes qui réalise les travaux sur notre commune.

Voirie (suite)

Pour cette année 2021, les choix suivants ont été retenus :

- Route de la Prunerie jusqu'au carrefour de la Biguerie
- Route de la Biguerie
- Route de Chaume au carrefour de la route de Taillis Guidon
- Route de la Cité des Ormeaux.

Les travaux ont été réalisés en juin.

En parallèle, un entretien courant avec le matériel communautaire a été réalisé sur les routes de Pied Baugé, route de Vieillemonnaie, sortie de Lussabeau.

Nous n'oublierons pas le travail quotidien réalisé par nos agents : entretien des voies rurales, de la base de loisirs et des espaces de construction, entretien annuel des haies et des accotements, bouchage des nids de poule avec de l'enrobé à froid, curage de fossés, entretien divers de notre environnement.

Merci à tous ceux qui entretiennent leurs propriétés et notamment les haies à l'aplomb des fils téléphoniques. Et rendez-vous en 2022 pour de nouvelles tranches de travaux.

Olivier PIN

Enfouissement des réseaux

Depuis bientôt 3 ans, la Commune accueille désormais sur notre territoire, au Laitier, un poste d'étoilement et un poste source pour les connections électriques du Sud-Vienne. Ce dernier est habilité à recevoir les énergies vertes produites sur notre Sud-Vienne. Le plan de développement prévoit le renforcement et la sécurisation des réseaux par leur maillage territorial. Cela se traduit par l'enfouissement des lignes Haute Tension (HT) sur plus de 90 km sur notre territoire communal. Les lignes vers Magné, La Ferrière et Brux Romagne sont presque finies. La ligne qui va vers Marnay est en

cours d'enfouissement mais ne touche que très peu notre territoire.

La prochaine tranche de travaux concernera la ligne qui rejoindra Savigné en cette fin d'année. 2022 verra une tranche de travaux qui rejoindra Sommières et traversera le bourg.

Nous serons particulièrement attentifs à la remise en état de nos réseaux de voirie. Rendez-vous l'an prochain pour un nouveau bilan .

Olivier PIN

La station de traitement des eaux usées

En chantier depuis plus de deux ans, la remise aux normes de notre station d'épuration est désormais achevée. Le syndicat Eaux de Vienne SIVEER, responsable de l'opération a transformé notre vieille station à boues activées en une station à roseaux de très haute performance. Bien que réalisée sur deux ans à cause des normes sanitaires, nous bénéficions désormais d'une eau en sortie de station d'excellente qualité. Merci aux services techniques et aux entreprises qui ont collaboré pour obtenir ces résultats vitaux pour contrôler nos rejets dans le milieu naturel.

Commune de CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées
de type filtres plantés de roseaux



Olivier PIN

Travaux à l'école : isolation thermique et phonique des classes

⇒ **Phase 1, isolation thermique et phonique des classes, aile gauche, côté « classes maternelles » :**



Les travaux par les entreprises se sont terminés en Juin 2021, le déménagement s'est effectué en fin d'année, et les travaux de finition (étagères, escalier pour l'accès des maternelles par le côté...) ont été réalisés pendant les vacances d'été. La reprise de l'école pour les maternelles s'est effectué dans des locaux rénovés, avec un très bon confort thermique.

Toute l'aile est protégée par un système intrusion et doté du dispositif PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sécurité ». C'est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publié au BO EN Hors-Série n° 3 réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires.

Un événement majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une



intrusion dans l'établissement. L'objectif principal du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

⇒ **Isolation thermique et phonique des classes, aile droite, côté « classes élémentaires » :**

Les travaux seront identiques à ceux réalisés pour l'aile gauche. Ces travaux de rénovation, notamment énergétiques sont indispensables; pendant l'hiver 2020/2021 la température des classes était d'environ 16 degrés. Ces travaux devraient être terminés pour la rentrée de septembre 2022.

Le budget s'établit ainsi :

- ◇ Coût de l'opération : 150 000 € HT soit 180 000 € TTC
- ◇ Subventions :
 - DSIL de l'Etat : 105 000€
 - Fonds de concours de la Communauté de Communes : 15 000€
 - FCTVA récupérée : 28 872€
 - Participation finale de la commune : 31 128€.



Extension de la bibliothèque

Les travaux de l'extension de la bibliothèque ont été réalisés en fin de l'année 2021 conformément au projet décrit dans le dernier Bulletin Municipal, N°34.

Le projet d'aménagement et d'équipements :

- Informatique :

- 1 ordinateur de bureau et 1 douchette
- 2 ordinateurs portables avec des écouteurs
- 3 tablettes Android
- 1 tablette IOS avec 4 adaptateurs USB
- 3 antennes wi fi
- 1 onduleur
- 1 boîtier de sécurité réseau UTM
- licences
- applications pour les tablettes

Le montant du devis est de 8 764,40 € / TTC

Achat complémentaire d'une liseuse.

- Mobilier :

- complément d'équipement proposé par BORGEAUD (Mobidécors) dans le même style que l'existant

Le montant du devis est de 12 562,53 €

- revêtement du sol, côté enfants

Le montant du devis est de 487,74 €

- achat de livres, subventionné par la DRAC sur 2 ans à hauteur de 8786,42 €



Jacky DIDIER

Divers autres études et travaux

◇ **Autres projets: aménagements divers, l'éolien, le poste source**

- ◆ **Installation de range-vélos :** Nous avons installé des range-vélos à l'école, à côté de la boulangerie, à la base de loisirs ainsi qu'à l'arrière de l'école

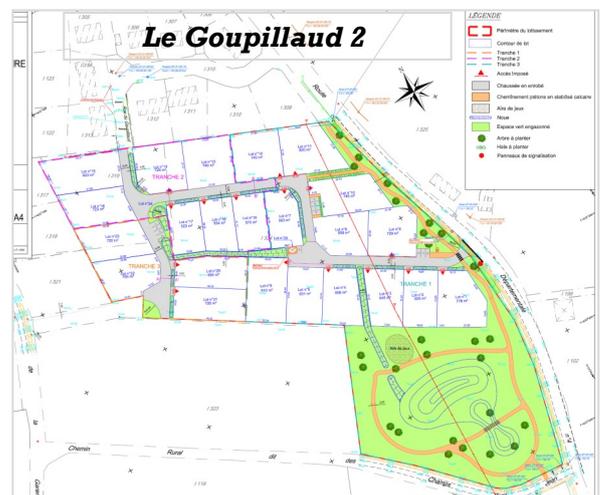
◆ **Lotissement et autres terrains constructibles (renseignez-vous à la mairie) :**

- ◇ **Le Goupillaud :** Les travaux sont complètement terminés avec l'installation de l'éclairage, la plantation des arbres et la réfection des noues.

Il ne reste plus que le lot numéro 10, d'une surface de 702 m2 en vente au tarif de 20€ le m2.

- ◇ **Le Goupillaud 2 :** Le permis d'aménager est accepté, et nous allons réaliser la viabilisation de 23 lots à partir du 2^{ème} semestre 2022. Le prix de vente des parcelles sera déterminé après le retour des offres des entreprises.

- ◆ **Autres terrains privés :** n'hésitez pas à vous renseigner auprès des élus ou à la mairie pour connaître les terrains privés en vente sur notre commune.



Autres projets dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE):

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Outre la réhabilitation de maisons en déshérence, du projet Âges&Vie, nous avons présenté les projets suivants qui n'en sont qu'à l'état embryonnaire.

♦ **Projet de Télémédecine :**

Nous étudions actuellement avec une société, la Communauté de Communes, le Département et des médecins, la possibilité d'installer un local équipé pour faire de la télémédecine; ceci permettrait de consulter un médecin à partir de Champagné-saint-Hilaire.

Le projet :

La commune installerait une cabine de téléconsultation dans son « espace de soins et de santé » situé au 12 ter, rue Etienne Saby. Elle permettrait à la patientèle de consulter un médecin généraliste, des spécialistes et des professionnels en très peu de temps. La cabine serait équipée de dispositifs médicaux pilotés à distance par un médecin lors de la télétransmission, ainsi que d'une imprimante pour les ordonnances si nécessaire. Elle serait accessible aux personnes à mobilité réduite, et pourrait accueillir 2 ou 3 personnes.

Durant la télé-consultation, le médecin guide le patient en vidéoconférence pour effectuer les prises de constantes physiologiques (tension artérielle, saturation en oxygène, pouls, température frontale) et faire un examen médical qu'il juge nécessaire au diagnostic.

A l'intérieur, un écran assure la vidéotransmission des échanges avec le téléconsultant. En suivant ces instructions, le patient manipule des dispositifs connectés : tensiomètre, thermomètre, stéthoscope, otoscope, balance, dermatoscope, oxymètre, etc.

Impacts attendus:

Proposer une médecine de proximité avec un accompagnement si nécessaire par des infirmières qui pourront accompagner les patients au début de la consultation, voire à faire une consultation avec une valise au domicile de ces derniers.

C'est un service public rendu nécessaire par la désertification médicale, l'âge de nos concitoyens et le besoin de service de proximité. Ce projet entre dans le cadre de la cohésion sociale et de la mobilité retrouvée. La médecine sera de proximité, et il y aura donc moins de voitures en circulation et donc moins de pollution phonique et climatique.

Âges & Vie, qui va s'installer à Champagné-Saint-Hilaire pour accueillir 16 à 20 résidents (GIR 2-3-4) avec six employés, est très favorable à ce projet car il n'y a pas de médecin dans notre commune, alors qu'il y a plus de 1000 habitants.

♦ **Espace, pour plus de service public:**

La commune de Champagné-Saint-Hilaire a acheté en centre-bourg, en avril 2021, la parcelle AB75 d'une contenance de 965m², 1, rue Etienne Saby. Ce projet concerne le bâtiment contigu à la mairie avec une construction neuve que nous y ajoute-

rions.

Ce nouvel espace fera entièrement partie des espaces d'accueil mairie - agence postale communale - salle du Conseil Municipal – bibliothèque municipale. **Nous avons comme objectifs :**

- de donner des espaces complémentaires pour les élus et les secrétaires,
- de mieux accueillir le public en donnant des espaces complémentaires,
- de mettre à disposition des espaces pour la connexion vers les services publics,
- de mettre à disposition des espaces pour les permanences des services centralisés,
- de mettre à disposition des espaces de télétravail pour les habitants et les nomades (2000 véhicules par jour passent en centre-bourg),
- de faire des espaces de formation au numérique en utilisant les employés de la Communauté de Communes,
- de faire des espaces de travail pour les jeunes.

Ces objectifs s'inscrivent aussi dans notre volonté de :

- Continuer à réhabiliter notre centre-bourg pour le rendre attractif.
- Faire que les espaces vacants et en déshérence soient utilisés et répondent aux objectifs définis par l'Etat dans le cadre du SCOT et du PLUi, c'est-à-dire répondent à l'objectif sur l'artificialisation des sols.
- Dans le cadre de la transition énergétique, répondre aux exigences d'isolation thermique.
- Offrir à notre population et aux nomades le plus de services publics possibles et de moyens informatiques pour vaincre l'illectronisme.
- Faire que la mairie, l'agence postale communale, la bibliothèque municipale soient des lieux de partage.

Ce projet ne pourra voir le jour que dans plusieurs années.



♦ **Construction de locaux modulables pour des espaces de travail partagé, tiers-lieu**

La commune de Champagné-Saint-Hilaire a acheté en centre-bourg, en avril 2021, la parcelle AB75 d'une contenance de 965 m², au 1, rue Etienne Saby. Dans cet espace, nous pourrions créer un espace d'environ 125m² composé de plusieurs salles. Cet espace pourrait être un tiers-lieu mis à la disposition de personnes voulant créer leur entreprise (micro-entreprise, start-up, entreprise associative). Ce lieu serait dédié au co-working. Ce bâtiment offrira tous les critères de transition énergétique et écologique.

Nous avons comme objectifs de :

- Donner des espaces de travail à proximité immédiate des services publics pour du co-working,
 - Mettre à disposition dans ces espaces des moyens modernes de connectivité,
 - Redynamiser le centre-bourg,
 - Aider les jeunes à créer leur entreprise.
- Ce projet ne pourra voir le jour que dans plusieurs années.

♦ **Base de loisirs :**

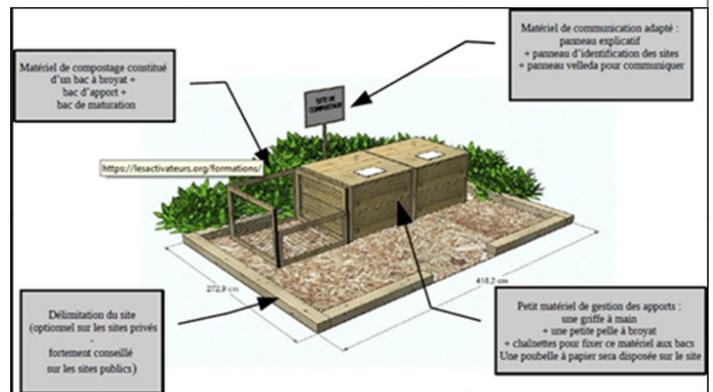
Nous avons la volonté d'améliorer l'accueil et les loisirs sur la base de loisirs, un espace de toute beauté.

Nous avons acheté une balançoire 4 places (tape-cul), et les agents ont effectué l'installation. L'élément de balançoire ne sera installé qu'au printemps.

♦ **Composteur collectif (avec la Communauté de Communes) :**

La Communauté de Communes va installer dans les communes des composteurs collectifs, un pour-

rait être installé à la pointe du stade dans notre commune.



♦ **Projets Eoliens par des entreprises privées sur des terrains privés :**

Il y a toujours 3 projets éoliens sur notre commune, est-ce raisonnable ?

♦ **Energie Team au camp Briançon :**

La société Energie Team a installé un nouveau mât de mesure au même endroit que la dernière fois.

♦ **P&T Technologie:** En janvier, un projet nommé « Tierfour » vers la vallée de Belle Eve nous a été présenté. Ce projet verrait l'installation de 6 éoliennes d'une puissance totale d'environ 20 mégawatts. L'objectif de cette société est d'installer ces éoliennes d'ici 4 à 5 ans, et de déposer son dossier en préfecture, début 2022.

♦ **KDE Energy France:** C'est un projet de 4 éoliennes sur Magné/Champagné-Saint-Hilaire. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable pour ce projet.

Texte et photos Gilles BOSSEBOEUF

Logements communaux

La commune de Champagné dispose d'un parc locatif important et varié : des habitations, des locaux commerciaux et professionnels.

Actuellement, nous avons 11 logements (voir détail sur le Bulletin Municipal 2021) et nous allons en aménager deux autres au 2, rue du Presbytère, en 2022.

Nous avons aussi des locaux commerciaux et professionnels dont le détail se trouve sur le Bulletin Municipal 2021.

Dans l'espace de soins et de santé, des locaux sont actuellement disponibles.

Pour tout renseignement concernant les logements et les locaux commerciaux et professionnels, n'hésitez pas à nous contacter, nous étudierons votre besoin.

Contact téléphonique: (05.49.37.30.91 Mairie)

Courriel: contact@champagne.saint.hilaire.fr

Nadine MEMIN

Le Repas des Aînés à emporter du 28/12/20 au 15/01/2021

UN REPAS POUR NOS AÎNÉS À EMPORTER

La fin d'année 2020 n'a pas permis d'organiser un repas convivial pour les aînés de la commune. Aussi, cette dernière a-t-elle décidé d'offrir un repas à emporter. Le restaurant « L'Olivier » a proposé un large choix de plats qu'il suffisait de choisir en précisant la date d'enlèvement et de déposer le document au secrétariat de la mairie. Cette formule a per-

mis à 90 personnes de se régaler à un moment choisi. Pour les personnes sans possibilité de se déplacer, les élus se sont portés volontaires pour apporter les repas à domicile. De nombreux bénéficiaires nous ont fait part de leur entière satisfaction. Nous remercions le restaurant L'Olivier d'avoir été si disponible et si coopérant.

Nadine MEMIN

Les commémorations : 19 mars, 8 mai et 11 novembre

Cette année, en raison de la situation sanitaire, les commémorations du 19 mars pour la journée du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie ainsi que celle du 8 mai se sont déroulées en petit comité. Espérons qu'en

2022 chacun puisse venir autour du monument aux morts pour se souvenir.

Le 11 novembre, nous avons pu être ensemble, avec le partage du verre de l'amitié en extérieur. Pour ces 3 événements, le Maire a lu le discours de Geneviève Darrieussecq, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées.

Le 11 novembre, Louis Vibrac a dédié un recueil de poèmes sur la guerre 1914/1918. Un grand merci pour le temps qu'il consacre à notre histoire !



Texte et photos Gilles BOSSEBOEUF

La Pêche



Une belle saison, récompensée de quelques superbes prises malgré les limites sanitaires du moment. Voilà en quelques mots, résumée la saison de pêche 2021. Merci à nos bénévoles de l'équipe municipale et à nos vendeurs de tickets

(Secrétariat de Mairie et épicerie Carole Boutron) pour leur présence à vos côtés.

L'activité a très bien cohabité avec les entraînements de notre championne locale de Canoé, Claire Bren que nous accueillons régulièrement sur notre site et vous aurez pu bénéficier de l'embellissement du site, côté « étang de la chasse » avec l'installation du nouveau parcours pédagogique sur ce splendide site naturel.

La saison 2022 reprendra les mêmes règles que la

précédente et s'ouvrira par un lâcher de truites, le premier week-end d'avril (2 et 3). La fermeture de saison attendra le dimanche 2 octobre afin que vous en profitiez au maximum, sauf contrainte sanitaire à venir. Nous conseillons cependant de consulter régulièrement le règlement intérieur affiché sur site qui est susceptible d'évoluer au cours de la saison.

Type de tickets	Facturation	
	Tickets	
Ticket journalier lâcher de truites (1 ticket le samedi et 1 ticket le dimanche)	10 €	Récépissé de paiement
Ticket journalier (hors lâcher de truites)	5 €	
Ticket annuel adulte	45 €	
Ticket annuel enfant (de 12 à 16 ans) Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans	5 €	
Ticket «deux jours, une nuit » carpiste	20 €	
Ticket annuel « carpiste » (pêche de nuit)	60 €	

Olivier PIN

Journée de découverte de la faune et de la flore sur le Circuit Pédagogique des Trois Fontaines, le 30 mai

Une journée découverte, gratuite et passionnante, le Dimanche 30 Mai 2021, au départ de la base de loisirs des Trois Fontaines de Champagné-Saint-Hilaire. Que du bonheur !...

Compte-rendu de cette journée magnifique :



En 2020, la Fédération de la chasse de la Vienne a mis en place un parcours pédagogique de 2,6 km avec un observatoire et de nombreux panneaux explicatifs ; partant de la base de loisirs des Trois Fontaines, propriété de la Commune de Champagné-Saint-Hilaire, il passe par la propriété de la Fédération de la Chasse et revient à la Base de Loisirs. Sur ces espaces, la Fédération de la chasse de la Vienne réalise des animations avec le concours de la fédération de la pêche de la Vienne. Cette année, chaque classe de notre école participe à une journée découverte. Nathalie-François-dit-Sorton, 2^{ème} adjointe, assure la coordination entre la commune et la Fédération de la Chasse.

Le dimanche 30 mai 2021, une journée découverte de la nature a été organisée par la mairie de Champagné-Saint-Hilaire au site des étangs des Trois Fontaines sous l'égide de la FPFFS (Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage), qui en est propriétaire.

En présence du Vice-Président de la Fédération de chasse, Pascal Fayoux, du Président de l'ACCA de Champagné-Saint-Hilaire, Joël Granier, trois personnes ont présenté le site : Emmanuel Coussy, animateur nature, technicien de la chasse et de la faune sauvage, assisté de Lucas Neveux, qui fait son service civique en temps qu'animateur nature auprès de la Fédération des Chasseurs de la Vienne, et Étienne Béguin pour la fondation des pêcheurs (peche86.fr)

Intervention d' Emmanuel Coussy

Assisté d'enfants des écoles ayant déjà fait une visite en sa compagnie, Emmanuel Coussy nous emmène jusqu'au site de l'observatoire, où des trous aménagés à des hauteurs différentes permettent l'observation des oiseaux sur le plan d'eau.

Faune qu'on peut voir assez facilement sur les étangs de Champagné : canard colvert, héron cendré, cormoran, un couple nicheur de grèbes, chevalier guignette, corneille noire (qui peuvent manger les petits d'autres espèces au nid).

Emmanuel Coussy nous présente ensuite des appeaux de différentes espèces de canards. Il explique le rôle du miroir, plumes caractéristiques sur l'aile, qui permet de différencier les espèces. Deux grandes sortes de canards (Anatidés) : les canards de surface, qui décollent directement (canard colvert, canard souchet) au bec large pour filtrer l'eau ; et canards plongeurs qui courent pour décoller (grèbes, canard milouin, canard morillon), dont le bec est pointu.



Les femelles sont en général plus ternes, ce qui leur permet de ne pas se faire repérer quand elles couvent sur le nid.

Le colvert, espèce la plus facilement observable, a une seule couvée par an de 15 à 20 oeufs, 24 jours d'incubation.

Canard chipeau : marron à miroir blanc.

Canard souchet : occasionnel en hiver, très présent en Brenne. Miroir vert. Bec adapté au filtrage de l'eau pour se nourrir de plancton.

Plus difficiles à voir :

La sarcelle d'hiver, petite espèce (un tiers de la taille du colvert), très discrète. Oeil et sourcil verts. Très nombreux en Russie. Migre jusqu'en Brenne, occasionnel sur le plan d'eau.

La sarcelle d'été, à miroir blanc, migre de la Brenne à l'Afrique.

Le canard milouin, corps gris, tête marron, un canard plongeur.

Il y a aussi des martins-pêcheurs.

Le héron cendré est présenté, mais les petites espèces de hérons, qui s'accrochent aux roseaux sont absentes.



Intervention d' Etienne Béguin

Etienne Béguin de la Fédération de Pêche, nous emmène au bord de l'étang, où un pêcheur vient justement de sortir une carpe de taille remarquable - qui sera ensuite relâchée.



Etienne nous présente écrevisses, grenouilles et différentes espèces de poissons dans des bacs et aquarium disposés pour l'occasion.

Depuis 2006, les étangs de la fédération de chasse à Champagné-Saint-Hilaire sont gérés par la fédération de pêche de la Vienne. C'est un site de reproduction pour les carnassiers autochtones, brochet et perche. Autres carnassiers : le sandre, le silure qui sont originaires des pays de l'est, le black bass des États-Unis. Les alevins s'appellent des fingerlings parce qu'ils ont la taille d'un doigt.

Le brochet se reproduit vite. En mars, il mesure entre 30 à 50 cm. Il atteint sa taille adulte en un hiver. Il se nourrit de proies diverses, jusqu'à de petits oiseaux. Les poissons de fond remuent la vase. Ce sont les poissons fouilleurs : le gardon, le rotengle

(non autochtone, qui ressemble au gardon), la tanche, la carpe. Les poissons fouilleurs jouent un rôle important en enrichissant l'eau en phytoplancton, dont se nourrit le zooplancton, qui est mangé par des petits poissons (« poissons fourrage »), qui sont à leur tour mangés par les carnassiers.



Tout est dans l'équilibre. Avec un apport de fumier, par exemple, un plan d'eau peut fournir 400 à 500 kg de poissons à l'hectare. Sans apport, la moyenne des plans d'eau se situe autour de 40 à 50 kg par hectare. Les étangs de Champagné se situent dans une moyenne entre ces chiffres.

La commune de Champagné-Saint-Hilaire est une des plus contaminées par les **espèces exotiques envahissantes (EEE)** comme l'écrevisse de Louisiane.

L'écrevisse de Louisiane a été introduite deux fois. C'est un animal combatif, adapté aux écarts climatiques les plus rudes. Sa présence a donc explosé en France sous un climat tempéré, d'autant qu'elle mange de tout. Son cycle de reproduction est très court. Dès l'âge de six mois, la femelle peut se reproduire. Elle peut transporter ses petits sous elle pour changer d'environnement. Tous les milieux aquatiques lui conviennent.

Elle résiste à la chaleur, la sécheresse, au gel (on peut même la congeler et la décongeler, elle est toujours vivante !). Elle s'enterre jusqu'à 1,50 m de profondeur, en creusant des tunnels.

Le code de l'environnement préconise de la détruire. On peut la pêcher, mais pour la transporter, il est obligatoire de la castrer en arrachant la palette,



qui contient l'appareil reproducteur. En Espagne, où elles ont été introduites dans les rizières, elles causent des dégâts importants par leurs tunnels, détruisant les digues, et même des routes, et envahissant les marais.

Les écrevisses peuvent être porteuses de maladie, il est recommandé de porter des gants pour les manipuler.



Beaucoup d'introductions d'espèces exotiques invasives remontent à Napoléon III, qui avait une passion pour l'agronomie et l'aquaculture, notamment la perche soleil et le catfish (différent du poisson-chat). On essaie de réguler les populations de poissons-chats par le brochet qui en est prédateur.

À Champagné-Saint-Hilaire, les plans d'eau sont contaminés par un poisson de Corée, le pseudorasbora, un poisson allongé aux écailles colorées - que nous montre Etienne dans l'aquarium.

Porteur sain de la maladie de la rosette, qui peut contaminer 30 espèces de poissons, il est désormais présent partout.

Autre espèce invasive : un crapaud, le xenope lisse. Autrefois utilisé pour tes tests de grossesse, il a été relâché dans une mare par un laboratoire de Thouars et est en propagation. Le site de Center Park est, par exemple, envahi de xenopes. La Brenne, le Poitou-Charentes exportaient autrefois des poissons d'eau douce. Ce n'est plus le cas, du fait des EEE, comme le cormoran, qui a envahi toute l'Europe et consomme de grandes quantités de poisson.

Il faut donc gérer les espèces invasives d'une manière ou d'une autre, par les prédateurs de l'espèce ou l'assèchement des étangs.

En Australie, on a tenté d'introduire des maladies, par exemple, contre la carpe, qui y est considérée comme une invasive : c'est une erreur, les maladies se transmettent à d'autres espèces et deviennent incontrôlables.

Les écrevisses de Louisiane sont consommées par carpes et brochets, mais la prédation ne suffit pas à

réguler l'espèce.

Il faut également gérer le plan d'eau lui-même. Les obligations du plan d'eau : gérer le trop-plein et récupérer les poissons.

On découvre de nouveaux principes de gestion sur le terrain. Pour protéger la berge des tunnels des ragondins et écrevisses, on s'est rendu compte que des petits cailloux, de simples pierres des champs par exemple, protègent bien mieux les berges que de gros enrochements coûteux. De plus, ils ont l'avantage d'arrêter le clapot sur les berges.

De même, on se rend compte qu'une haie vive est une meilleure protection pour la berge que de gros arbres ou de la prairie. On appelle ça le génie végétal.

Un apport de foin abîmé dans le plan d'eau constitue un engrais naturel et sert aussi de nichoir à beaucoup d'espèces.

Emmanuel nous mène ensuite jusqu'à la queue de l'étang - la partie la moins profonde où l'eau vient mourir. Une bande a été ouverte dans la végétation (opération qui s'appelle « ouvrir l'étang »), constituant un milieu intéressant pour les oiseaux qui y trouvent abri et ressources.

A noter qu'il y a 2,50 m de profondeur d'eau à la bonde.

Emmanuel nous parle du travail d'inventaire des espèces présentes sur le site par des observations directes (aux jumelles), par le son (cris ou chants), par l'installation de pièges-photos disposés aux endroits stratégiques, permettant de voir ce qui se passe pendant la nuit.

Emmanuel et Lucas nous font écouter des enregistrements de cris et chants d'espèces présentes sur le site. Avec l'aide des écoliers ayant déjà participé, il s'agit de retrouver le cri du chevreuil (reconnaisable à ses aboiements), de la buse, du canard colvert, du cerf (le brame), et aussi chouette, corneille noire, coucou, poule d'eau, oie cendrée, pigeon ramier, canard siffleur, rossignol...

Diverses informations sur la vie de chaque espèce viennent compléter ce « quizz » :

Les oies cendrées viennent du cercle polaire et migrent jusqu'au Guadalquivir au sud de l'Espagne, faisant parfois halte sur les étangs. Le faisan, originaire d'Asie, est présent depuis l'époque de Charlemagne. Par son cri d'alerte, le geai bleu est la « sentinelle de la forêt ». Il dépose des graines et oublie où il les a cachées - c'est pour cette raison qu'on trouve des noyers au milieu de la forêt.

La brande caractéristique du Poitou est une grande bruyère, la bruyère à balai (voir le dicton « brande du Poitou cache à loup »). La bruyère vagabonde est également présente sur le site. La grande bruyère a

besoin d'un milieu particulier pour se développer. Il faut régénérer le terrain par le feu ou couper les pousses de prunelier (ou épine noire), l'aubépine...



On trouve aussi dans cette zone des frênes, érables, ormeaux et genévriers. On trouve des buttes d'argile qu'on appelle « montrujon ».



L'après-midi, Etienne évoque la nouvelle politique qui voudrait supprimer étangs, plans d'eau et barrages. Il nous explique que ceux-ci ont leur rôle important à jouer :

conserver la biodiversité (de nombreuses espèces ont besoin de température supérieure à 20 °C pendant plusieurs jours, contrairement aux espèces d'eaux vives comme la truite). La faune terrestre a également besoin d'eau : sans ces plans d'eau, elle devra s'adapter ou disparaître.

- de même pour la végétation.
- l'eau attire l'eau : les nuages de condensation créés par un plan d'eau vont se redéposer en pluie quelques dizaines de kilomètres plus loin.
- changements climatiques : la flore va devenir celle du midi de la France

- l'évapotranspiration des végétaux présents autour de ces points d'eau va disparaître, aggravant la sécheresse.
- Les plans d'eau soutiennent les nappes phréatiques de surface.

L'avenir de la région dépend des zones protégées et espaces naturels sensibles. Les zones protégées qualifiées d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) deviennent de plus en plus importantes.

Les cartes de pêche et de chasse contribuent à leur financement.

L'eau, c'est la vie. L'exemple de la Gartempe nous en montre l'importance. Elle est de plus en plus asséchée, ce qui fait que l'an dernier, les pompiers n'ont pas pu utiliser son eau pour enrayer un gros incendie et ont dû se rabattre sur le plan d'eau communal de Massogne - seul réservoir disponible.

On se rend compte que les grosses stations d'épuration ne sont pas une réponse au problème. On pourrait par contre imaginer des plans d'eau pour l'assainissement. La ville de Munich, en Allemagne, est assainie par un système de plans d'eau.

En ce qui concerne les bassines, Etienne pense que les retenues collinaires, en utilisant par exemple les vallées sèches, pourraient être une alternative intéressante pour réutiliser les eaux de drainage. Ou bien, une partie de chaque bassine pourrait être laissée à la flore et à la faune locale.



Emmanuel et Lucas nous présentent ensuite des moulages de traces d'animaux. Exemples : blaireau (cinq doigts). Les ongulés : cerf, chevreuil, sanglier (sa trace présente des « gardes » en arrière des sabots. Pour les sangliers, 1 cm de trace correspond à 10 kg). Le faisan, le chien et le renard (quatre doigts). Le loup laisse les mêmes traces que le chien, mais les pas sont alignés.

Les régions d'élevage du Poitou pourraient être propices au retour du loup.

Présentation de cornes de chevreuil et de cerf, les bois, qui peuvent pousser 1 cm par jour. Au printemps, elles sont protégées par du velours que les animateurs nous font toucher. Ils font passer également parmi le public des échantillons de peaux de renard, sanglier, chevreuil (pelage d'hiver et pelage d'été), cerf... ainsi qu'une aile de bécasse, avec sa petite plume caractéristique dite « plume du peintre ».

On apprend encore une foule de choses, au cours d'une merveilleuse journée de printemps, en compagnie de nos experts. On apprend par exemple que :

La femelle du chevreuil s'appelle la chevrette, le mâle s'appelle le brocard, le nombre de ramures ne correspond pas à l'âge de l'animal - il faudrait pour cela examiner sa denture ; le brame du cerf a lieu de fin août à début octobre.

Il y a 1 million de chasseurs en France.

A Vieille-Monnaie, il y a une importante frayère à brochets dans le Clain.

Lors de l'éclosion des éphémères, la manne, les routes étaient autrefois envahies jusqu'à faire patiner les voitures, ce qu'on ne voit plus aujourd'hui.

Il y a des castors à Champagné-Saint-Hilaire.

Etienne termine son intervention en nous présentant un couple de ses pigeons voyageurs, qu'il relâche devant nous - et qui arriveront à la maison bien avant lui.

Merci encore d'avoir organisé cette belle journée qui nous a fait découvrir ou redécouvrir les étangs de Champagné-Saint-Hilaire et nous a donné envie d'y revenir - entre autres pour lire plus en détail les panneaux installés par la FPHFS.



Texte de Cathy Flater et de Jean-Pierre Salès et photos d'Annette Bosseboeuf

Restitution des Activités Périscolaires le 16 juin 2021

Le 16 juin était prévue la restitution des TAP, à l'image d'une année particulière ponctuée par les différents confinements. La décision fut prise de présenter tout de même aux parents les travaux effectués tout au long de l'année. On décida d'organiser cette après-midi sous forme de cheminement dans les locaux de l'école qui conduisait parents et enfants de salle en salle.

On put admirer dans la cantine les différents travaux réalisés sous la houlette de Beatrice, animatrice des Tap. Différentes réalisations avaient été présentées sur les murs et égayaient toute la cantine. Les grandes silhouettes peintes et collées furent particulièrement appréciées par les parents présents. La visite se prolongeait par celle de la garderie où étaient exposées la famille chouette, les magnifiques fleurs de carton et d'autres réalisations faites tout au long de l'année pendant les heures périscolaires.

Un goûter était ensuite offert aux enfants par la commune. Un film réalisé sur les Tap par Marie la directrice des activités, était diffusé et permit aux différents participants de découvrir les animations au fil des jours. On pouvait y voir, outre les travaux manuels réalisés, les ateliers sportifs animés par

Mathis. Vous pourrez retrouver ce film sur le site de Champagné-Saint-Hilaire en suivant le lien suivant : <http://www.champagne-saint-hilaire.fr> La visite se terminait par la visite des classes maternelles tout juste rénovées et prêtes à recevoir les petits écoliers dès la rentrée de septembre. Rendez vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures avec toute l'équipe d'animation.



Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Randonnée Pédestre du 4 juillet



C'est avec grand plaisir que nous avons renoué le 4 juillet avec notre traditionnelle randonnée de Champagné-Saint-Hilaire. Cette année, étaient prévus marche, pique-nique tiré du sac ou saucisses frites et enfin concert par un groupe poitevin « Les Polis sont acoustiques »

Nous avons pensé à tout et particulièrement peaufiné notre journée, si ce n'est qu'un invité de marque a oublié notre rendez-vous, j'ai nommé le soleil.

Bravant son absence, une soixantaine de marcheurs s'est élancé sur les trois parcours dès 8 h 45 après un petit café bienvenu dans les brumes automnales.

Les plus courageux se décidèrent à suivre les 18 km balisés les jours précédents par nos fidèles bénévoles. Ils allaient pouvoir découvrir ou redécouvrir les hameaux de notre territoire et les chemins les reliant.

Les marcheurs plus modestes pouvaient se lancer eux, sur les 12 km qui reprenaient le même parcours rétréci.

Les deux cohortes de sportifs avaient sur leur passage deux haltes qui leur permettaient de se restaurer si ce n'est de se rafraîchir ...

À midi, un apéritif était offert aux marcheurs, par la municipalité sous les grands arbres du Plan d'eau des Trois Fontaines. .

À partir de ce moment, s'invita la pluie que nous n'avions sûrement pas conviée. Elle osa s'imposer, prendre ses aises et passer la journée en notre compagnie. Il fallut prendre la décision d'aller pique-niquer dans la grande salle des fêtes. Le comité des fêtes qui avait pris la responsabilité de notre approvisionnement, déménagea barbecue, réfrigérateurs et friteuses.

C'est quasiment une petite centaine de personnes qui se retrouva sous le toit protecteur de la salle des fêtes. Quiches, galettes, tartes et bouteilles sortirent des sacs et paniers pour accompagner les saucisses et les frites du comité des fêtes.

Randonnée Pédestre du 4 juillet (suite)

Des jeux anciens avaient été mis à la dispositions des convives par la Marchoise dont l'un des représentants divertit la salle avec ses fameuses énigmes toujours renouvelées.

À 15h, commença le concert. Les chanteurs des Polis sont acoustiques surent charmer leur assemblée par la variété et la qualité de leur répertoire. Leur prestation de 2 heures fut particulièrement appréciée et les airs repris par un public enchanté. C'est vers 18h que se termina cette journée très appréciée et qui a sonné enfin la reprise des ani-

mations collectives.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles et le Conseil Départemental pour leur soutien dans cette manifestation. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle randonnée. Vous pouvez trouver sur le site de la mairie les trajets des différentes randonnées.

Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Commémoration du 13 août 1944

Le mardi 13 Août 2021, commémoration de la bataille du 13 août 1944 à Champagné-Saint-Hilaire

Après le dépôt de bouquets à 11 heures sur les 3 stèles, route de Sommières, route de Gençay et route de Vivonne, la cérémonie commença à 11 heures 30 devant le monument aux morts; le drapeau Renard était porté par Louis, adolescent de 17 ans.

Cette cérémonie se déroula en petit comité, car nous étions toujours dans la situation « covid » avec le variant delta.

Le Maire et le Premier Adjoint, Jacky Didier déposèrent la gerbe de la Commune et celle du Conseil Départemental.



Après la sonnerie aux morts, la minute de silence à la mémoire des morts, de ceux qui ont combattu et de ceux qui ont souffert, et ensuite la Marseillaise, ce fut le discours du Maire, Gilles Bosseboeuf :

« Mesdames et messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Cette année, 77^{ème} anniversaire de la bataille de Champagné-Saint-Hilaire du 13 août 1944, est encore très particulière, puisque cette commémoration se fait en petit comité. Nous ne sommes pas sortis de

cette crise sanitaire qui a débuté en 2019 et qui traverse le monde, et qui passe et repasse. J'espère qu'en 2022, nous aurons une commémoration à la hauteur des douleurs que nos ancêtres ont subies.

Mais nous n'oublions pas cette terrible confrontation entre les maquisards qui défendaient notre liberté et les Allemands en garnison au haras.

Cette commémoration est pour nous le moment d'honorer les morts de cette terrible journée du 13 Août 1944, mais aussi tous ceux qui ont combattu pour que nous retrouvions notre démocratie et notre liberté. C'est aussi le moment d'honorer tous ceux qui ont souffert pendant cette guerre.

Souvenons-nous des maquisards morts pendant cette journée de combat, de Monsieur Georges Ponssonnet assassiné par les nazis, route de Sommières, de Messieurs Louis Roy et Jean Pierron abattus route de Gençay, et des maquisards morts pendant le combat au haras. Nous pouvons être fiers de leur engagement, ils ont sacrifié leur jeunesse pour nous. J'ai une pensée toute particulière pour leurs enfants qui nous ont quittés dernièrement, Monsieur Ponssonnet, Monsieur Pierron, et aussi pour certains qui ont participé à l'enterrement des chevaux, et en particulier, pour Monsieur Victor Bonnin, jeune à l'époque et qui racontait la difficulté à creuser après des jours et des jours de sécheresse. Nous avons déposé, il y a quelques instants un bouquet sur chaque stèle.

J'ai une pensée particulière pour ces maquisards qui nous ont quittés chaque année, et en particulier pour Moïse Brothier qui, je le cite ; « n'avait fait que son devoir, mais pas plus que son devoir », il voulait dire qu'il respectait l'homme. Monsieur Lacourarie, travaillant dans une ferme à Champagné-Saint-Hilaire, à qui on a remis une arme pour aller au combat, et qui a gardé toute sa vie les images d'horreur du combat à la villa du haras.

Nous n'oublions pas ceux qui ont souffert et qui

Commémoration du 13 août 1944 (suite)

sont morts pendant cette terrible journée mais aussi pendant toute la durée de cette terrible guerre, avec un fou à la tête d'un grand pays, l'Allemagne, ami de la France maintenant.

Souvenons-nous que la démocratie est fragile, et que le combat pour notre liberté est un combat de chaque jour, restons vigilants.

Rendons hommage à tous ces combattants, vivants ou morts. Nous pouvons être fiers d'eux.

Rendons hommage aux femmes, combattantes de l'ombre et dans l'ombre. Je vais laisser la parole dans un instant à Annette qui va vous lire deux poèmes.

Un grand merci au Président du Conseil Départemental, Alain Pichon, pour la gerbe offerte, malgré la situation actuelle.

Vive la République, vive la France, et vive l'amitié entre tous les peuples ! »



Après le Chant des partisans, Annette Bosseboeuf a lu deux poèmes envoyés par Louis Vibrac et écrits par des élèves :

FEMMES DANS LA RESISTANCE

Voici deux poèmes rédigés par des élèves de Troisième dans le cadre des enseignements pratiques Interdisciplinaires :

*«Elle disait ne pas être une héroïne
Et pourtant elle a sauvé plusieurs vies
Pendant plusieurs nuits...
Pour elle, un grand merci.
Elle s'appelait Lucie Aubrac,
Elle rédigeait des tracts,
Les collait aux murs pendant la nuit,
Le courage pour ami, la peur sans répit.
Elle était la femme de Raymond,
Et ils se battaient à l'unisson
Pour l'honneur et la liberté.
Elle était l'une, parmi ces femmes
Qu'on ne doit pas oublier !*

*Elles s'appelaient
Lucie, Geneviève ou Marie
Délivrant des messages la nuit
Mais le jour, mères de famille.
Elles s'appelaient
Françoise, Thérèse ou Hélène
Cachant et transportant de faux papiers
Dans leurs bas de laine,
S'éclipsant telles des ombres
Dans les ruelles lointaines.
Elles s'appelaient simplement femmes
Elles en appelaient tout simplement à leur
courage
Et leur rôle ne fut pas un mirage.
Ces femmes étaient des battantes,
Elles s'appelaient résistantes.*



Le Maire remercia son petit-fils Louis d'avoir porté le drapeau Renard, et lança un appel pour que des jeunes soient porte-drapeaux, puis les élus remercièrent les porte-drapeaux.



Après cette cérémonie, nous partageâmes le verre de l'amitié, en extérieur, tout en respectant la distanciation.

Gilles BOSSEBOEUF

Compagnie de la Trace le 13 août

La fin de journée du 13 août fut festive à Champagné-Saint-Hilaire. En effet, la compagnie de la Trace, en tournée dans le Sud-Vienne, avait prévu de s'arrêter dans notre bourg pour donner une représentation de « Je vais chercher Jean »

La journée commença par l'ouverture du marché permettant aux différents visiteurs de découvrir nos commerçants présents et fidèles sur la place.

Le spectacle commença à 20 h avec l'ensemble vocal de Champagné qui nous interpréta quatre chants préparés les semaines précédentes.



Vint ensuite la représentation de la Trace qui avait projeté de s'arrêter à Champagné dans le pré de la Cure au cours de leur tournée du Sud-Vienne. Présenté par deux artistes, ce spectacle nous transporta sur des chemins lointains à travers la longue quête de Tania à la recherche de Jean, tra-

versant toute l'Europe en guerre. Emotion, humour et réalisme s'entremêlent au fil de l'histoire et font de ce spectacle un témoignage fort et qui reste tout à fait d'actualité ...



La centaine de spectateurs présents surent apprécier ce spectacle et remercier chaleureusement la troupe à la fin de la représentation.

Nous remercions l'ensemble des artistes de la troupe, les bénévoles et les partenaires qui nous ont soutenus dans ce projet et permis de profiter d'un moment privilégié..

Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Les Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre

Les 17 et 18 septembre 2021, la commune de Champagné-Saint-Hilaire et l'association « Murmures et Cultures à Champagné » ont participé aux journées européennes du Patrimoine dont le thème était « Patrimoine pour tous, Ensemble, faisons vivre le Patrimoine ».

À Champagné, les femmes étaient à l'honneur.



Le **vendredi soir**, Pierre Rossignol a retracé avec précision et passion le parcours exceptionnel d'**André Léo** (Léodile Béra de son vrai nom), ro-

mancière, journaliste militante socialiste, communarde et féministe qui s'est battue au 19^{ème} siècle pour l'émancipation de la femme. Elle était née en 1824 à Lusignan mais a aussi vécu à Champagné-Saint-Hilaire où sa famille s'était installée en 1830.



Samedi 18 septembre, une exposition de 62 tableaux de 21 artistes locaux et d'une centaine de dessins réalisés par les enfants de l'école et du Jardin à grandir sur le thème « Femmes » a

Les Journées Européennes du Patrimoine (suite)

fait l'admiration des visiteurs qui sont venus pendant tout le mois d'octobre, soulignant la richesse et la diversité des techniques et des réalisations. Les dessins des enfants montrent aussi toutes les recherches et le travail faits en classe autour de ce thème et des femmes célèbres en particulier.

Ce partenariat avec l'école mérite d'être souligné et la bibliothécaire souhaite que cette coopération continue. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées !



Annette BOSSEBOEUF

Semaine bleue du 04 au 10 octobre



plusieurs groupes d'enfants de l'association Mille Bulles et deux classes de l'école de Champagné ainsi que du « Jardin à Grandir » sont venus visiter l'exposition sur les métiers anciens. Pendant que des groupes d'enfants découvraient l'exposition à la mairie guidés par des aînés, l'association « Le Merveilleux Noël » proposait des activités à un groupe d'enfants. Cette exposition, prêtée par la BDV (Bibliothèque de la Vienne), était agrémentée par des objets et des outils liés aux métiers évoqués sur les panneaux. Les objets et les outils ont été prêtés par des habitants de la commune. Ces derniers ont accueilli les visiteurs en leur commentant l'utilisation des ustensiles.



La Semaine Bleue est une semaine nationale dédiée aux retraités et aux aînés. Depuis 70 ans, la place de nos aînés est reconnue et maintenant fêtée au travers d'animations.

La commune de Champagné-Saint-Hilaire a décidé de participer à cette semaine en association avec les bénévoles, les élus et les personnes retraitées et âgées.

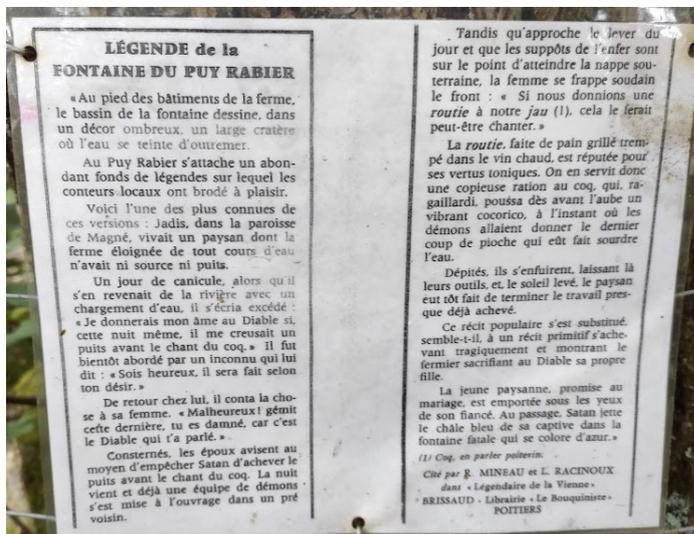
L'occasion pour tous de profiter de moments conviviaux et intergénérationnels. L'association du Merveilleux Noël a commencé la semaine par un après-midi de loisirs créatifs et de recherches sur les expressions contenant le mot bleu. Les expressions trouvées ont été reportées sur des tissus qui ont été ensuite accrochés dans les arbres. Ce mercredi après-midi et le jeudi et vendredi matin,

Semaine bleue du 04 au 10 octobre

Jeudi après-midi, place à l'association Let's go qui a proposé une animation Qi qong et des jeux de mots. Le vendredi après-midi, l'association «La Marchoise» et le centre social Mille Bulles ont participé activement à des animations lors du marché hebdomadaire. Une rencontre très agréable a eu lieu le samedi 9 octobre entre les lectrices pour échanger autour de leurs lectures. En effet, depuis le mois de juin, la bibliothèque de Champagne proposait à la lecture des ouvrages sur le thème des aînés.

Cette semaine s'est achevée le dimanche par une très belle marche partant de la base de loisirs et allant jusqu'à la Source bleue du Puits Rabier. Une quinzaine de participants ont marché bon train dans la brume matinale. Puis, tous se sont retrouvés pour l'apéritif bleu de l'amitié offert par la municipalité. Enfin un repas tiré du sac a été partagé dans la joie et la bonne humeur.

Nous adressons tous nos remerciements aux bénévoles et aux commerçants sans lesquels, cette semaine n'aurait pas eu lieu.



Nadine MEMIN

Illuminations et Téléthon les 3 et 4 décembre

Nous avons décidé, cette année, de renouer avec les traditions des illuminations et d'associer cet événement au Téléthon.

Dès le mois d'octobre, un groupe de bénévoles commença à écumer Pinterest pour trouver de nouvelles idées afin de décorer le village. Recyclage et récupérations étaient le maître mot de l'organisation et pinceaux et scies s'animèrent dans les ateliers.

Le thème proposé par le Téléthon était la lumière et permit de donner libre cours à l'imagination de nos artistes.

Le 3 décembre, le village était prêt à accueillir les

festivités. Mais de nouveau, la pluie s'invita et s'entêta à rester parmi nous toute la soirée. Les enfants des temps périscolaires et plus largement de l'école avaient, depuis quelques semaines, préparé des chants de Noël sous la houlette des animatrices. Ils les interprétèrent courageusement et avec brio pour ouvrir les festivités sous une pluie insistante et perfide. Ils partirent ensuite au son des accordéons de Philippe Compagnon et de Philippe Souché vers la place pour attendre le top départ des illuminations et l'arrivée du Père Noël.

5,4,3,2,1 et le village s'éclaira. Nous avons pu admirer le travail des bénévoles qui faisaient scintiller le village. Le père Noël arriva dans son traîneau et distribua moult bonbons qui réjouirent nos chers bambins.



Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Illuminations et Téléthon les 3 et 4 décembre (suite)

Ensuite, la fête commença et l'on put déguster vin chaud préparé par les DSB, saucisses et frites par les Montagnards et gâteaux, gaufres, crêpes et tisanes concoctés par « Murmures et cultures », l'APE et Let's go au son des accordéons. Une partie de la recette des différentes associations revenait au Téléthon.

Nous avons reçu, ce soir-là, la visite des représentants du Téléthon, accompagnés du parrain de l'association au niveau départemental, Mayar Monshipour. Nous sûmes les accueillir et les restaurer sous les tivolis.



Le lendemain matin, l'animation continua. De courageux marcheurs s'élancèrent avec Jean-Louis Blanc pour une randonnée de 8 km. Parallèlement la gym proposait des animations parents-enfants dans la grande salle des fêtes. La bibliothèque accueillait ceux qui voulaient faire de bonnes affaires en achetant des livres issus du désherbage de la bibliothèque ou des dons de particuliers.



D'autres prirent le temps de déguster un petit café ou des crêpes au stand de l'APE ou préférèrent une petite tisane réconfortante au stand de Let's go.

L'après-midi, les rues se transformèrent en circuit automobile et 12 petites voitures se sont élancées pour battre le record de 340 km effectués il y a 2 ans.



Cette animation était proposée par le comité des fêtes de Champagné-Saint-Hilaire et les sponsors avaient été démarchés par ses membres.

Le record a été battu puisque nous avons fait 352 km en trois heures pour plus de 1000 tours. Une petite quarantaine de pédaleurs de tous âges ont participé pour battre le record. Nous ne pouvons conclure sans évoquer la performance de Marion qui pédala 3 heures sans s'arrêter !

Cette grande journée s'est terminée par un repas préparé par les footballeurs dans la grande salle des fêtes.



Ce week-end a permis à Champagné de reverser au Téléthon la somme de 5500 euros (issus des dons et des recettes des animations), à notre grande fierté à tous. Bravo aux bénévoles, aux associations, à notre personnel et à nos élus pour cette formidable performance que nous espérons bien renouveler l'année prochaine !

Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

2 - LA VIE PRATIQUE

La Mairie

- **Coordonnées**
1 Place de la Mairie
86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
Téléphone : 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr
- **Horaires d'ouverture de la Mairie**
Du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h.
Le vendredi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h.
Le samedi : de 9h à 12h

L'Agence Postale

La Poste à côté de chez VOUS.

Les opérations courantes de votre bureau de poste 6 jours sur 7 :

- Du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h.
- Le vendredi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h.
- Le samedi : de 9h à 12h

Services disponibles dans votre Agence Postale Communale

- ⇒ **Vente de timbres-poste à usage courant et philatélique**
- ⇒ **Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo**
- ⇒ **Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande**
- ⇒ **Dépôt des objets y compris recommandés** (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- ⇒ **Retrait des lettres et colis en instance** (hors Poste Restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- ⇒ **Services de proximité** (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)
- ⇒ **Retrait d'espèces** pour les titulaires d'une carte bancaire de La Poste, d'un CCP ou d'un compte d'épargne (sauf livret), **limité à 350€ par période de 7 jours consécutifs et par titulaire**
- ⇒ **Départ du courrier : 12h00**

Infos utiles — Bureau de poste de GENCAY

- ⇒ Rue du Palateau - 86160 GENCAY Tel. 05.49.36.12.02
- ⇒ Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Les mardis : 10h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Les samedis : 9h00 - 12h00
- ⇒ **Départ du courrier** : 15h00 en semaine - 12h00 le samedi

Pour le bon fonctionnement de la distribution du courrier, une boîte aux lettres normalisée est fortement conseillée.

Merci de bien vouloir indiquer votre nom sur votre boîte aux lettres.

Numéros d'Urgence

POMPIERS	18	URGENCE Médecin de garde : 05.49.38.50.50
GENDARMERIE	17	Ambulances Sud Vienne : 05.49.87.00.35
ou Gendarmerie de GENÇAY	05.49.59.31.16	Centre Antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
SAMU	15	

Gendarmerie Nationale



La commune de Champagné-Saint-Hilaire est implantée dans l'assiette territoriale de surveillance de la communauté de brigades de LA VILLEDIEU DU CLAIN dont dépendent 18 autres communes.

Cette entité gendarmerie se trouve sous les ordres d'un major (affecté en 2021) et regroupe deux unités dont celle de GENÇAY sous les ordres d'un Adjoint-Chef (également affecté en 2021), commandant cette « équipe » renouvelée à 90%.

Ces deux unités regroupent un total de 18 personnes et vous accueillent les lundi, mardi, mercredi, vendredi et dimanche à LA VILLEDIEU DU CLAIN et les jeudi et samedi à GENÇAY.

Vous pouvez contacter ces brigades au 05.49.52.51.07 (LA VILLEDIEU DU CLAIN) ou au 05.49.59.31.16 En cas d'urgence (24h/24h) composez le 17.

Lutte contre les cambriolages :

La Communauté de brigades de LA VILLEDIEU DU CLAIN rappelle que vous avez la possibilité toute l'année de vous inscrire à l'opération « **tranquillité en vacances** ». Cette offre totalement gratuite est valable pour les **particuliers** comme pour les **entreprises**.

Demandez l formulaire : www.gouv.fr/formulaire-otv

Signaler votre départ par téléphone à la gendarmerie de LA VILLEDIEU DU CLAIN : **05.49.42.51.07** ou GENÇAY : **05.49.59.31.16**

Beaucoup d'autres informations sur le site du référent de sûreté :

www.referentsurete.fr

La Communauté de brigades de LA VILLEDIEU DU CLAIN dispose également de deux référents sûreté pour vous conseiller sur les mesures de sûreté plus adaptées aux biens à protéger.



Facebook : Gendarmerie de la Vienne

Votre sécurité est NOTRE priorité

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé devant la mairie.

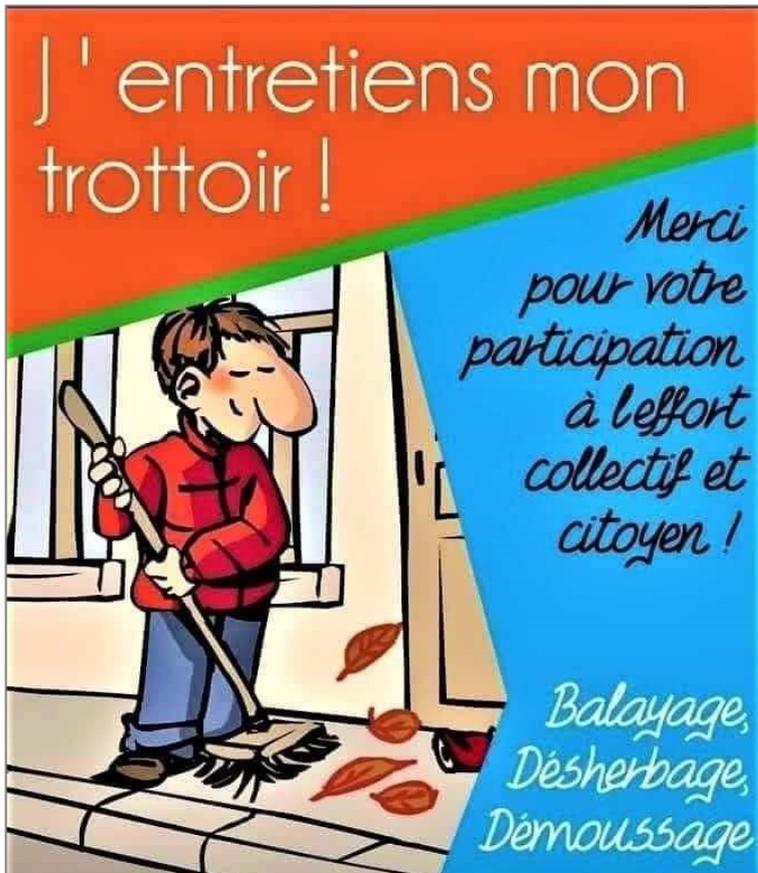
La défibrillation consiste à délivrer un courant électrique dans le coeur. En France, on compte 40 000 à 60 000 morts par arrêt cardiaque chaque année, soit 200 morts par jour.

Si un massage cardiaque et un défibrillateur étaient utilisés pour la réanimation dans les cinq premières minutes après l'arrêt cardiaque, on passerait à **30% de chances de survie sans séquelles**. Le délai d'intervention des équipes d'urgence étant en moyenne de 7 à 8 minutes, l'idéal serait que les proches ou témoins de la victime puissent réaliser directement cette défibrillation dans les **5 minutes** suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie.

N'hésitez pas à l'utiliser, même si vous n'êtes pas formé, vous avez un guide vocal.

Bien entendu, l'appel des secours reste une priorité dès que l'on constate un arrêt respiratoire.

Les responsabilités de chacun : soyons citoyens



« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »

Règlement sanitaire départemental (art.32)

L'article D.161-1 du code rural précise qu'il est défendu de déposer sur les chemins ruraux des objets ou des produits divers, susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation.

Il est indispensable que chacun nettoie si cela est nécessaire après son passage.

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est l'affaire de tous. **Si vous constatez un dégât sur le réseau téléphonique ou sur un équipement, signalez-le aux équipes d'Orange :**

1013 par téléphone ou 1013.fr et orange.fr par internet.

Restez branchés, élaguez ! En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière et doit être fait à titre préventif.

En cas de dommage causé aux câbles :

- **vous engagez votre responsabilité civile et serez facturé du montant des réparations**
- **vous êtes également passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications.**

Ne laissez pas divaguer vos chiens, ils peuvent se transformer en monstres ! Dès qu'un chien errant est signalé à la mairie, La Société ANIMALOR, ayant une convention avec la Communauté de Communes, est contactée pour prise en charge de l'animal. **Vous pourrez récupérer votre chien après vous être acquitté des frais de fourrière .**

De manière générale, merci de veiller au respect de tous. En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner sur le site internet : www.legifrance.fr

Carte d'identité et passeport, carte grise

La carte nationale d'identité (CNI) et le passeport ne se font que dans les mairies de cantons ; prenez-
 rendez-vous à la mairie de Gençay. Vous pouvez retirer les imprimés en mairie de Champagné-Saint-
 Hilaire.

➤ Carte nationale d'identité

Dans tous les cas, il faut fournir un justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois et 2 photo-
 graphies. Cependant, dans certains cas, d'autres documents sont demandés.

- **Première demande de CNI** : il faut fournir un extrait d'acte de naissance ou un passeport en cours de
 validité.

- **Renouvellement d'une CNI** : si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, il faut fournir un extrait d'acte
 de naissance. Si elle est périmée depuis moins de 5 ans, il n'y a pas d'autre document demandé. Dans
 ces 2 cas, à la réception de la nouvelle CNI, il faut restituer l'ancienne.

- **Renouvellement d'une CNI, suite à une perte ou à un vol** : il faut fournir la déclaration de perte ou de
 vol, un timbre fiscal de 25 euros ainsi que les documents demandés lors d'une première demande de
 CNI. Si la carte perdue ou volée était valide ou périmée depuis moins de 5 ans, aucun autre document
 n'est demandé.

La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2015.

➤ Passeport

Les documents à fournir sont : 2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile, des timbres fiscaux et une
 CNI en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance.

Le passeport est valable 10 ans.



Pour demander une nouvelle carte grise, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occa-
 sion, les deux options possibles sont :

⇒ Sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

⇒ ou directement auprès d'un professionnel habilité et agréé par l'État



Il est à noter que le site du gouvernement ants.gouv.fr permet d'effectuer les demandes en ligne
 concernant le permis de conduire, la carte grise, le passeport biométrique et la CNI.

Informations Générales : Préfecture de la Vienne

COMMENT SE RENDRE A LA PRÉFECTURE

En bus : Arrêts rue Victor Hugo, boulevard Verdun, Rue des Ecosais

En voiture : Places de stationnement payant à proximité de la préfecture

Parkings payants : Hôtel de Ville-Carnot ; Théâtre-Auditorium

Personnes à mobilité réduite : Places de stationnement situées rue Victor Hugo, rue des Ecosais et
 place Aristide Briand

La Préfecture

COORDONNÉES :

Préfecture de la Vienne 7, Place Aristide Briand
CS 30589 86021 POITIERS CEDEX
(05 49 55 70 00)

Serveur vocal : 05 49 55 70 70
pref-courrier@vienne.gouv.fr

ACCUEIL DU PUBLIC :

Bâtiment HAUSSMANN Impasse des Ecosais
86000 POITIERS

ACCUEIL GÉNÉRAL :

du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Guichet pour l'accueil des étrangers :

uniquement sur RDV
Du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
☎ 05.49.55.69.11

LA PRÉFECTURE EN LIGNE

Site internet : www.vienne.gouv.fr
Adresse mail : pref-courrier@vienne.gouv.fr

Pour toute suggestion, réclamation ou question à destination d'un service de l'Etat dans la Vienne, s'adresser par mail
e-reclamations@vienne.gouv.fr

Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser, dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire :

- Auprès de la mairie de son domicile,
- Ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Le recensement peut aussi se faire en ligne avec un compte Service-public.fr.

Les effets du recensement

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de défense et citoyenneté (JDC),
- Et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

**Vous pouvez prendre contact
auprès du CSN de Poitiers**

Mail

csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone

05.49.00.24.69

Courrier

Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville—BP 90647
86023 POITIERS CEDEX



PLUi



Modification du PLUi

Des modifications du PLUi sont en cours d'instruction, notamment en ce qui concerne les agrandissements des habitations et les constructions annexes en zone A

Jacky DIDIER

Le Canton de Civray

Irrigué par la Charente, la Vienne et le Clain, ce canton situé au carrefour de l'urbain et de la ruralité se réinvente au quotidien pour proposer aux 18 437 habitants de ses 30 communes un cadre de vie moderne et interconnecté.

Le canton de Civray rassemble 30 communes où le Département de la Vienne oeuvre quotidiennement pour mener à bien actions, missions et interventions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'éducation, la voirie départementale, le numérique, le tourisme...



COMMENT JOINDRE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ?

Les Conseillers Départementaux du canton de Civray

■ **Lydie NOIRAUT**, tient régulièrement des permanences dans toutes les communes du canton de Civray, le 1^{er} mardi matin de chaque mois.

- contact : **05 49 55 66 80**

■ **Jean-Olivier GEOFFROY**, se tient à la disposition des habitants du canton de Civray.

- contact : **06 07 19 47 37**

Leurs missions

- Être à l'écoute des élus et des acteurs économiques du territoire et soutenir leurs projets
- Aider les familles et les particuliers dans leurs démarches de la vie quotidienne



lavienne86.fr



Service Communication Eaux de Vienne – Octobre 2021

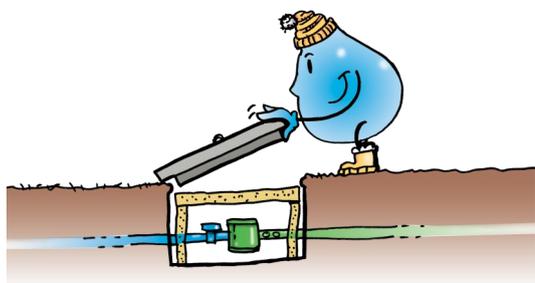
Donnons la parole aux jeunes



En tant que structure publique, Eaux de Vienne a à cœur de sensibiliser à la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi pour la 3^{ème} édition de son concours départemental auprès des scolaires, le syndicat d'eau et d'assainissement a choisi comme thématique « Economisons l'eau ». Des jeunes de CM1 et CM2 sont en train de réaliser en classe, avec leur enseignant, une vidéo, une courte bande dessinée ou un roman photos sur cette thématique.

Abonnez-vous à notre page Facebook pour participer à la désignation du grand gagnant de chaque catégorie, en mars 2022.

Protégez votre compteur du gel



En période hivernale, pensez à protéger votre compteur du gel en le recouvrant d'un matériau isolant comme la mousse de polyéthylène ou une plaque de polystyrène. Les matériaux absorbant l'humidité ne doivent surtout pas être utilisés : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc. Attention, votre compteur est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. S'il est détérioré, le remplacement pourrait se faire à vos frais.

Orange

	Particuliers	Professionnels	Entreprises
Signaler une panne de la ligne téléphonique	1013 / www.1013.fr	1015	1017
Besoin d'assistance technique (internet, TV, livebox)	3900	3901	
Disposer des services de la ligne téléphonique (renvoi temporaire...)	3000		
Accéder aux renseignements téléphoniques	118 712 ou www.118712.fr		
Assistance en ligne, mails, espace personnel,...	www.orange.fr		
Envie de commander nos produits et services	1014	1016	800302010

Déchèteries simplifiées sur le secteur du Gencéen

La Communauté de Communes du Pays Gencéen a mis en place trois sites de collecte des déchets appelés « déchetteries simplifiées » sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Saint-Secondin pour desservir les usagers des communes éloignées de la déchetterie de Gençay.

Différentes organisations ont été testées, mais toutes, hormis la solution avec un gardiennage, ont montré beaucoup de limites. La solution avec gardiennage quant à elle, pose un problème sur les dépenses engagées notamment sur les coûts des agents.

D'autre part, les trois « déchetteries simplifiées » posent aujourd'hui quatre problèmes majeurs : social, économique, réglementaire, responsabilité :

- D'un point de vue social et des conditions de travail des agents de la collectivité : local gardien sans eau et électricité, peu de chauffage, pas de sanitaires, pas de douche ...
- D'un point de vue économique : **ces sites sont utilisés par des habitants et surtout des entreprises hors territoire du Gencéen**

Nous avons un sur-apport de tonnages qui augmente les coûts de traitement et qui a un impact

sur la REOM payée par les usagers du Gencéen. De plus, l'ADEME et la Région s'interrogent sur ces espaces qui reçoivent des déchets sur des sites non déclarés et non aux normes environnementales. Il y a un réel risque sur les subventions accordées et celles que nous pourrions solliciter à l'avenir.

- D'un point de vue réglementaire : les déchetteries sont des établissements classés qui relèvent du Code de l'Environnement. Les sites doivent répondre à des normes strictes en terme de traitement des eaux, pollutions, rejets, lutte contre les incendies, accessibilité, ..., pour avoir une autorisation d'exploitation. A ce jour, les trois sites n'ont aucune autorisation d'exploiter et seraient donc considérés (si l'administration en avait connaissance) comme des **décharges sauvages**.
- D'un point de vue des responsabilités : les sites sont installés sur des terrains communaux et en cas d'accident physique ou de pollution, c'est le maire et la commune qui seraient responsables (responsabilité du Maire dans le cadre de sa Police vis-à-vis de la salubrité publique).

Aujourd'hui, il est incontestable que ces sites offrent des solutions pour les usagers éloignés de la déchetterie de Gençay. Mais il est aussi incontestable que ces sites sont « illégaux » vis-à-vis de la réglementation. Aussi, pour éviter tout problème (pollution, accident, plainte d'association environnementale, ...) les élus réfléchissent, dès à présent, à des pistes d'amélioration.

Compte tenu des points évoqués ci-dessus, il y a

une forte probabilité pour que l'autorisation d'exploitation des sites de St-Secondin et Château-Garnier soient refusés par l'administration (proximité de la Clouère pour St-Secondin, zone humide et étangs pour Château-Garnier). De plus, au vu des travaux effectués, pour la remise aux normes de la déchetterie de Couhé, on peut estimer qu'une enveloppe minimale de 500 000 € serait nécessaire par site. De même, au vue des contraintes administratives, techniques et financières, la réalisation d'un équipement neuf n'est pas une solution à court ou moyen terme.

Plusieurs pistes de réflexion sont donc aujourd'hui à l'étude pour développer un service lorsque les sites seront fermés :

- Négociation en cours avec SUEZ pour accueillir, sur le site d'enfouissement de Sommières du Clain, les usagers les plus éloignés de la déchetterie de Gençay,
- Collectes spécifiques pour les encombrants volumineux sur des dates précises (à définir),
- Location de bennes,
- Elargissement des heures d'ouverture de la déchetterie de Gençay,

Nous arrivons au bout d'un système qui a rendu effectivement service aux usagers mais qui aujourd'hui, ne peut être maintenu, qu'avec des investissements importants (sous réserve des autorisations administratives de l'Etat) et une forte augmentation des coûts de fonctionnement donc de la redevance payée par les usagers du Gencéen.

Christophe DESBANCS

Optimisation et modernisation du Service Déchets Ménagers

2022

Modernisation du service déchets : **Optimisation, Conteneurisation et Tarification incitative**



CALENDRIER 2022 DE MISE EN OEUVRE		
Janvier		
Février	CONTENEURISATION	- Distribution des bacs, - Enquêtes terrain - Informations des usagers
Mars		
Avril		
Mai	OPTIMISATION	- Mise en œuvre progressive de la réduction des fréquences de collecte des OMr
Juin		- Nouveaux calendriers de collecte - Adaptations des cas particuliers
Juillet		
Août	PERIODE TEST DE LA TARIFICATION INCITATIVE	Phase test sur 6 mois : - Facturation classique + émission d'une facturation fictive TI pour pouvoir comparer - Adaptation et ajustement des cas particuliers
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
Janvier 2023	MISE EN OEUVRE EFFECTIVE DE LA TARIFICATION INCITATIVE	

DOTATION DES BACS PAR FOYER		
Foyers	OMr	Emballages
1 pers.	Bacs individuels 80 L pucés	Bacs individuels 120 L
2 pers.	Bacs individuels 120 L pucés	
3 pers.	Bacs individuels 120 L pucés	Bacs individuels 240 L
4 et plus	Bacs individuels 240 L pucés	
Cas particuliers :		
- Appartements	- Sacs payés si pas d'espace disponible	- Sacs si pas d'espace disponible
- Entreprises	- Regroupement de bacs individuels pucés	- Regroupement de bacs individuels
- Gros producteurs	- Bacs collectifs pucés	- Bacs collectifs pucés

Principe de calcul de la Redevance Incitative





CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Primes d'économies d'énergie : SORÉGIES vous accompagne dans vos travaux

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

**FAITES DES TRAVAUX
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**SORÉGIES VOUS REMBOURSE
JUSQU'À 100%**

Chaudière
Isolation
Fenêtres
Chauffage

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (**RGE**). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce ».

Focus : les primes « Coup de pouce Chauffage » SORÉGIES

Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans **la rénovation de leur moyen de chauffage**. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit ;
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...) ;
- Le chèque énergie ;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

Alors n'attendez plus ! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies.fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.



Réduisez votre facture
d'électricité d'au moins **10 %**
avec **SORÉGIES idéa**
ELECTRICITE

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous propose une offre plus attractive que le tarif réglementé, qui vous permet d'économiser au moins 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa, vous pouvez contacter SOREGIES au 05.49.44.79.00



Le SDIS : Service d'Incendie et de Secours de la Vienne



sapeurs-pompiers de la Vienne

Révélez le sapeur-pompier volontaire qui est en vous !

Parmi les 1500 sapeurs-pompiers actifs partout dans la Vienne, près de 80 % sont sapeurs-pompiers volontaires, c'est-à-dire que, en plus de leur activité professionnelle ou de leurs études, ils donnent de leur temps pour secourir et aider la population. Au sein d'un centre de secours proche de chez eux ou de leur lieu de travail, les sapeurs-pompiers volontaires démontrent chaque jour leur solidarité et leur altruisme par leur participation à la chaîne des secours.

Cet engagement citoyen, après une formation, après une formation initiale qui varie selon les missions exercées, s'effectue en fonction des disponibilités et de la vie personnelle de chacun. Il est indispensable pour permettre à nos habitants d'obtenir un secours d'urgence efficace partout sur le territoire.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés sur les missions de secours-à-personne, lutte contre les incendies, accidents de la circulation, protection de l'environnement... les missions sont multiples et variées, avec toujours le même objectif : protéger les populations.

Les sapeurs-pompiers de la Vienne recrutent, le Centre d'Incendie et de Secours de Sommières du Clain, Couhé et Gençay recrutent des sapeurs-pompiers !

Révélez le sapeur-pompier qui est en vous et contactez l'un des 3 centres par le [05 49 49 18 00](tel:0549491800).



Devenir volontaire est accessible
aux gens ~~extraordinaires~~

Devenez sapeur-pompier volontaire
dans l'un des 45 centres d'incendie et de secours de la Vienne

Pour trouver le centre d'incendie et de secours
le plus proche de chez vous



Je scanne
le QR code

ou rendez-vous sur www.sdis86.net

Suivez l'actualité des sapeurs-pompiers de la Vienne sur les réseaux sociaux :



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud



GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Fonctionnement de la structure :

Le Syndicat entretient et restaure près de 1 000 km de cours d'eau sur la partie amont du bassin versant du Clain : le Clain jusqu'à Iteuil, la Clouère, la Dive, la Bouleure, la Vonne, le Palais, et tous leurs affluents. Les membres du syndicat sont six communautés de communes, qui cotisent annuellement puisqu'elles ont transféré la compétence GEMAPI au syndicat. Il s'agit de : la CU Grand Poitiers (uniquement pour la Gestion des Milieux Aquatiques), la CC du Civraisien en Poitou, la CC des Vallées du Clain, la CC Vienne et Gartempe, la CC du Mellois en Poitou (79), la CC de Charente Limousine (86) (pour la GEMAPI en intégralité pour les cinq dernières). Certaines prélèvent la **taxe GEMAPI** sur leur territoire. En parallèle, certaines communes adhèrent volontairement pour les compétences ne relevant pas de la GEMAPI.

Le Syndicat est présidé par M. Philippe BELLIN, entouré de 5 vice-présidents (M. Christian CHAPLAIN, Mme. Gisèle JEAN, M. Fredy POIRIER, M. Gilles PICHON, M. André BIBAUD). Un comité syndical a lieu tous les 3 mois environ, précédé d'un bureau, afin de proposer aux délégués des décisions diverses (politiques, administratives, financières, techniques).

La collectivité emploie une secrétaire, trois techniciens qui se partagent le territoire pour les travaux, les suivis et animations, et deux agents de terrain (entretien des cours d'eau).

Programme de travaux :

Avec un budget d'environ 700 000€/an pour les travaux, dont la moitié environ de subventions, le syndicat engage plusieurs types d'actions. Un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) a été validé début 2020 : il s'agit d'un outil proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui permet à plusieurs partenaires de se rassembler autour d'un programme de 3 ans renouvelable une fois, pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau et zones humides.

A Commenjard, le Syndicat est intervenu au niveau de la brèche en rive droite de l'ouvrage. Il s'agit d'une petite intervention pour assurer la continuité de l'ouvrage. L'ouvrage ne sera pas modifié il reste à la charge du propriétaire. Le Syndicat assure le franchissement pour les poissons en ajoutant des pierres et des blocs. Les travaux se font avec l'accord des propriétaires.



Commenjard, avant travaux (Clain, août 20)



Après travaux, brèche aménagée (Clain, nov. 21)

À Champagné-Saint-Hilaire, nous sommes intervenus sur plusieurs arbres et embâcles en travers du Clain pour le passage des canoës et la prévention des inondations.

Une campagne de lutte collective contre le ragondin a été faite en 2020 en partenariat avec la FDG-DON 86. Merci de bien vouloir nous contacter si vous êtes intéressés (indemnité prévue).

Communication/animations :

Le syndicat a mis à jour son site internet clain-sud.fr

Les techniciens se tiennent à disposition des élus, usagers et riverains pour répondre aux questions, apporter des conseils.

Contact : Manuel Mirlyaz

☎ 06 81 59 74 25

✉ clain.sud@gmail.fr

Manuel Mirlyaz



La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou œuvre au quotidien pour offrir des services aux habitants et développer des projets pour le territoire. L'année 2021 restera marquée par la crise sanitaire qui a touché tous les secteurs d'activités ; à ce titre, la collectivité a continué à apporter son soutien (financier et logistique) aux acteurs économiques et associatifs du territoire. Nos services ont continué à fonctionner et se sont adaptés au protocole pour garantir les meilleures conditions aux usagers.

Les différents confinements ont également impacté la mise en place de la gouvernance de la Communauté de Communes. Ainsi, 2021 est l'année d'installation de la nouvelle gouvernance et des premières séances de travail menées par les membres du Bureau pour la mise en œuvre des différents projets. Au cours du deuxième semestre, le programme de réhabilitation des équipements sportifs (Bulle de Couhé et Gymnase de Gençay) a été lancé avec la réhabilitation du Gymnase de Gençay et de la Bulle de Couhé.



Ce sont des investissements importants pour la collectivité qui se réjouit d'offrir des infrastructures modernes et agréables aux pratiquants sportifs du territoire : écoles, associations sportives et les élèves du collège, qui en sont les principaux utilisateurs.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Local Intercommunal) a été modifié au cours de cette année, permettant aux communes de se réappropriier ce document d'urbanisme contraint par les services de l'Etat. Réalisé en concertation avec les habitants et les communes, le PLUI est un document commun qui permet aujourd'hui de réaliser de nouvelles constructions répondant aux enjeux des communes.

Lors du Conseil Communautaire du 14 septembre 2021, les élus ont voté en faveur d'un moratoire

sur le déploiement des parcs éoliens : un grand pas pour la Communauté de Communes qui a souhaité agir dans l'intérêt des communes et du développement du territoire. Engagée en faveur d'une politique respectueuse de l'environnement (mise en place du PCAET notamment), la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaite aussi assurer un aménagement durable et équitable de son territoire au regard de son potentiel économique agricole et touristique tourné vers la promesse d'un cadre de vie préservé et valorisé.



Le développement touristique est également un axe majeur pour le Civraisien en Poitou qui mène un programme de sauvegarde de l'Abbaye de Charroux avec la rénovation des façades. Ces premiers chantiers ont permis de conserver le monument dans un bon état et ainsi de favoriser l'accès des visiteurs au site. La

Communauté de Communes entend poursuivre son projet de mise en valeur avec l'installation d'illuminations sur les façades (vidéo). Cette opération s'intègre dans le cadre d'un vaste programme d'évolution touristique et culturel du site de l'abbaye.

Un projet de territoire a été rédigé sur la base des objectifs et des enjeux stratégiques et opérationnels déclinés dans les différents schémas que les élus ont validé avec tous les acteurs socio-économiques entre 2017 et 2020. Il présente un diagnostic détaillé en identifiant les opportunités et les faiblesses de nos bassins de vie. Pour répondre à un développement équilibré, le projet de territoire a défini les grandes orientations avec des sous axes qui permettent de prioriser les projets d'investissement et l'organisation administrative de la collectivité. A l'issue de ce projet collectif, le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de Communes permet d'inscrire les plans de financement prévisionnels des projets communautaires pour les six prochaines années 2022 verra la concrétisation de tous ces nouveaux projets pour le plus grand bénéfice des habitants du Civraisien en Poitou.

Jean-Olivier Geoffroy, Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Les Conseillers Numériques



La Communauté des Communes du Civraisien en Poitou se mobilise en faveur de l'inclusion numérique

La Communauté des Communes du Civraisien en Poitou se mobilise en faveur de l'inclusion numérique

Avec l'arrivée de deux conseillers numériques, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaite accompagner ses habitants dans leurs usages du numérique au quotidien. Ils interviendront dans les communes du territoire en début d'année 2022.

La Communauté de Communes, oeuvrant déjà pour un numérique inclusif, s'est engagée à mettre en place deux conseillers numériques sur son territoire grâce au dispositif France Relance.

À l'échelle du département, il s'agit donc de 35 conseillers numériques salariés par différentes structures : communes, communauté de communes, agglomération, département de la Vienne, Mission Locale.

Leur objectif est d'accompagner les Français dans leur quotidien face au numérique dans un contexte de passage au tout numérique 2022.

Les Conseillers numériques auront trois principales missions :

- Accompagner les habitants aux tâches de la vie quotidienne : prendre rendez-vous pour une consultation en ligne, vendre un objet, faire une visio-conférence, travailler à distance, se servir des réseaux sociaux ;
- Accompagner à la responsabilisation numérique : vérifier ses sources, se protéger et protéger ses informations personnelles, avoir conscience de son impact numérique ;
- Accompagner les usagers à réaliser leurs démarches administratives en ligne.

Les Conseillers numériques pourront donc accueillir tous types de profils afin de proposer un service « sur-mesure » :

- Les personnes autonomes, qui pourront venir se servir des outils mis à disposition ;
- Les personnes semi-autonomes, qui n'ont pas de crainte quant à l'utilisation des outils numériques mais veulent bénéficier d'un accompagnement pour monter en autonomie ;
- Les personnes non-autonomes qui pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé, notamment pour la réalisation de démarches administratives.

Pour ces personnes qui sont en grande difficulté, les Conseillers numériques seront habilités aidant-connect et pourront ainsi leur proposer des mandats numériques. La personne aidée pourra réaliser certaines démarches en ligne avec le ou la Conseiller-e numérique sur une période renouvelable. Ainsi l'administration sait que c'est un tiers professionnel qui a accompagné la personne à faire ses demandes ou déclarations, l'identité numérique de la personne aidée est protégée et préservée.

Les Conseillers numériques sont donc formés (420h de formation), habilités et auront du matériel à mettre à la disposition des usagers (tablettes, ordinateurs réversibles, scanner portable pour dématérialiser les documents des usagers, vidéoprojecteur pour réaliser des ateliers de groupes, casques audio, souris, claviers). La re-matérialisation ou impression des documents sera à la charge des usagers, ils pourront repartir avec leurs documents sur clé USB mais les Conseillers numériques n'en feront pas d'impression.

Ils seront itinérants sur les Communes du Civraisien en Poitou. Chaque Conseiller numérique réalisera une permanence de 3h dans chacune des communes. Les Conseillers numériques

feront ainsi deux communes par jour chacun. Chaque permanence est ouverte pour l'ensemble des administrés. Les plannings seront connus pour les 3 mois à venir, et disponibles en mairie.

Dans un premier temps, les accompagnements personnalisés ne se feront pas sur rendez-vous. Ce sera rapidement mis en place notamment sur la période correspondant à la déclaration d'impôts.

Les Conseillers numériques font de l'accompagnement administratif, ils ne sont pas habilités pour réaliser du conseil en administration. Ce ne sont ni des juristes, ni des comptables, ni des gestionnaires d'État, ils ne sont pas là pour conseiller les usagers dans la manière de réaliser leur démarche administrative à des fins d'optimisation ou autre...

Des présentations des Conseillers numériques et de l'espace dédié seront faites dans chacune des communes autour d'un pot de convivialité.

Photo :

Laëticia DEMARS et Antonin SENELE sont les Conseillers numériques de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Ils viendront à la rencontre des habitants à partir du mois de février



FAIRE AVEC
TOUT POUR MA RÉNOV'



Plusieurs permanences sont mises en place tous les mois sur votre Communauté de Communes. Pour assister à l'une d'elles, contacter vos conseillers FAIRE pour fixer **un rendez-vous**.

CIVRAY : 1^{er} mardi du mois (Mairie de Civray ; 12 Pl. du Général de Gaulle Civray)

GENCAY : 2^{ème} mardi du mois (Mairie Annexe de Gençay ; Place du Champ de Foire)

VALENCE-EN-POITOU : 2^{ème} mardi du mois (80 Grand rue – Couhé – Valence-en-Poitou)

L'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.

Espace Conseil FAIRE: 05 49 61 61 91 / faire.vienne@solihha.fr / faire.gouv.fr

FAIRE :

Le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique

Vous souhaitez améliorer votre confort et réduire vos factures énergétiques ?

Pour être accompagné de manière **gratuite, neutre et indépendante**, nous vous invitons à contacter l'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne. Un conseiller répondra à vos attentes et vous proposera des solutions pour diminuer vos consommations énergétiques liées à votre logement. Il adaptera bien évidemment ses propositions à votre budget et vous renseignera sur toutes les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales).

Alice CAUDRELIER

Genre	Catégorie	Tarifs 2022	
ANIMAUX	Capture de chiens errants	73,00 €	
BON NOUVEAU NÉ	Bon nouveau - né	70,00 €	
BULLETIN	Encart publicitaire 1/4 de page couleur	50,00 €	
	Encart publicitaire 1/2 page couleur	100,00 €	
	Encart publicitaire 1 page couleur	200,00 €	
CAMPING GROUPE	Par personne et par jour	3,50 €	
CANTINE	Prestation cantine élèves avec PAI, repas fourni par les parents	1,00 €	
	Élèves	3,20 €	
	Professeurs des Écoles	6,40 €	
ÉCOLE	Draps pour dortoir (achat)	12,00 € / le drap	
GARDERIE	Amende au-delà 1/4 h de dépassement	30,45 €	
	Amende 1/4 h dépassement	10,15 €	
	Matin QF inférieur ou égal à 800	1,55 €	
	Matin QF supérieur à 800	1,60 €	
	De 15h30 à 16h45 (sans goûter) QF inférieur ou égal à 800	0,96 €	
	De 15h30 à 16h45 (sans goûter) QF supérieur à 800	0,99 €	
	De 16h45 à 18h45 (goûter à 16h55) QF inférieur ou égal à 800	1,32 €	
	De 16h45 à 18h45 (goûter à 16h55) QF supérieur à 800	1,37 €	
	Activités périscolaires Lundi et Jeudi de 15h30 à 16h45	45,00 €/an	
CIMETIÈRE	Concession Cinquantenaire	400,00 €	
	Concession Trentenaire	300,00 €	
COLUMBARIUM	Concession 1 case 15 ans	350,00 €	
	Concession 1 case 30 ans	580,00 €	
	Dispersion de cendres par corps	55,00 €	
GÎTE COMMUNAL	Prix (sans la taxe de séjour)	2022	2023
	Nuitée été	16,00 €	16,30 €
	Nuitée hiver	17,00 €	17,30 €
	Ensemble du gîte week-end (36 nuitées) - été	576,00 €	586,80 €
	Ensemble du gîte week-end (36 nuitées) - hiver	612,00 €	622,80 €
	Ensemble du gîte grand week-end (42 nuitées) - été	672,00 €	684,60 €
	Ensemble du gîte grand week-end (42 nuitées) - hiver	714,00 €	726,60 €
	Ensemble du gîte très grand week-end (50 nuitées) - été	800,00 €	815,00 €
	Ensemble du gîte très grand week-end (50 nuitées) - hiver	850,00 €	865,00 €
	Tarif chambre RDC (2 couchages) - été	32,00 €	32,60 €
	Tarif chambre RDC (2 couchages) - hiver	34,00 €	34,60 €
	Tarif chambre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (4 couchages) - été	64,00 €	65,20 €
	Tarif chambre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (4 couchages) - hiver	68,00 €	69,20 €
	Tarif chambre mezzanine (3 couchages) - été	40,00 €	40,75 €
	Tarif chambre mezzanine (3 couchages) - hiver	42,50 €	43,25 €
	Paire de Draps	8,00 €	8,50 €
	Ménage chambre à 2 lits et mezzanine (2 nuitées) - hiver	34,00 €	34,60 €
	Ménage chambre à 3 lits (3 nuitées) - hiver	51,00 €	51,90 €
	Ménage séjour et cuisine (4 nuitées) - hiver	68,00 €	69,20 €
	Ménage gîte complet (14 nuitées) - été	224,00 €	228,20 €
	Animal de compagnie	32,00 €	33,00 €

Tarifs communaux

La Vie Pratique...

Genre	Catégorie	Tarifs 2022
MATÉRIEL	CHAISES PLIANTES : Associations de la commune	gratuit
	CHAISES PLIANTES : Associations hors commune	pas de prêt
	CHAISES PLIANTES : particuliers	0,50 € / l'une
	FRITEUSE : Associations de la commune	gratuit
	FRITEUSE : Habitants et Associations hors commune	pas de prêt
	PARQUET	pas de prêt
	TABLES PLIANTES : Associations de la commune	gratuit
	TABLES PLIANTES : Associations hors commune	pas de prêt
	TABLES PLIANTES : habitants commune WE	4,00 € / l'une
	TABLES PLIANTES : habitants commune jour supplement.	1,50 € / l'une
	BANCS : habitants de la commune	1,50 € / l'un
	BANCS : habitants hors commune	pas de prêt
	BANCS : Associations de la commune	gratuit
	BANCS : Associations hors commune	pas de prêt
	SONO nouvelle : Associations de la commune (caution 100€)	105,00 €
SONO : Particuliers et Associations hors commune	pas de prêt	
PÊCHE	Carte annuelle adulte	45,00 €
	Carte annuelle carpiste - pêche de nuit	60,00 €
	Carte annuelle enfant (12 à 16 ans)	5,00 €
	Carte journalière (hors lâcher de truites)	5,00 €
	Carte week end carpiste	20,00 €
	Carte journalière lâcher de truites	10,00 €
PHOTOCOPIES	A3 noir et blanc recto	0,40 €
	A3 noir et blanc recto verso	0,60 €
	A4 noir et blanc recto	0,30 €
	A4 noir et blanc recto verso	0,50 €
	Reproduction de dossier (par heure)	31,00 €
	Plan cadastre A3 couleur	1,80 €
	Plan cadastre A4 couleur	1,20 €
	Relevé de propriété A4	0,50 €
TRAVAUX HABITANTS	Nettoyage des salles des fêtes (heure)	31,50 €
	Agent (par heure)	31,50 €
	Pose de buses 2 ml avec embout sécurité	320,00 €
	Pose de buses 2 ml sans embout sécurité	190,00 €
	Pose de buses 6 ml avec embout sécurité	660,00 €
	Pose de buses 6 ml sans embout sécurité	426,00 €
	Tracteur + balayeuse (hors agent)	28,50 € / heure
	Tracteur + élagueuse (hors agent)	37,00 € / heure
	Tracteur + remorque (hors agent)	26,50 € / heure
	Tractopelle (machine hors agent)	37,00 € / heure
VAISSELLE PERDUE	Couvert ou assiette (minimum facture 5€)	2,20 €
	Pichet	6,50 €
	Ustensile ou équipement	sur facture + 10,00 €
VENTE DE FOIN	Vente de foin sur pied (vente à l'année, tirage au sort au mois d'avril)	80€ / ha

Grande salle des fêtes (capacité 320 personnes)

Tarif	Habitants		Association		Pour tous		Location cuisine	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Location vaisselle	Chauffage (du 1er nov. au 31 mars)	1/2 journée	1 journée
REPAS *	230,00 €	325 €	93,50 €	185 €	60 €	69 €	48 €	91,50 €
MARIAGE (du vendredi après-midi au lundi matin)	325 €	418 €	/	/	60 €	118 €	/	/
SPECTACLES (loto, concours de belote, théâtre...)	/	/	52 €	118 €	/	/	/	/
Ménage à la demande	31,50 € / heure							

* Soir + lendemain midi



Petite salle des fêtes (capacité 50 personnes)

Tarif	Habitants		Associations	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
VIN D'HONNEUR	60 €	102 €	Gratuit	102 €
REPAS	102 €	162 €	Gratuit	162 €
REPAS DE JEUNES	59 €	/	/	/
RÉUNION	/	/	Gratuit	/



Le ménage effectué par les agents communaux est facturé selon le tarif en vigueur. Les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la grande salle une fois par an.

Métier	Activité - Profession	Raison sociale - adresse	☎
Agriculture et Commerce	Coopérative agricole	COREA Poitou-Charentes Le Sorcin	05.49.37.98.72
	Négociants en bestiaux	BONNET Frères 1, Place de la Mairie	06.08.31.48.47
	Travaux agricoles	S.A.R.L. La Combaudière La Combaudière	05.49.37.30.23
BTP	Electricité - Plomberie - Chauffage - Ramonage	Thierry MAYET 5, Route des Antennes, Fougeret	05.49.37.28.62
	Maçonnerie - Charpente -Electricité	Alex FRETIER Le Laitier	05.49.11.39.67
	Menuiserie - Cloison sèche - Isolation	Damien THOMAS 1, Route de Gençay	06.80.65.48.44
	Travaux de terrassement et aménagement	Alexis REDIN Bois Brunet	06.68.59.79.02
Commerces Alimentaires	Bar -Restaurant -Traiteur -Pizzeria	« L'Olivier » Olivier BENOIST 1, Place du Puits	05.49.38.37.14
	Boulangerie, pâtisserie	« Tout en Douceur » Virginie et Nicolas CHAUVINEAU 10, Rue Étienne Saby	05.16.34.60.09
	Épicerie - Journaux - Tabac	Carole et Philippe BOUTRON 2, Route de Couhé	05.49.37.30.96
	Gâteaux sur mesure, biscuits décorés	« Lovely Cakes » Axelle RÉAULT 5, Route de Gençay	06.25.90.44.58
	Production d'Oeufs Bio	EARL Cocottes Heureuses 2, Les Basses Rues, 86160 Magné	07.87.01.21.15
	Vente d'escargots vifs et cuisinés	Younic DEMEZIL L'escargoterie du Sorcin Le Sorcin	06.13.46.75.59
	Vente directe de viande bovine	Vincent BONNIN Tampenoux	06.76.32.85.95
Élevage Canin	Éducation canine, élevage canin et félin	Frédéric BOUTIN ANIMO' SOLUTION Les Renardières	07.81.41.94.66
Équitation et Élevage de chevaux	Les Écuries du Pouyaud	Pierre NAUDIN Lieu dit Le Pouyaud	06.77.86.27.36
	Élevage de la Fontenille	Sylvie JOUANNO La Fontenille	06.78.86.62.29
	Gaec du Moulin de Chaume Enseignement, valorisation, pension, randonnée	Adeline MARIETTE Le Moulin de Chaume	06.21.66.97.23
Hébergement	Chambres d'hôtes et Gîte	« Le Relais du Haras » Le Laitier	05.49.11.39.67 06.72.45.19.44
	Gîte d'étape Éric et Julia	Julia CHANTRY et Eric CURELL Le Pontreau	05.49.42.04.49
	Gîte d'étape communal « Gîte de France »	Mairie 1, Rue du Presbytère	05.49.37.30.91
	Gîte « Le Refuge »	Christophe MASSELIS Le Battu	06.52.69.44.55
	Gîte Rural du Moulin de Chaume/ Gîte de la Butte	Olivier PIN Le Moulin de Chaume	05.49.37.30.04
	Gîte de SAYS « Gîte de France » 3 épis	Nadine et Jean-René SOUIL Says	05.49.87.29.77
Maraîchage et Horticulture	Culture de légumes et fleurs	Thierry FRETIER Le Laitier	05.49.37.32.52
	Culture de légumes Production d'œufs	Gabriel GEMMIER La Ferraudière	06.88.41.64.58
	Maraîchage	Audrey GAULTIER et Olivier PREVOST Petit Bois Brault	07.82.27.29.51 06.61.79.06.11

Métier	Activité - Profession	Raison sociale - adresse	
Mécanique	Garage - Station service	Vincent RAVEAU 11, Route de Sommières	05.49.37.30.45
	Vente-Réparation de cycle, motocycle, cyclomoteur et motoculture	Souraya DAY RAMA 4 Route de Vivonne	05.49.88.95.60
Santé et Bien-être	Drainage manuel VODDER®, aromathérapie, Reiki	Sandrine BRESSOLIN Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	06.66.56.67.93
	HeartMath® Coach Gestion du stress	Lisa CASTAGNA La Thomasselière	06.81.75.46.87
	Infirmière	Amandine GALLAS Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	05.49.37.98.75
	Infirmière	Mireille MATHIEU Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	05.49.37.98.75
	Infirmière	Emmanuelle TASTET 12 bis Rue Étienne Saby	05.49.88.25.70
	Infirmière	Marie-Claire PARRAT 12 bis Rue Étienne Saby	05.49.88.25.70
	Ostéopathie	Céline BELLIN Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	06.30.62.59.72
	Ostéopathie	Sylvie MANEUF-GABARD 13, Place du 13 août 1944	05.49.37.30.73
	Praticienne en médecine traditionnelle indienne et huiles essentielles	Nadine MEMIN Pied Baugé	06.63.35.16.53
	Salon de coiffure LONLI-LONLA	Hélène HEBRAS-CHOLET 12 bis, Rue Étienne Saby	05.49.52.28.70

Famille et Enfance : les informations pratiques

La Cantine, la Garderie et les Temps d'Activités Périscolaires

 05.49.52.86.33 - En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir avant 8h00.

Les horaires de garderie : Le matin de 7h30 à 8h35, garderie payante

Le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 15h30 à 18h45, garderie payante

Le mercredi : de 11h45 à 12h30, garderie gratuite

Le Ramassage Scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'organisation des transports scolaires est de la responsabilité de la Région Nouvelle-Aquitaine. Toutes les informations (inscriptions, trajets et horaires, informations pratiques, actualités et contacts) sont disponibles sur le site :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/scolaire/transports-scolaires-nouvelle-aquitaine>

Deux minibus 9 places de l'entreprise Demellier assurent ce service pour les enfants de l'école primaire.

Accueil de Loisirs Mille Bulles

Toutes les inscriptions et les renseignements sont à faire auprès de Mille Bulles
Tel : 05.49.53.38.58 Mail : alsh@millebulles-csc86.org

Le mercredi vers 12h, il y a un bus qui conduit seulement les enfants inscrits à l'accueil de Mille Bulles à Saint-Maurice-la-Clouère. (Cf p.54 pour plus d'informations)

Assistantes Maternelles

La liste des assistantes maternelles est consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Vienne à cette adresse :

<https://www.lavienne86.fr/information-transversale/annuaires/annuaire-des-assistants-maternels>

ou au 05 49 55 66 00

Conseil Départemental de la Vienne
Place Aristide Briand - BP 319
86008 Poitiers

Assistantes Sociales

L'Assistante Sociale, Mme MORANTIN, qui intervient à Champagné-Saint-Hilaire, assure des permanences sur rendez-vous le **Mardi à la Maison des Services Publics de Gençay**.

Pour prendre rendez-vous, il faut téléphoner à la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au : 05.49.87.01.35.

Horaires d'ouverture de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray
- Lundi : 8 H 30 à 12 H 30 (fermé le lundi après-midi)
- du Mardi au Jeudi : 8 H 30 à 12 H 30 et 13 H 30 à 17 H 00
- Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30 et 13 H 30 à 16 H 30

Les Activités Péricolaires



Les temps périscolaires se décomposent de la manière suivante :

- Les activités périscolaires qui ont lieu de 15 h 30 à 16 h 45 les lundis et jeudis pour les enfants de 5 à 11 ans
- Les temps périscolaires qui se tiennent avant et après l'école pour l'ensemble des enfants de l'école.

Ces temps sont encadrés par des animateurs

diplômés qui proposent aux enfants des activités variées tant créatives que sportives sous la direction de Marie, directrice détachée de Mille Bulles. Chaque fin d'année scolaire, une demi-journée est consacrée à la restitution des Temps périscolaires et permet d'admirer les différentes réalisations des enfants.

La garderie :

Avec Marie & Stella

Activités sur le thème de l'hiver
Jeux de construction
Jeux de société et de rapidité



Depuis la rentrée scolaire 2021,
le Centre Social d'Animation Mille Bulles propose
trois nouveaux ateliers de loisirs amateurs :



- **les ateliers BricoCréa** (intervenant : Raphael Tuillier) : pour réparer, transformer, et recycler dans les locaux de la déchetterie de Gençay, un samedi matin sur 2.
- **les ateliers Bulles créatives** (intervenant Dominique Gaïda) : pour découvrir et approfondir différentes techniques de loisirs créatifs au 1 rue Bellabre, à Saint Maurice la Clouère, un mardi soir sur 2.
- **les ateliers sur le fil** (intervenant Agathe Cardona) : échange de savoir-faire autour des arts du fil (couture, tricot, crochet) pour débutant ou initié, un mardi soir sur 2, au 1 rue Bellabre, à Saint-Maurice-la-Clouère.

L'association propose également de nombreux services :

Le Relais Petite Enfance (rpe@millebulles-csc86.org) pour les parents employeurs et les assistant.e.s maternel.le.s du territoire Gencéen,

Le Lieu d'Accueil Parent / Enfant (laep@millebulles-csc86.org) pour les enfants jusqu'à 4 ans et leurs parents,

La Ludothèque intergénérationnelle (ludotheque@millebulles-csc86.org),

L'accueil de loisirs (alsh@millebulles-csc86.org) pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires,

Le Secteur Jeunes (sj@millebulles-csc86.org) pour les collégiens,

Le Secteur Famille (famille@millebulles-csc86.org) pour les familles et adultes.

Le siège social du Centre se situe au **1 rue Bellabre, 86160 Saint - Maurice - la - Clouère.**

L'accueil de l'association est joignable au 05 49 18 91 94 ou par mail à contact@millebulles-csc86.org.

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 14h à 18h
- Jeudi de 9h à 12h.

Retrouvez toutes les informations concernant nos services et actions sur notre site :

www.associationmillebulles.com

Famille et Enfance : L'école

Ecole de Champagné Saint Hilaire

18, rue Etienne Saby 86160 Champagné St-Hilaire

☎ 05-49-37-32-61 ✉ ce.0860166n@ac-poitiers.fr

Horaires : 8h45 - 12h15 / 13h30 -15h30

Cette année, l'école accueille **92 élèves** répartis sur 4 classes:

- ↔ **PS-MS** avec Céline BARDET (Directrice) : **22 élèves** ATSEM: Marie SAULNIER
- ↔ **GS-CP** avec Magalie CHAIGNEAU: **23 élèves** ATSEM (10h30/12H00): Stella TRILLAUD
- ↔ **CE1-CE2** avec Catherine GLIZE: **22 élèves**
- ↔ **CM1-CM2** avec Sandrine CHAMBARD : **25 élèves**
- ↔ **CLEÉO** (classe externalisée en école ordinaire) : **6 élèves** de l'ITEP répartis sur les classes avec Yohann GIRAUD (enseignant ASH) et Fabienne BIRAUD (Educatrice technique spécialisée)

L'École fête CARNAVAL 2021



HORAIRES de l'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h45 - 12h00 / 13h30 - 15h30

Mercredi : 8h45 - 11h45

PÉRISCOLAIRE

Garderie:

7h30 / 8h35 et 15h30 / 18h45.

Assurée par : Marie SAULNIER et Stella TRILLAUD

Cantine:

Les repas sont préparés sur place par Béatrice Vacher.

TAP :

15h30-16h45 (lundi et jeudi).



Pour les inscriptions des futurs élèves (nés en 2019), prendre contact avec l'école au mois d'avril.

La Bibliothèque Municipale

Cette année, la Bibliothèque Municipale n'a pas encore retrouvé sa vitesse de croisière puisque certains lecteurs ne sont pas revenus depuis la crise sanitaire mais le **nombre de lecteurs actifs avoisine les 200, avec 28 nouvelles inscriptions** dont plusieurs viennent des communes voisines. Le nombre de visiteurs et de prêts a augmenté par rapport à 2020. Les 3 permanences hebdomadaires sont assurées par **15 bénévoles**, membres de l'association « Murmures et Cultures à Champagné ».

Nous avons encore travaillé en étroite **collaboration avec la Bibliothèque Départementale** de la

Vienne (BDV) qui nous a prêté de nombreux documents, nous a proposé des journées de formation parfois en **visioconférences**, a organisé des ateliers de lecture, des rencontres avec auteurs et libraires. La **navette mensuelle** a permis aussi de satisfaire les demandes de réservation, encore nombreuses.

Comme l'année dernière, nous avons travaillé en **partenariat avec l'école publique et avec le « Jardin à grandir »** en leur prêtant des documents et en accueillant tous les enfants à la bibliothèque. À chaque fois, des lectures à haute voix leur ont été proposées et ils ont pu feuilleter les

albums de leur choix. Ils ont également participé à la **Grande Lessive** et à l'**exposition de dessins d'enfants sur le thème des femmes** à l'occasion des journées européennes du Patrimoine.

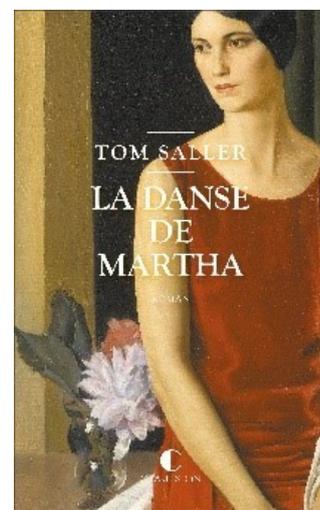
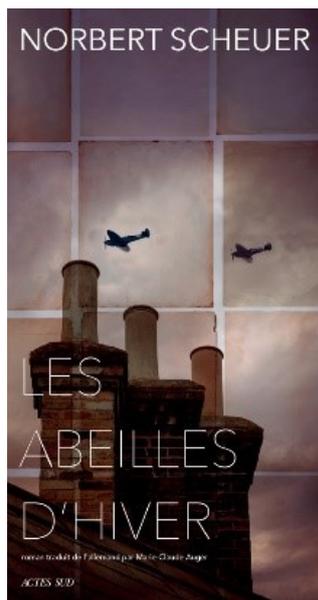


Nous avons aussi prêté des documents à La Tribu, famille d'accueil installée à Bois Brault, et à Mille Bulles, de temps en temps, pour le marché du vendredi.

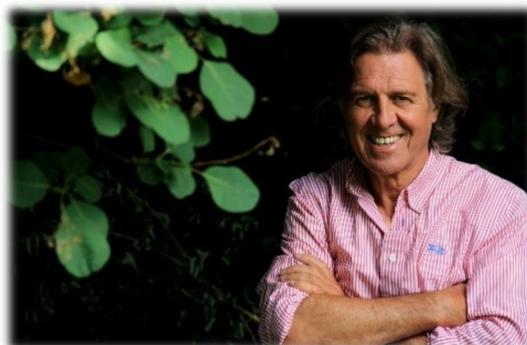
Nous avons accueilli les P'tits lecteurs en vadrouille, fait des rencontres « coups de cœur ».



Seize personnes ont participé au Festival de littératures européennes de Cognac qui les a emmenées sur la route du Danube avec la sélection de 4 romans leur permettant de découvrir 4 auteurs allemands.



Le résultat du vote des lecteurs des départements participants a été donné le 20 novembre à Cognac, journée pendant laquelle quelques bénévoles de Champagné ont pu rencontrer les auteurs, participer à des conférences, et à des tables rondes. Le lauréat est **Norbert Scheuer** pour son roman « **Les abeilles d'hiver** ».



Coordonné et organisé avec le service départemental de la lecture de Charente, les

Médiathèques Départementales des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime et la Bibliothèque Départementale de la Vienne, le prix des lecteurs de Cognac amène les auteurs et autrices européens dans les bibliothèques de Nouvelle Aquitaine.

Ainsi, le point fort des animations de l'année a été la **rencontre / dédicace avec Paula Fürstenberg**, autrice allemande du roman « **La famille du tigre ailé** », le **vendredi 19 novembre** dans la salle des fêtes de Champagné-Saint-Hilaire.

À cette occasion, Annette a proposé **une petite exposition sur le Mur de Berlin**. En effet, l'héroïne du roman est née en République Démocratique Allemande en 1987, date à laquelle Berlin était divisée en deux par le « Mur de la honte ».

Après une demi-journée où employés, élus et bénévoles se sont occupés à rendre la salle des fêtes accueillante et l'ont décorée aux couleurs de l'Allemagne, Paula Fürstenberg, dans un français parfait, a expliqué à la cinquantaine d'auditeurs et auditrices présents comment elle a eu l'idée de son premier roman et de son héroïne à la recherche d'un père mystérieusement disparu à Berlin peu de temps avant la chute du Mur.



Le point de vue de Stéphanie Lux, traductrice du roman a aussi apporté un éclairage très intéressant sur le roman et sur l'histoire de la République Démocratique Allemande, pays qui n'existe plus aujourd'hui. Cette soirée animée par la talentueuse Marie Michaud a enchanté le public. Il faut dire que c'est une chance exceptionnelle d'avoir pu profiter

d'un tel événement dans notre petite commune rurale. Cet événement s'est prolongé par **la semaine allemande du 22 au 27 novembre avec la participation de différents partenaires, en particulier de l'école**. Annette a fait découvrir la langue allemande aux enfants de CE et de CM, et présenté des albums en allemand aux enfants de Maternelle et de CP. Dans chaque classe, un travail a aussi été fait par les enseignantes autour de l'Allemagne. Les enfants du périscolaire ont également travaillé sur le thème de l'Allemagne et un repas allemand préparé par Béatrice, la cantinière, a été servi à la cantine.

En décembre, nous avons participé au Téléthon avec la vente de livres. Merci à tous les donateurs ! Les travaux d'extension de la bibliothèque sont en cours. L'aménagement devrait se faire début 2022 en partenariat avec la BDV (Bibliothèque Départementale de la Vienne) et la DRAC (Direction des Affaires Culturelles). Merci à tous ceux qui nous ont soutenus dans ce projet, en particulier Monsieur Calvet de la Drac, Messieurs Rosfelter et Ranck de la BDV.

Le budget voté par le Conseil Municipal pour l'achat des livres et du matériel d'équipement est en hausse : 2100€ conforme à ce qui est préconisé sur le plan national (2€/habitant)

Désormais un bouquet de ressources numériques est mis à la disposition des lecteurs inscrits à la bibliothèque par Lire en Vienne. Il leur permet d'accéder **gratuitement aux livres numériques, à la presse quotidienne, à des films, à de la musique, à des cours en ligne (photos, couture, sports, langues, code de la route...)** avec un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile. Il suffit de **créer un compte sur Lire en Vienne** qui sera validé par la bibliothécaire. Pour tout renseignement sur le mode opératoire, s'adresser à Annette.

Toutes les propositions d'animations sont les bienvenues et si vous avez un peu de temps libre, venez rejoindre notre équipe de bénévoles ; la bibliothèque est aussi un lieu de rencontres, de convivialité, d'échanges et d'entraide.

Texte et Photos Annette BOSSEBOEUF

Les Réseaux de Soutien et de Solidarité

L'Escale



L'accueil de jour l'Escale vise à améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Qu'est-ce que l'accueil de jour l'Escale ?

L'accueil de jour se situe à Lusignan, cet accueil de jour a l'avantage d'être autonome, c'est-à-dire de ne pas être intégré à un Ehpad. L'accueil des per-

sonnes s'effectue donc au sein d'un pavillon d'habitation loué par l'association, favorisant ainsi les repères, l'autonomie et les situations normales de vie à domicile. Nous disposons notamment d'un salon, d'un espace détente, d'une cuisine, d'une pièce de repos et d'un bureau, comme à la maison ! Une situation qui nous permet d'ailleurs de fonctionner

malgré le contexte de crise sanitaire.

Combien de personnes peuvent être accueillies ?

L'Escale peut accueillir jusqu'à 11 personnes par jour, du lundi au vendredi, de 10h à 17h. Le transport aller/retour entre le domicile et la maison d'accueil est assuré par l'association. L'accueil s'effectue sur la base d'une journée par semaine mais peut aller jusqu'à trois jours. Au moins trois personnes sont présentes chaque matin et chaque après-midi pour accompagner les personnes accueillies.

Quelles sont les activités proposées ?

Toutes les activités ont un objectif thérapeutique. Elles ont pour rôle de maintenir l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, de stimuler les capacités cognitives, de rétablir la socialisation, de préserver l'estime de soi et de favoriser le maintien à domicile. Nous proposons donc des ateliers de cuisine, de jardinage, de chant, de danse, d'écriture, de gymnastique douce, de bricolage, etc. Et nous avons également des temps dédiés aux courses, repas, détente, repos, collation...

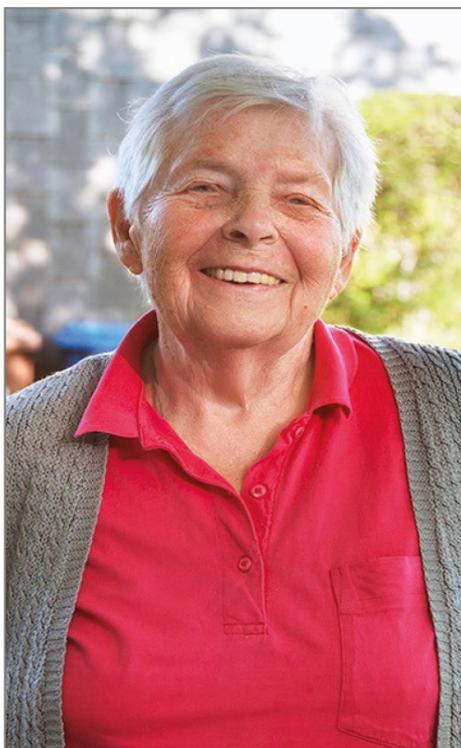
Côté aidant, nous avons mis en place une Plateforme d'accompagnement et de Répét des Aidants du Sud Vienne. Ce dispositif assure aux proches aidants une écoute attentive, des temps de rencontre, des formations, des activités physiques. L'idée étant de rencontrer les proches aidants, d'établir un diagnostic de leur situation et de bien identifier leurs besoins.

Quelles sont les démarches à accomplir pour bénéficier de l'accueil de jour ?

Ce sont généralement les familles qui prennent directement contact avec nous. Une visite de l'accueil est organisée, ce qui permet bien souvent de dédramatiser la situation et d'apaiser le sentiment d'abandon que peuvent ressentir les proches aidants. Un jour d'essai est ensuite proposé pour permettre aux aidés de se familiariser avec l'environnement et le groupe déjà accueilli. Quant au tarif pratiqué par l'association, il est fixé au niveau départemental et s'élève à 49,64 euros par journée d'accueil (transport et repas compris), sachant que 50 % peuvent être pris en charge au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA).

Elodie GUICHARD

Présence Verte Services



Téléassistance et portage de repas dans toute la Vienne

Téléassistance à domicile et mobile, personnalisable et sécurisante.

Un large choix de repas en menu ou à la carte, avec textures et régimes adaptés.

Près de 30 ans à vos côtés, pour faciliter votre quotidien.



Zoom sur : le DORO 450

Nouveau dispositif de téléassistance mobile. Pratique, discret, fonctionne à domicile comme en extérieur.

50% Crédit d'impôts
sur la téléassistance
et la livraison des repas

05 49 44 59 99 - presenceverteservices.com

ADMR

Inauguration des nouveaux locaux de l'association ADMR de Gençay

Le 16 octobre, les bénévoles de l'association locale ADMR de Gençay ont inauguré les nouveaux locaux de l'association située au cœur de la commune en présence des salariés, élus et de nombreux invités.

L'occasion de mettre en lumière les valeurs de solidarité et proximité de notre réseau au service de tous.



• Nouvelle composition du bureau !

- Présidente: Chassagne Marie Claude
- Vice président: Mbaye Omar
- Secrétaire : Marchand Claudette
- Trésorière: Collon Régine
- Administrateur: Sardin Christelle



Maguy vous accueille les lundis, mardis, jeudis, vendredis (8h30 à 12h30 et 14h à 17h) et les mercredis (8h30 à 12h).

Nos gammes de services :



Association ADMR de Gençay

14 route de Confolens - 86160 GENÇAY

info.assogency.fede86@admr.org

05 49 53 48 28



pour tous, toute la vie, partout

Lacepa

REJOIGNEZ NOUS !

LACEPA, UN ESPACE D'ANIMATION À DESTINATION DES SENIORS

Vous souhaitez **Conserver du lien social, prévenir la perte d'autonomie et partager des savoirs et des savoir-faire.**

Venez **partager de bons moments**, au travers d'activités variées :

- Activité physique adaptée.
- Expression et communication, ateliers mémoire.
- Créativité.
- Médiation animale.
- Création de lien intergénérationnel.

Et bien d'autres activités encore !! (chant, rencontres, débats, sorties, ...)

Possibilité de transport pour les personnes non autonomes.

Vous souhaitez **devenir bénévole** et participer à la vie de l'association, en **véhiculant les personnes** qui en auraient besoin, en **allant à la rencontre** de personnes isolées, qui pourraient bénéficier de nos activités.

N'hésitez pas à prendre contact !



**À L'ESPACE ALLARD
SAINT-MAURICE-LA-
CLOUERE
À PARTIR DE 60 ANS**

**LES LUNDIS,
MERCREDIS ET
VENDREDIS 14H30/17H
TOUTE L'ANNÉE:**



lacepa.gençay@gmail.com



06 52 28 09 29

Mobi'Vienne

Mobi'Vienne, pour qui ?

Toute personne en demande de mobilité inscrite dans un parcours d'insertion



pour quoi faire ?

Trouver la solution la plus adaptée à vos déplacements :

- J'ai trouvé un emploi ou un stage, comment je m'y rends ?
- Quels sont les moyens de déplacement sur mon territoire ?
- Je veux passer mon permis, combien ça coûte ?
- Quel permis est adapté à ma situation ?
- Où louer un véhicule ?
- Existe-t-il des aides pour mes déplacements ? Y ai-je droit ?

Mobi'Vienne, c'est quoi ?

Un lieu ressource pour toutes vos questions sur la mobilité

Un bilan personnalisé pour faire le point sur vos compétences en matière de mobilité

Un accompagnement individualisé pour trouver des solutions mobilité adaptées à votre situation

Des ateliers collectifs :

- Découvrir l'offre de service de mon territoire
- Organiser un déplacement
- Se repérer dans l'espace
- Découvrir le code de la route

Un site internet avec une information globale sur le département



Une permanence téléphonique pour répondre à vos questions tous les jours du lundi au vendredi de 14h à 17h30



Mobi'Vienne, l'équipe

Une équipe de 5 conseillers mobilité, répartis sur l'ensemble du département de la Vienne (Hors Grand Poitiers) pour vous accompagner dans vos solutions de déplacements.

Pour nous contacter :
mobivienne@adsea86.fr

Votre interlocuteur :

Vacances et Famille

Vacances & Familles favorise l'accès aux vacances pour tous et en particulier aux familles. Elle leur propose des solutions de vacances solidaires et s'appuie sur un réseau de bénévoles et de salariés engagés au cœur des territoires.

Vacances & Familles est une association loi 1901 agréée par le ministère du Tourisme. Elle repose sur trois piliers : l'éducation populaire, le tourisme social et familial, l'insertion.

Son objectif est de permettre à des personnes que les conditions de vie défavorisent ou fragilisent, de partir en vacances.

Plus d'informations sur :

www.vacancesetfamilles.org

Bénévolat

Nous recherchons des bénévoles qui auraient du temps à nous offrir pour des missions d'accueil de familles durant la période estivale, et sur des temps d'animations sociales, culturelles, sportives et conviviales.

Toute l'année, nous recherchons aussi des per-

sonnes pouvant donner de leur temps à distance, sur des temps administratifs (mise à jour de tableau, création d'outils divers...) et de communication (réalisation de supports par exemple).

Enfin, nous recherchons des personnes ayant un goût pour les activités manuelles. En effet, nous souhaitons récolter des objets faits main pour valoriser le bénévolat, et pouvoir vendre ces objets sur des manifestations afin de récolter quelques dons.

Nous accueillons également des stagiaires et des services civiques sur des courtes durées.

Familles

Les personnes intéressées pour partir en vacances peuvent nous contacter directement pour savoir si elles sont bénéficiaires de l'aide au départ. Si c'est le cas, elles seront accompagnées dans leur projet ou orientées vers les structures correspondant à leur projet.

Contact : s.canipel@vacancesetfamilles.org



Pluriservices



PLURISERVICES, Association Intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

☎ 05 49 87 41 45

Besoin d'aide ? Vous avez le matériel ?

Nous intervenons auprès :

- **des Collectivités** : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, Remplacement ATSEM/ASEM ...
- **des Associations** : Agent d'entretien, Divers travaux de bricolage ...
- **des Agriculteurs** : Aide sur l'exploitation, Pansage, Traite des animaux ...
- **des Particuliers** :
 - ~ Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas...
 - ~ Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage...
 - ~ Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
 - ~ Divers travaux de bricolage : petite maçonnerie, peinture, pose plac, montage de meubles...
 - ~ Aide aux déménagements



Avantages pour les emplois de ménage, de jardinage et garde d'enfants de + de 3 ans : 50 % du montant (facture(s) acquittée(s)) déductible de vos impôts ou donne droit à un crédit d'impôt.

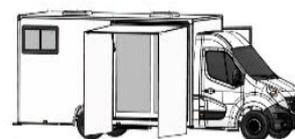
Dans le cadre des emplois de ménage et de jardinage, nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, les caisses de retraite...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute(s) autre(s) activité(s), n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : [05 49 87 41 45](tel:0549874145) / Site internet : www.pluriservices-civray.fr / Mail : ai@pluriservices-civray.fr

INFORMATION IMPORTANTE : À partir de Janvier 2022, vous pourrez apercevoir notre antenne mobile en déplacement sur votre secteur. Elle sera accessible, que vous soyez à la recherche d'un emploi ou que vous ayez besoin de personnel.

Pour consulter nos jours et lieux de stationnement, rendez-vous : sur notre site internet : www.pluriservices-civray.fr ou sur Facebook <https://www.facebook.com/PluriservicesAI>



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Mission Locale



Passez en mode *avenir* !

Mission Locale : une seule adresse pour tous vos projets.



La Mission Locale, un service pour les jeunes

Tu as entre 16 et 25 ans ?



Tu te poses des questions sur :



ORIENTATION



FORMATION



EMPLOI



MOBILITÉ



LOGEMENT



SANTÉ



BÉNÉVOLAT



VACANCES

Le Contrat d'Engagement Jeune, pourquoi pas toi ?

Le contrat d'engagement c'est pour les jeunes comme toi qui cherchent un emploi.



Pendant un an tu pourras faire des immersions en entreprises, trouver ta voie professionnelle, comprendre comment faire une démarche administrative et bien d'autres choses encore.

Pour te soutenir, l'Etat met en place une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 500€ selon les situations et sous condition de ton engagement.

Renseigne-toi auprès de l'antenne Mission Locale Rurale la plus proche de chez toi.

Qu'est ce qu'un conseiller numérique ?



Des conseillers numériques vont se déployer sur le territoire pour venir en aide à toute personne souhaitant être guidée sur l'utilisation des outils informatiques et l'accès internet.



La Mission Locale étoffe son équipe avec l'arrivée de Myriam qui viendra en appui des conseillers pour aider les jeunes à :

- Utiliser un matériel informatique (ordinateur, smartphone, tablette...),
- Naviguer sur Internet,
- Envoyer, recevoir, gérer des courriels,
- Installer et utiliser des applis utiles sur un smartphone,
- Apprendre les bases du traitement de texte...

Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

CIVRAY : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67

COUHÉ : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au 05 49 87 39 67

GENÇAY : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au 05 49 87 39 67

CHARROUX : Renseignements au 05 49 87 39 67

Retrouvez nous sur :

L'appli Ma Mission Locale, de jour comme de nuit en 1 clic ->



'Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne'



<https://mlrcsv.wixsite.com/website>



JANVIER	FÉVRIER	MARS
	<p style="text-align: center;"><u>Du Mardi 1er février au samedi 26 mars</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition « Vieillir, et alors ? », par l'association LACEPA 	<p style="text-align: center;"><u>Vendredi 19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Commémoration « Cessez le feu » 1962 à 11h30 - Banquet des Anciens d'Algérie (AFN) - Soirée tartiflette des Montagnards <p style="text-align: center;"><u>Jedi 17 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Don du sang <p style="text-align: center;"><u>Dimanche 27 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Loto - Comité des fêtes
AVRIL	MAI	JUN
<p style="text-align: center;"><u>Samedi 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expo photos - Murmures et Cultures à Champagné - Ouverture de la pêche à 7h <p style="text-align: center;"><u>Samedi 9 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Banquet de la Chasse (ACCA) <p style="text-align: center;"><u>Dimanches 10 et 24 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections présidentielles 	<p style="text-align: center;"><u>Dimanche 8 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Commémoration de l'armistice 1945 à 11h30 <p style="text-align: center;"><u>Samedi 21 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Voyage - Donneurs de Sang Bénévoles (DSB) 	<p style="text-align: center;"><u>Samedi 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soirée moules frites - Les Montagnards <p style="text-align: center;"><u>Dimanche 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AG de la Chasse (ACCA) <p style="text-align: center;"><u>Samedi 18 et Dimanche 19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fête de la Saint-Gervais - Comité des fêtes <p style="text-align: center;"><u>Dimanches 12 et 19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections législatives <p style="text-align: center;"><u>Vendredi 24</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fête de l'école
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
<p style="text-align: center;"><u>Dimanche 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Randonnée Pédestre 	<p style="text-align: center;"><u>Dimanche 13 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Commémoration de la bataille de Champagné-Saint-Hilaire <p style="text-align: center;"><u>Samedi 20 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Trois Fontaines en fête - Le Comité des Fêtes 	<p style="text-align: center;"><u>Vendredi 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché des Arts et Gourmandises <p style="text-align: center;"><u>Dimanche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Barbecue des Anciens d'Algérie (AFN) <p style="text-align: center;"><u>Vendredi 16 et Samedi 17 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Journées Européennes du Patrimoine Expo peinture « Mer et Océan »
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<p style="text-align: center;"><u>Du lundi 3 au dimanche 9 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine bleue <p style="text-align: center;"><u>Vendredi 14 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AG Murmures et Cultures à Champagné 	<p style="text-align: center;"><u>Vendredi 11 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Commémoration de l'armistice 1918 à 11h30 <p style="text-align: center;"><u>Vendredi 18 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Don du Sang <p style="text-align: center;"><u>Samedi 19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AG et Banquet Donneurs de Sang Bénévoles (DSB) <p style="text-align: center;"><u>Samedi 26 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Loto - Comité des fêtes <p style="text-align: center;"><u>Dimanche 27 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Portes ouvertes Merveilleux Noël 	<p style="text-align: center;"><u>Vendredi 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soirée des Illuminations de Noël et Téléthon <p style="text-align: center;"><u>Samedi 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Téléthon <p style="text-align: center;"><u>Lundi 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AG des Anciens d'Algérie (AFN)

3 - LA VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque Municipale et Associations Communales

Bibliothèque Municipale

Annette BOSSEBOEUF - 05.49.37.30.91 (mairie)
05.49.37.48.89 (bibliothèque)
biblio-champagne-saint-hilaire@departement86.fr

1 place de la Mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire

ADEPEN	Yves TAMAGNAUD - 06.43.77.30.30 yves.tamagnaud@wanadoo.fr	Says 86160 Champagné-Saint-Hilaire
ADEPV 86	Jean-Claude CASTEL adepv86@gmail.com	Tampenoux 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Anciens d'Afrique du Nord (AFN) Comité F.N.A.C.A	Gilbert ROUHAULT - 05.49.37.31.12 claude.guillaud@orange.fr	La Petite Grange 86160 Champagné-Saint-Hilaire
André Léo	Jean-Louis DURAND jlodurand@wanadoo.fr	Contact local : Pierre ROSSIGNOL / Louis VIBRAC
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	Joël GRANIER - 06.47.58.25.75 joel.granier86@orange.fr Jean-Paul BIGEAU - jean-paul.bigeau@orange.fr	2, rue des Grands Champs 86370 Nouaillé-Maupertuis
Association des Parents d'Élèves (APE)	Angélique FOUCHER - 06.86.80.59.66 ape.champagnesainthilaire@hotmail.com	La Fougetterie 86700 Valence-en-Poitou
Club Sportif « Les Montagnards »	Maxime COISCAUD - 06.08.02.98.99 maxime.coiscaud@gmail.com	1, place de la mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Comité des Fêtes	Thomas LHOMMEAU - 06.99.11.19.29 comite-champagne@outlook.fr	20, Route de Couhé 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Déléguées Pastorales - Communauté Locale de Champagné-Saint-Hilaire	Henriette BLAUDEAU - 05.49.37.30.05 Mireille CHAUVEAU - 05.49.37.34.13 micha10@wanadoo.fr	Chaume 86160 Champagné-Saint-Hilaire 29, Rue de la Roche 86160 Gençay
Donneurs de Sang (DSB)	Emmanuel CAMUS - 06.89.98.70.93 nanounanais95@hotmail.fr	La Fontenille 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Ensemble Vocal	Mireille CHAUVEAU - 05.49.37.34.13 micha10@wanadoo.fr	29, Rue de la Roche 86160 Gençay
Gymnastique Volontaire	Virginie BOILLEDIEU - 06.64.29.28.65 Émilie LUCENAY - 06.84.25.73.86 Claire MARQUIS - 06.83.30.29.91	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Jumelage Saint-Romphaire	Olivier PIN - 06.81.65.12.97 pinolivier@orange.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Le Jardin à Grandir	www.facebook.com/jardinagrandir/ lejardinagrandir@gmail.com	Le Petit Bois Brault 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Le Merveilleux Noël	Anne-Marie CHAMBON - 05.49.37.34.01 jpam.chambon@wanadoo.fr	Les Moisnières 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Les Amis de la Butte (Les Aînés)	Jean-Louis BLANC - 05.49.11.39.78 jeanlouis.blanc86@gmail.com	1, Cité Champs Petit Jean 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Murmures et Cultures à Champagné	Louis VIBRAC - 05.49.37.30.30 louis.vibrac@wanadoo.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné Saint-Hilaire
Terre Paille et Compagnie	Pascal DEPIENNE - 06.89.06.81.81 contact.terrepaille@gmail.com - http://terre-paille.fr	La Courdemièrre 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Let's go, Allons-y !	Eliane LE NOC - 06.25.55.15.72 eliane.papillon.le.noc@orange.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
U S E P	Sandrine CHAMBARD - 05.49.37.32.61 ce.0860166n@ac-poitiers.fr	18, Rue Étienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire

**ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PAYSAGES DE LA VIENNE (ADEPV86)**

Lieu-dit TAMPENOUX
86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE
adepv86@gmail.com



L'année 2022 sera décisive en ce qui concerne la préservation ou la dégradation de notre cadre de vie et de notre patrimoine.

En effet, deux projets éoliens déclarés menacent notre environnement :

Celui de Camp Brianson, 3 machines de 165 m entre le Haras et le Horst qui surpasseront le clocher de l'Eglise de 25m et écraseront toute la campagne et les hameaux avoisinants. L'ADEPV86 a déposé un Recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. La Cour statuera cette année, la procédure étant terminée. L'Association remercie les adhérents qui ont soutenu ce Recours.

Curieusement, le promoteur a érigé cet été un nouveau mât de mesure, déclarant à Monsieur le Maire que les données enregistrées par le mât de 2014, qui a servi à l'étude du projet actuel Camp Brianson, étaient insuffisantes. Ceci veut dire que les estimations de productivité et de nuisances de ce parc sont fausses, que les élus, les habitants, le Commissaire Enquêteur et la Préfète ont été trompés. Peut-être prépare-t-il un nouveau parc à coté de Camp Brianson ?

Celui de Magné/Champagné (3 éoliennes sur Magné, 1 sur Champagné) dans le secteur du Bois des Talles. Là encore, l'ADEPV86 se battra avec le soutien de ses adhérents que nous espérons de plus en plus nombreux.

Ce n'est malheureusement pas tout : un troisième promoteur, P&T Technologie est venu en Mairie, qui l'a complaisamment écouté, présenter un nouveau projet de l'autre coté du Horst. Cependant, entretemps, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a voté à une écrasante majorité un moratoire éolien sur tout le territoire, interdisant tout projet éolien nouveau. Il faut espérer que Monsieur le Maire, pro-éolien déclaré, respectera la décision de la CCCP et éconduira les promoteurs quels qu'ils soient.

Nul n'ignore à présent l'inutilité de ces machines industrielles à cause de leur intermittence imprévisible, obligeant à recourir à des centrales au charbon ou à gaz génératrices de CO2 . Tout le monde a constaté cet été l'arrêt total des éoliennes au pic de la canicule ; le même phénomène se produit par les grands froids d'hiver.

Officiellement, on se préoccupe de préserver la biodiversité ; pourtant, on introduit des éoliennes meurtrières dans les zones de chasse et de nidification, dans les couloirs de migration, avec la bénédiction des services de l'Etat.

Aidez-nous à combattre ce fléau et rejoignez notre association. Vous pouvez utiliser notre boîte à lettres en Mairie.

Jean-Claude CASTEL

Le bulletin municipal est un moyen d'information afin que chaque habitant ait connaissance de tout ce qui se fait sur la commune et en particulier de ce que propose chaque association. En aucune façon, il ne doit être un vecteur de polémiques. En ce qui concerne le positionnement du Maire et ce qui aurait été dit au Maire, ce qui est écrit n'engage que le rédacteur de cet article. Le Maire représente les habitants et respecte les délibérations prises par les Conseillers Municipaux élus.

Gilles Bosseboeuf, Maire et rédacteur en chef du bulletin.



André Léo en 1870

**Léodile Béra, dite André Léo,
une observatrice pertinente, une plume combattante**

En 2021, l'année de la commémoration du cent-cinquantième anniversaire de La Commune de Paris, l'occasion a été donnée de parler de Champagné-Saint-Hilaire. Et cela, grâce à la plume de Léodile Béra, devenue romancière, journaliste, féministe, sous le pseudo de André Léo, après avoir vécu son enfance, son adolescence et sa vie de jeune fille dans notre commune de Champagné, de 1830 à 1851.

La télévision, la radio, la presse écrite ont enfin redécouvert l'importance de cette personnalité disparue à sa mort, de l'histoire des Français.

Donc, qui était André Léo ?

Elle était dans la lignée d'une famille arrivée à Champagné depuis 1710.

Son arrière/arrière-grand-père, Louis Béra, né en 1675 en Picardie, nommé sergent royal à Poitiers, était venu s'établir à Champagné, suite à son mariage avec Marie Quinteneau à Sommières le 12 octobre 1710.

Les hommes de cette famille exerceront toujours des métiers du droit, juges, avocats, notaires, juge de pays, etc..

Leur fils Louis, s'installa comme notaire et procureur fiscal au hameau de Bois Vert à Champagné. Il se maria à Couhé le 14 novembre 1748 avec Françoise Fradin de la Renaudière.

Ils eurent deux fils dont Joseph Charles Béra qui devint une figure importante durant la Révolution de 1789. Il fut Avocat, député de la Constituante, Procureur général de la Cour d'appel de Poitiers, Commissaire du gouvernement, Chevalier de l'Empire et membre de la légion d'honneur. De son mariage avec Marie Sophie Dumoustier, naquit Zéphirin Béra, le père de Léodile.

Zéphirin se maria trois fois, et exerça trois métiers. Il fut officier de marine, notaire à Lusignan, puis juge de pays à Champagné.

Son dernier mariage fut avec Thalie Belloteau qui mit au monde, le 18 août 1824 à Lusignan, leur fille Léodile. Ayant été nommé juge de paix sur le canton de Gençay, Zéphirin vint s'installer avec sa famille, à Champagné avant 1830.

Nous n'avons que peu d'informations sur la jeunesse de Léodile à Champagné. Ils habitaient une maison du bourg appelée « Le Logis » en sortant à droite sur la route de Gençay. Nous savons cependant qu'ils étaient amis avec la famille Savin de Larclauze horticulteurs au château de Monts à Ceaux, avec qui ils étaient aussi lointains parents. Nous en avons pour preuve la nomination en 1846 d'un dahlia nommé « Léodile Béra » et d'un autre « Clara Larclauze » du nom de leur fille.

Léodile passe une enfance heureuse, reçoit une éducation progressiste dans un contexte bourgeois mais humaniste, observe cette communauté villageoise et un environnement agricole prospère. Elle perçoit cependant les inégalités sociales et les injustices qui seront ensuite ses sujets de romans. La bibliothèque familiale bien fournie lui procure aussi des bases littéraires solides.

Le recensement de début 1851 nous indique que Léodile est bien présente à Champagné en compagnie de ses parents, de son frère Théophile et de sa sœur Lucile Théonie.

C'est dans cette période, à 27 ans, qu'elle a connu Grégoire Champseix.

Celui-ci, originaire de Treignac (Corrèze) fut initialement ouvrier imprimeur à Limoges puis journaliste mais surtout adepte de Pierre Leroux, philosophe vivant en sa communauté de Boussac (Creuse). En ce lieu, on rencontre de nombreux intellectuels, artistes, écrivains, dont Georges Sand. Les premières idées sociales se développent, entre autres, chez les porcelainiers de Limoges que Grégoire soutient par ses articles.

Nous pensons qu'il a peut-être rencontré Léodile lors d'une rencontre familiale avec des franc-maçons, dans des loges à Poitiers. Contrairement à sa famille et à Grégoire Champseix, Léodile n'adhérera jamais au mouvement de la franc-maçonnerie. Grégoire Champseix, suite à des émeutes en 1848 à Limoges, est contraint de s'exiler en Suisse.

En 1850, dans *La Revue Sociale*, Léodile publie une nouvelle « Navator » et des poèmes « *Le Myosotis* » et « *La jeune fille et l'oiseau* », sous le nom de Léo.

A la fin de 1851, elle rejoindra son fiancé en Suisse, à Lausanne où Grégoire est devenu professeur de français. S'en suit, le 20 décembre 1851, le mariage de Léodile et Grégoire à l'église d'Assens dans la banlieue de Lausanne. Cet office religieux fut effectué en présence de nombreux officiels dont le vice-président du conseil de l'instruction publique à Lausanne. Et un an et demi après, le 8 juin 1853, naissent à Lausanne André et Léo, leurs jumeaux.

En 1859, les éditions Lebégue à Bruxelles, publiaient le roman « *Une Vieille fille* » signé Léo, qu'elle avait écrit en 1851.

En 1860, dans le journal l'Espérance, sortait en feuilleton le roman « *Un Mariage Scandaleux* » sous la même signature Léo.

L'amnistie ayant été signée en 1860, le couple et leurs deux enfants revinrent en France, à Paris.

En 1861, Léodile est chez sa tante Victoire Belloteau et sa cousine Emma Darbez, au château de Fontmort à Champagné, chez qui elle termine son roman « *Un Divorce* ».

En 1862 elle publie chez Hachette le livre « *Un Mariage Scandaleux* » qu'elle signe pour la première fois André Léo.

À l'automne 1863, le couple emménage au 2, place de la promenade, Paris 17^{ème}.

Malheureusement, suite à un accident domestique, son mari Grégoire Champseix décède le 4 décembre 1863.

En Janvier 1867, André Léo s'installe au 92, rue Nollet, toujours dans le 17^{ème}, son dernier appartement parisien. Elle y reçoit, les jeudis après-midi, beaucoup de monde des lettres et des sciences, les Reclus, les Lemonnier, Sainte-Beuve, Jules Vallès, Élise de Pressensé, Louise Michel, Benoît Malon, Victor Hugo (lorsqu'il rentre d'exil après la chute de l'Empire).

En 1869, André Léo fonde, rue Nollet, la Société pour la revendication des droits des femmes ; elle collabore avec la revue *Le Droit des femmes* de Léon Richer et Maria Deraismes.

Elle écrit « *L'école primaire démocratique.* » dans *Le Siècle*, 27 juin 1869

Elle écrit « *Fondation d'une école.* » dans *Le Droit des Femmes*, n°17, 31 juillet 1869.

1870, juillet, André Léo annonce la création d'une école libre laïque pour la rentrée d'octobre. Parmi les enseignants : Paul Lacombe, pour l'histoire, Élisée Reclus pour la géographie, Aristide Rey pour l'histoire naturelle. Le siège de Paris par les Prussiens met fin à ce projet.

Entre 1869 et 1871 elle écrit dans les journaux: *L'opinion nationale*, *Le Siècle*, *Le Droit des femmes*, *La Démocratie*, *Le Rappel*, *La République des travailleurs*, *la Sociale*.

Elle refait sa vie, mais en Union Libre avec Benoît Malon, originaire de Précieux (Loire), fils de paysans devenu journaliste et écrivain engagé.

En 1871, à la capitulation de Paris devant les Prussiens, son fils André part pour le Poitou et Léo dans le Tarn.

La capitale s'embrase, le peuple se révolte contre le gouvernement d'Adolphe Thiers. La Commune de Paris va durer 72 jours, du 18 mars 1871 à la « Semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871.

Dès avril 1871, André Léo est à Paris. Elle écrit de nombreux articles de presse ; s'occupe dans le 17^e d'action sociale, nourriture, ambulances ; préside à l'Hôtel-de-Ville la Commission féminine de l'enseignement ; projette la création d'une école.

Le 10 de ce mois, dans son article, *Aux travailleurs des campagnes*, elle incite les campagnes à se soulever pour chasser les Prussiens. Malheureusement, c'est sans effet.

28 mai 1871, elle se réfugie pendant « la Semaine sanglante » chez Pauline Prins qui lui procure un faux passeport pour la Suisse.

Elle a échappé à l'exil des prisonnières communardes vers la Nouvelle Calédonie.

Elle continue d'écrire et a déjà publié 18 romans et nouvelles.

Nous pouvons citer certains acquis de La Commune de Paris, votés par Le Conseil de Commune de Paris en 1871 qui perdurent aujourd'hui :

- La séparation de l'église et de l'Etat (Loi de 1905).
- L'instruction laïque, gratuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes (loi Jules Ferry de 1882).
- L'égalité des hommes et des femmes (Constitution de 1946, puis loi de 1972).
- Versement de pensions aux blessés et veuves de guerre, prémices de la sécurité sociale.
- Limitation du temps de travail quotidien à 10 heures, etc...

Exilée, elle participe au congrès de la paix de Lausanne (Suisse) le 27 septembre 1871. Elle vante les succès de la résistance aux Prussiens et critique le traité de Versailles. Elle y critique les exactions des troupes d'Adolphe Thiers, mais aussi celles de certains communards. Elle dénonce les exécutions de prêtres, les démolitions de monuments et l'incendie de l'Hôtel de ville. Elle doit être exfiltrée car les anarchistes veulent la lyncher.

Fin 1871, elle est à Genève avec Benoit Malon.

Poursuivis par les polices, de 1872 à 1877, les deux exilés se réfugient en Italie à Locarno, puis Lugano, Chiasso, Côme, Viareggio, Palerme, Cagliari, Nuoro.

1878: Elle continue d'écrire pour la presse française ainsi que des romans tel « *Marianne* », dont l'intrigue se déroule à Poitiers. Cette année-là, elle quitte Benoit Malon, plus jeune qu'elle et trop volage.

Ses enfants font leurs études en France pour André (Ingénieur civil) et à Palerme pour Léo (Ingénieur en chimie agricole).

Fin 1878, elle achète une propriété à Formia quartier San Remigio (près de Naples) où, avec Léo, elle cultive des agrumes (Citronniers et orangers). Mais elle continue d'écrire.

1882: retour de André Léo à Paris après l'amnistie. Elle s'installe à Villeneuve-la-Garenne chez son fils André. Son fils Léo décède en 1884 à Formia à

l'âge de 33 ans, puis est incinéré à Rome.

1887: Elle écrit « *La Madone de Guido Reni* » et fréquente Caroline de Barrau et Pauline Kergomard, institutrices.

1888: Elle perd sa maison de Formia suite à un tremblement de terre.

De 1886 à 1891: Elle voyage entre Paris, l'Italie et le Poitou où elle revoit sa famille. Sa grande tristesse était de n'avoir pas assisté à l'enterrement de ses parents, en 1857 pour Zéphirin et 1878 pour Thalie alors qu'elle était exilée.

1891: Elle est présente à Lhonnaizé (86) où, avec sa cousine Emma Darbez, elle éduque des enfants parisiens en grande détresse (l'Union française pour le sauvetage de l'enfance).

1893 : Décès de son fils André à Nice à l'âge de 40 ans.

Elle s'installe en banlieue de Paris, à Charenton, puis à Saint-Maurice.

Elle publie plusieurs romans avec l'aide de la municipalité socialiste de Paris et de Georges Clémenceau. Durant sa vie, elle a écrit au moins 32 romans.

1900, 20 mai : décès d'André Léo à 76 ans, 13, rue des Épinettes à Saint-Maurice.

Elle est inhumée au cimetière d'Auteuil avec Grégoire Champseix et ses deux fils.

L'association André Léo a mené de nombreuses actions citées ci-dessous, afin de faire connaître André Léo dans le monde. Vous les retrouverez aussi sur le site andreleo.com.

Création de l'association en 1983 par Denise Sabourin, présidente (famille Gadiou/Caron), suite à la thèse « *André Léo, quel socialisme ?* » de Fernanda Gastaldello à l'université de Padoue (Italie).

1985, 1986 : Réédition de *La Femme et les Mœurs*, (préface, Monique Stupar) et édition de *André Léo, Journaliste* aux éditions du Lérot (Tusson, 16).

Relance association André Léo en 2000 : Centenaire de la mort d'André Léo.

En 2000, réédition de *Un Mariage Scandaleux*, (préface, Roger Picard) aux Cahiers Chauvinois et conférence à Lusignan et Champagné-Saint-Hilaire où nous avons inauguré une stèle dessinée par Chérifa Rossignol et créée par Louis Vibrac (ci-dessous).



En 2000, Conférences et inauguration de la place et stèle André Léo à Champagné-Saint-Hilaire. (Denise Sabourin, Fernanda Gastaldello, Claude Latta, Françoise Pasquay, Louis Vibrac, Jean-Louis Durand, Pierre Rossignol.

2005 : Création à Champagné du chemin de randonnée « Sur les pas d'André Léo » et inauguration du square, avec l'aide de la municipalité et du Pays Civraisien.

2007 : Création du site andreleo.com avec l'aide de la Région Poitou Charentes (2000 visites/mois). Présidence, Pierre Rossignol.

Réédition en 2010 de *Marianne*, en 2016 de *Aline-Ali*, en 2020 de *Le Père Brafort* (Préface de Alice Primi et Jean-Pierre Bonnet).

De 2012 à 2014: Trois conférences avec l'université de Poitiers suivies de l'édition des minutes sous le titre *Les Vies d'André Léo*, et sous la direction de Frédéric Chauvaud, François Dubasque, Pierre Rossignol, Louis Vibrac (Préface de Michelle Perrot).

2017: Présidence, Jean-Louis Durand (Lusignan).

L'année scolaire 2020/2021 de l'Association de Parents d'Elèves

Les membres de l'équipe de l'APE de 2020/2021 se sont tous réengagés pour 2021/2022.

Les contraintes sanitaires de l'année qui vient de s'écouler ont forcé l'équipe à s'adapter, voici les actions qui ont toutefois pu être menées :

° L'APE a organisé pour les enfants (le mercredi 4 novembre 2020) un joyeux Halloween . Ils ont pu se déguiser, à l'école, en squelettes, citrouilles, vampires et autres sorcières. Une sorcière et un fantôme ont offert des friandises dans chaque classe ! La déambulation dans les rues et le mélange des élèves ne pouvant être réalisable...

° Il y a eu des rebondissements pour le spectacle de Noël, initialement prévu le 16 décembre 2020 (mais reporté pour cause de coronavirus), il a finalement eu lieu en mars ! Les artistes de la compagnie de la Trace, avec leur spectacle « Oscar fou » ont enchanté petits et grands ! Ils ont tous participé !

Le père Noël est venu, lui, en temps et en heure, avec sa bonne humeur, il a offert un livre à chaque enfant.

° Les lots de la Tombola ont été distribués mi-janvier 2021. Merci à tous ceux qui y ont participé !

° Le carnaval a eu lieu le 18 mars 2021 (ci-dessous la photo des CM2), les enfants et leurs enseignant(e)s se sont déguisés, ont défilé en musique, puis ont dégusté des crêpes préparées par l'APE.

° Les contraintes sanitaires nous ont privé, pour la deuxième fois, de notre fête d'école ... Avec les rassemblements qui sont de nouveau possibles en cette rentrée 2021 (sous condition d'avoir le pass' sanitaire), nous espérons renouer avec toutes les festivités habituelles pour l'APE.

Nous remercions tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que cette année encore « très spéciale » se passe au mieux pour les enfants : l'équipe enseignante, l'équipe éducative, les bénévoles de l'APE, l'équipe municipale, et enfin les parents.

Nous souhaitons le meilleur à toutes les familles pour cette année scolaire 2021/2022 . Nous espérons que nos actions permettront d'apporter des moments de joie et de nouvelles expériences à tous les enfants !



Voici les noms du bureau de l'APE , pour l'année scolaire 2021/2022 : Angélique Foucher (présidente), Aurore Souil (vice-présidente), Joséphine De Lafosse (trésorière), Thomas Lhommeau (vice-trésorier), Mélanie Moreau (secrétaire) et Vanessa Ranger (vice-secrétaire).

Un grand MERCI à tous les parents qui donnent un petit peu ou beaucoup de leur temps à l'APE !!!



Pour nous joindre : ape.champagnesainthilaire@hotmail.com

Site : <https://www.facebook.com/APEChampagneSaintHilaire/>

Composition du bureau	
Président	Joel Granier
Vice Président	Olivier Deschamps
Secrétaire	Arnaud Granier
Secrétaire adjoint	Jean Paul Bigeau
Trésorier	Mickaël Berquin
Membres	Philippe Gagnaire, Franck Jatiault, Olivier Pin, Guillaume Mauzac



Quand septembre arrive, les élèves préparent les cartables et les chasseurs leurs treillis. Souvent décrits, les chasseurs rendent pourtant de nombreux services à la communauté. Leur présence va bien au-delà de l'action de chasse; ce sont, avec d'autres, les premiers observateurs de la nature. Le rôle du chasseur est méconnu et souffre d'une mauvaise image.

La chasse permet de maintenir, équilibrer les populations de gibiers en évitant la prolifération intempestive d'espèces.

Cette régulation permet de contenir les nombreux dégâts occasionnés par le gibier (cerfs, chevreuils, sangliers, pigeons, corbeaux, blaireaux, renards).

Malgré le contexte sanitaire compliqué, l'association a pu néanmoins continuer ses activités en respectant les règles sanitaires imposées durant l'année 2021 mais n'a cependant pas pu organiser le banquet annuel du mois d'avril.

Notre assemblée générale s'est tenue au mois de juin en présence d'une quarantaine de chasseurs.

Pour cette nouvelle saison, l'association compte une centaine de chasseurs, qui ont pu faire l'ouverture le dimanche 12 septembre sous une belle journée.

Le samedi, vous croiserez peut-être sur le bord d'un chemin les gilets orange des chasseurs de grand gibier. Ne prenez pas peur, vous pouvez aller à leurs rencontres. Ils seront ravis de pouvoir échanger avec vous et vous expliquer leur activité.

Le traditionnel banquet de l'ACCA se tiendra le 9 avril 2022 en soirée dans la grande salle des fêtes.

Le bureau tient à remercier tous les chasseurs et agriculteurs pour la mise à disposition de leurs terres ainsi que M. le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien à notre ACCA.

Arnaud GRANIER

Comité de Jumelage Champagné-Saint-Hilaire / Saint-Romphaire



Une nouvelle année de passée. Perturbée par l'état de crise sanitaire, nous avons quand même pu participer à la randonnée communale et passer une excellente journée à Champagné-Saint-Hilaire.

Le rassemblement annuel étant une nouvelle fois annulé pour la seconde année consécutive, il nous tarde de nous retrouver. La tentative de septembre est, elle aussi, restée sans suite. Nous avons chacun à titre privé reçu ou revu nos compagnons de

route à notre rythme et au gré de nos escapades.

Ce n'est que partie remise. Le comité de jumelage Champagné-Saint-Hilaire/Saint-Romphaire (Bourg vallée aujourd'hui) reste actif et prépare la saison 2022. Ne doutons pas qu'avec tout ce temps d'adaptation, ce sera un rendez-vous extraordinaire pour le dernier week-end de juin (25/26 juin 2022). Nous accueillerons nos invités avec le rang qui leur est dû et, nous l'espérons tous, un maximum de participants mais surtout comme de coutume avec joie et bonne humeur.

Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quittés en chemin cette année des deux côtés du Poitou et de la Normandie.

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre ou à contacter le bureau.

Président : Olivier PIN (0681651297) ; Vice-Président : Michel Mingot ; trésorière : Béatrice Melin ; Secrétaire : Cécile Rouhault; membres : Joël Boilledieu, Jérôme Godet, Nadine Rogeon,

Olivier PIN



Nous tenons à remercier tous les donateurs et donneuses qui se sont déplacés pour notre collecte de 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous n'avons eu qu'une collecte durant cette année 2021. Elle a eu lieu le 20 juillet où les donateurs et donneuses se sont déplacés en nombre puisque nous avons eu 39 présents.

Il n'existe à ce jour pas de traitement ni de médicaments de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits sanguins labiles issus des dons. Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable. D'autant plus que les besoins ne cessent d'augmenter.

Chaque jour en France, 10 000 dons sont nécessaires pour soigner un million de malades par an, souffrant de cancer, de maladie du sang ou d'hémorragie.

Ces malades sont soignés grâce aux dons de sang, directement via la transfusion sanguine ou indirectement par l'utilisation des médicaments dérivés du sang issu du don de plasma. Donneurs, c'est grâce à votre générosité que les médecins sauvent des vies en administrant à leurs patients des transfusions de sang, de plasma et de plaquettes indispensables au bon fonctionnement du corps humain.

L'autosuffisance nationale en produits sanguins est « la » mission de l'EFS. Développer la collecte au plus près des donateurs, gérer avec rigueur les réserves de produits sanguins, qui ont une durée de vie limitée, et réfléchir avec les prescripteurs au « transfuser juste et mieux » : tels sont les moyens mis en œuvre par l'EFS pour rester fidèle à ce choix de société.

Nous espérons que vous serez nombreux lors de nos prochaines collectes.

Les collectes de 2022 auront lieu le 17 mars et le 18 novembre.

Les manifestations 2022 :

- Concours de belote 12 février
- Théâtre les 26 et 27 février
- Voyage le 21 mai
- Assemblée générale le 19 novembre
- Illuminations et Théléthon le 2 décembre

Le bureau :

- président : CAMUS Emmanuel
- vice-président : POUPARD Jean-michel
- trésorière : VUZE Caty
- trésorière adjointe : COLLINET Clémence
- Secrétaire : PIN Christelle
- secrétaire adjointe : THOMAS Anaïs

Membres : ARCOURT Pascal, DUGUE Yves, BONNIN Vincent, SQUINABOL Stéphane, VUZE Claire, THOMAS Damien.

Nous vous présentons à tous et à toutes, nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Faites le don de la vie



Donnez votre sang

Anaïs THOMAS

Communauté Locale de Champagné-Saint-Hilaire

Voici venue la fin de cette année 2021 où nous avons eu, malgré la pandémie, la possibilité d'accompagner les familles en deuil et leur apporter soutien et empathie au moment des obsèques. Nous avons eu aussi le plaisir de nous retrouver à la messe dominicale et autres fêtes et cérémonies. Les membres de notre fraternité de Gençay (comme d'autres fraternités) sont solidaires entre eux et se rendent disponibles quand leur présence est souhaitée dans les églises des différentes communes. Merci à eux tous !

Notre paroisse Saint-Sauveur en Civraisien a accueilli le Père Mathias KUYO qui remplace le Père Joël DIANTAMA, appelé à poursuivre sa mission

ailleurs.

Le journal trimestriel « Au Cœur de la Vie » nous donne le calendrier des messes et nous informe des autres événements.

Nous vous invitons à nous rejoindre (jeunes retraités et autres) pour assurer la transmission religieuse que nous avons reçue de ceux qui nous ont précédés.

Le Père Michel MOUSSIÉSSI, curé de notre paroisse, réside à Gençay 5, rue de l'Abbé Gauffreteau et nous pouvons le contacter par téléphone au 05 49 59 31 12 ou au 06 31 85 86 26.

Très bonne année 2022 à tous !

Henriette BLAUDEAU

Bonjour à tous,

Pour cette année 2022, le comité des fêtes vient vous souhaiter ses meilleurs vœux et que cette nouvelle année soit l'occasion de retrouver la joie de vivre et le plaisir de la fête.

Cette année fut encore en demie teinte; seule notre manifestation des « 3 fontaines en fête » fut maintenue où, malheureusement, il y eut peu de spectateurs pour cause de l'obligation du pass sanitaire. Pourtant, nous avons eu une super prestation d'Élodie DUBOIS et Mickaël VIGNEAU.



Pour 2022, 4 dates importantes à retenir :

- 27 mars Loto
- 19 juin St GERVAIS
- 20 août 3 Fontaines en fête
- 26 novembre Loto

Programme de la journée du 20 août : brocante toute la journée avec restauration rapide le midi et le soir. A l'affiche cette année, le groupe tri marrant en lever de rideau, suivi du sosie officiel de Céline DION. NAYAH

Nouveau bureau :

Président LHOMMEAU Thomas
Trésorier MINGOT Michel
Secrétaire MOUSSAC Serge

Vice-président DAVION Gregory
Vice-trésorier MOINET Jean-Christophe
Vice-secrétaire DUBREUIL Marie-Hélène



De gauche à droite :
MINGOT Michel, MOINET Jean-Christophe, MOUSSAC Serge, LHOMMEAU Thomas,
DUBREUIL Marie-Hélène, MELIN Bernard, excusés DAVION Gregory

Le président
LHOMMEAU Thomas

Après 18 années de présidence, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé à faire vivre notre commune ainsi que les nombreuses personnes qui ont participé à nos animations (St Gervais, loto, réveillon, humoriste, base de loisirs , randonnée etc.....)

Festivement MINGOT Michel

Ensemble Vocal de Champagné-Saint-Hilaire

L'ensemble vocal de Champagné-Saint-Hilaire fait partie de l'association « Murmures et Cultures à Champagné ». Il a repris fin septembre 2020, le mardi soir à 20 h15, sous la baguette de notre cheffe de chœur, Chantal Protin. Malheureusement, après un mois, nous avons dû interrompre nos répétitions.

Le second confinement nous interdisait à nouveau de nous rassembler pour chanter. Cela nous a tous plus ou moins frustrés. Le 13 août de cette année 2021, Champagné-Saint-Hilaire avait la joie d'ac-

cueillir la Compagnie de la Trace (Groupe théâtral) de Civray pour jouer une pièce en extérieur. Nous avons pu nous joindre à eux et animer la première partie de cette soirée après avoir effectué un mini-stage de 2 jours afin d'apprendre de nouveaux chants. Ce fut l'occasion de nous retrouver après des mois de privation à cause du Coronavirus. Chantal a assuré ces deux jours avec courage et persévérance.

Le 13 août, par une très chaude fin de journée, l'ensemble vocal a pris grand plaisir devant un public conquis. Nous espérons qu'en saison 2021-2022, nous pourrions enfin reprendre un rythme régulier de répétitions pour assurer quelques petits concerts au cours de l'année.

Nous recrutons toujours, n'hésitez pas à nous rejoindre ! L'ambiance est bonne et c'est accessible à tous.

*Texte de Gertrude PETERS,
Photo d'Annette BOSSEBOEUF*



Cette année 2021, malgré la pandémie, en prenant les mesures de sécurité, nous avons organisé :

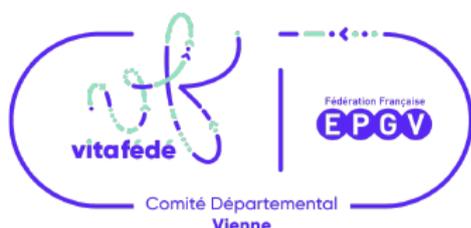
- La Commémoration du 59^{ème} anniversaire de Cessez-le-feu en Algérie, cérémonie en petit comité : M. le Maire, les porte - drapeaux, et quelques adhérents.
- Le Dimanche 5 Septembre, quel plaisir de se retrouver autour d'un déjeuner - barbecue dans la petite salle ! C'était une journée très agréable.

Le Président du Comité a demandé d'observer une minute de silence à la mémoire de nos amis disparus : Fernand Malherbe et Christian Gourvenec.

Bonne Année à toutes et à tous.

Claude GUILLAUD

Gymnastique Volontaire



GARDER LA FORME AVEC LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pratiquer la gymnastique volontaire avec nous vous permet de :

- garder la forme avec des activités santé et bien être, gymnastique douce, stretching,
- tonifier votre silhouette grâce à des activités efficaces : abdos, fessiers, renforcement musculaire
- vous défouler avec des activités chorégraphiées : step, cardio.

Le sport, bien encadré et associé à une bonne hygiène de vie, permet de prévenir certaines maladies chroniques et a des effets positifs rapides sur le corps et le mental !

Nos atouts à Champagné-Saint-Hilaire :

- Une animatrice diplômée et professionnelle
- Des activités variées
- Un prix accessible (payable au trimestre)
- Une dynamique de groupe, une ambiance conviviale et sympathique
- La mise en pratique des dernières techniques tendances
- Un club adhérent à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique volontaire

Quand et comment ? Le mercredi de 20h30 à 21h30 à la grande salle des fêtes, de début septembre à fin juin, hors vacances scolaires. Nous serons heureux de vous accueillir, même en cours d'année ! Prix de la licence au prorata et deux séances offertes pour essayer !

Renseignements Émilie 06 84 25 73 96 / Virginie 06 64 29 28 65 / Claire 06 83 30 29 91



L'école alternative laïque Le Jardin à Grandir a une capacité d'accueil de 12 enfants âgés de 3 à 11 ans. Les enfants sont accompagnés au quotidien par Clémence Dujour (directrice et facilitatrice d'apprentissage) et par Johan Borsoti. Suite à sa mission de volontariat en service civique à l'école Montessori de Salvart à Migné-Auxances, Johan accompagne les enfants et Clémence bénévolement pour cette année 2021/2022.

L'école propose quatre axes pédagogiques forts basés sur le **vivre-ensemble** ; aussi, nous laissons une place importante à l'accueil des émotions, la communication et la médiation. L'école s'inspire de la pensée de **Maria Montessori** et propose aux enfants d'évoluer à leur rythme, dans un environnement adapté afin qu'ils développent une réelle autonomie. L'école se déroule dans une yourte aménagée, où différents supports d'apprentissages sont proposés. Le matériel scientifique pensé par Maria Montessori est présent et répond aux besoins des enfants de 3 à 11 ans.

Une approche ludique et artistique est aussi proposée avec la **Dynamique Naturelle de la Parole**. Cette dynamique sollicite tous les sens afin d'appréhender tous les composants du langage, par le biais de jeux, comptines et créations artistiques.

Enfin, l'école du Jardin à Grandir a rejoint un projet de recherche action autour de l'école du dehors, en partenariat avec le GRAINE Poitou-Charentes ainsi qu'avec le Réseau national École et Nature. L'étude porte sur les interactions formatrices en lien avec l'environnement naturel. Les membres de l'école ont un accès libre au jardin et pratiquent **l'école du dehors** tous les mardis dans les bois. Nous profitons pleinement de notre environnement rural riche de découvertes et d'apprentissages.

Nous avons la chance d'être ponctuellement ou plus régulièrement accompagnés par des personnes bénévoles sur des temps spécifiques comme le yoga, l'anglais, le japonais, la botanique, la musique...



En quelques mots sur l'année 2020 et 2021, nous avons dû, comme toutes les écoles, nous adapter aux contraintes sanitaires. Le cadre de l'école a permis de passer beaucoup de temps à l'extérieur, dans les bois mais aussi dans le jardin de

l'école où les enfants ont mis en place leur potager : des lasagnes carrées ! Carole (semencière à Chaumes), Audrey et Olivier (maraîchers au Petit Bois Brault) ont accompagné les enfants dans la réalisation de leur potager. Et pour les lasagnes, nous avons suivi les conseils du parrain de notre association : Xavier Mathias !

<https://www.decitre.fr/livres/le-potager-en-lasagnes-9782035926869.html>

Trois enfants vivant aux États-Unis - Los Angeles - et dont l'école était fermée à cause de la covid, ont rejoint l'école sur une période de trois mois. Leur accueil dans le groupe d'enfants s'est déroulé de manière évidente et a laissé un souvenir magnifique aux élèves du Jardin à Grandir ainsi qu'à leur famille. Les enfants continuent de correspondre depuis leur départ.

Nous pouvons remercier Ludivine Aumont (service civique) et Paul Vergnaud (éducateur spécialisé en formation IRTS) pour leur implication, leur sérieux et leur gentillesse. Ils ont œuvré à ce que cette année à l'école du Jardin à Grandir soit belle.



À la rentrée 2021/2022, il y a 11 élèves inscrits de 4 à 9 ans, la ligne pédagogique reste inchangée, nous prévoyons des sorties à la bibliothèque de Champagné-Saint-Hilaire.

Nous avons de nombreuses envies et projets que nous sommes en train de développer et de choisir. Nous n'aurons pas assez d'une année pour tous les réaliser !

Nous sommes heureux de pouvoir vivre cette aventure enthousiasmante. Si vous souhaitez nous rejoindre, l'association est ouverte à toutes et tous et ce sera un plaisir de vous rencontrer!

L'équipe du Jardin à Grandir vous souhaite une belle année 2022, solidaire, paisible et riche de joies quotidiennes... !

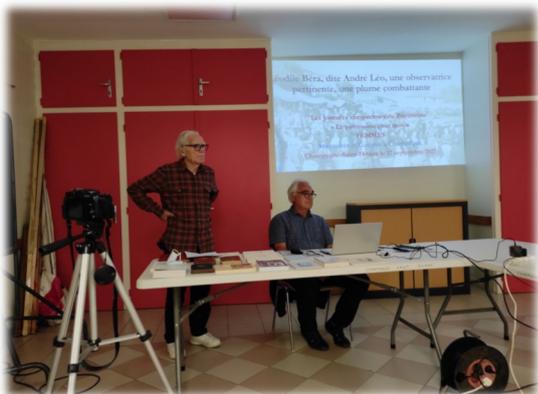
Membres du bureau : Anne-Sophie Chaplain, Gabriel Grosbard, Guillaume Grosbard et Guillaume Dujour.

Téléphone : 07 54 37 56 80

Gabriel GROSBARD

Pas de soirée soupes ! Pas d'expo de photos sur le thème pourtant alléchant de « Emotions et sentiments » ! Pas de participation de la chorale à la Fête de la Musique puisqu'elle n'a pas eu lieu ! Mais la chorale s'est retrouvée début août pour un stage de deux jours afin de préparer la première partie de la soirée du 13 août, animée par la Compagnie de la Trace avec la pièce « Je viens chercher Jean ».

En 2021, le Covid 19 nous a vraiment coupé nos zèles.



Mais nous avons trouvé une belle compensation avec les Journées Européennes du Patrimoine. Pierre Rossignol a su décrire à un public attentif, le parcours exceptionnel de notre Léodile Béra, de Champagné où elle a vécu de 1830 à 1851, à la banlieue de Paris où elle est morte en 1900. Elle nous a conté la vie de Champagné de son époque, dans un roman intitulé « Un mariage scandaleux »

signé André Léo.

Femme intelligente, révoltée contre le sort immérité des **femmes**, elle illustre au mieux le thème choisi pour l'exposition de peinture et de dessins d'enfants présentée le lendemain samedi. Beauté des visages, magnificence des vêtements, personnalités célèbres ou inconnues, gestes gracieux. C'était une **superbe exposition** aux dires des visiteurs, à laquelle s'ajoutait la statue réalisée sous le règne de Louis XIV, représentant la Vierge à l'Enfant.

Gageons que 2022 sera une bonne année pour tout le monde et nous permettra d'organiser nos événements habituels!



Texte de Louis VIBRAC et Photos d'Annette BOSSEBOEUF

Le Merveilleux Noël



Peut-on appeler cette année 2020 une année blanche ?

C'est, en effet, ce que les adhérents du Merveilleux Noël ont vécu depuis le mois de Mars 2020. Covid étant toujours en activité!!

Nous n'avons pas pu reprendre nos ateliers comme nous le souhaitions.

Ce fut donc en septembre 2021 que nous avons eu la joie de nous retrouver pour un grand nombre d'adhérents.

La reprise n'est pas simplifiée après une longue interruption. Mais nous avons des projets qui vont nous stimuler : la journée Portes Ouvertes le 28 novembre, notre participation au téléthon, et à la décoration du village pour Noël.

L'année prochaine, nous essaierons de poursuivre nos activités, afin que chacun puisse exprimer ses dons et en faire part à tous.

Avec plaisir nous ferons refonctionner les machines à coudre, les scies, les pinceaux etc....

Venez nous rejoindre tous les mardis dans la petite salle, vous y serez bien accueillis par toute l'équipe qui se joint à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2022 sans interruption d'activités !!!!!

Anne-Marie CHAMBON

L'association Let's go. Allons-y ! a pris le relais de l'association : « Eh s'il y avait un jardin ! » le 7 janvier 2021.

Le parcours du passeur de relais a cheminé et transporté de nouvelles activités.

Let's go, allons-y ! a déjà proposé des séances de relaxation (Qi Qong , Tai-Chi, jeu d'écriture, balade dans Champagné-Saint-Hilaire). Ces premiers moments nous ont redonné l'envie de recréer du lien. Ecouter la parole, les envies, apprendre à être bien avec les autres, apprendre à construire ensemble, apprendre à s'exprimer...Expérimenter l'évolution.

Notre animatrice se balade, s'arrête, récolte la parole, propose des animations :

Des séances de TaiChi :

- les mercredis soirs de 18h à 20h dans la grande salle des fêtes

Des séances de relaxation, écriture, dessin, balade

- les jeudis matins de 10h à 12h dans la petite salle des fêtes.

Nous animerons un moment pour le Téléthon. Un projet avec l'école, le terreau se prépare... Déjà des demandes à participer à des réflexions sont en étude.

Votre parole, vos participations ...seront bien venues pour cheminer ensemble...

Les coordonnées : Association Let's go. Allons-y !...
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Les statuts : disponibles en Mairie ou sur demande

Adresse email de l'association : en cours de création

Présidente : eliane.papillon.le.noc@orange.fr

Trésorière : vero.hulain@orange.fr

Animatrice : marie-paule.jalladeau@wanadoo.fr

Téléphone :

Marie-Paule Jalladeau : 06 62 21 15 17

SC Champagné-Saint-Hilaire « Les Montagnards »

Suite à l'assemblée générale de Juin 2021, de nombreux joueurs, joueuses et dirigeants étaient présents. Pas de changement au sein du bureau. Président : Maxime COISCAUD, Vice-Président : Jean VUZE, Trésorier : Vincent COISCAUD et Secrétaire : Jacques DION.

Bilan sportif saison 2020/2021 :

Pour sa poursuite en 4^{ème} division, le club a réalisé une entente avec le club voisin de La Ferrière Airoux. Malheureusement, la saison a été arrêtée pour l'ensemble des licenciés, suite à la situation sanitaire.

Début de saison 2021/2022 :

Suite à la mise en sommeil du club de La Ferrière Airoux, le SC CHAMPAGNE débute cette nouvelle saison avec un effectif de 55 licenciés (8 dirigeants, 21 adultes masculins, et 26 jeunes). Le début de saison est correct pour l'équipe masculine (milieu de classement en championnat, toujours en lice dans certaines coupes), mais l'état d'esprit et l'envie sont très prometteurs pour la suite. Concernant les jeunes, les U14/U15 s'entraînent les mercredis et jouent les samedis sur le stade de Champagné. Les jeunes sont encadrés par un éducateur / joueur du club (Teddy BOUDIER). Les autres catégories jouent dans les villages aux alentours. Pour tous renseignements, contacter : Jacques DION, secrétaire du club au 05-49-97-33-39 ou 06-80-93-86-63.

Animations extra-sportives :

Annulation de toutes activités extra-sportives en 2020.

Participation aux illuminations de Noël, au téléthon et vente des calendriers durant le mois de décembre 2021

Organisation du repas du foot le Samedi 19 Mars 2022.

Notre assemblée générale pour cette saison aura lieu le Vendredi 4 Juin 2022 afin de précéder l'évènement d'été du club avec son populaire repas du samedi soir.

Le président remercie toutes les personnes : membres du bureau, bénévoles et parents de joueurs qui s'investissent pour que « **LES MONTAGNARDS** » continuent d'être présents les samedis et dimanches sur les stades de football.

Venez les encourager, les licenciés du club apprécieront énormément.



Maxime COISCAUD

4 - EXPRESSION LIBRE

La vie des curés d'autrefois à Champagné-Saint-Hilaire

Le maire, l'instituteur, le curé, voilà les trois personnalités qui jouissaient autrefois d'une véritable autorité dans les villages-paroisses. Ils se distinguaient à l'habit : le costume du maire lors des cérémonies, la blouse de l'instituteur dans son école, la soutane du curé en permanence.

L'homme à la soutane

Cette soutane avait été préconisée par treize conciles dont celui de Trêves en 1238 qui précise notamment : « *L'habit des prêtres doit être long et fermé.* » C'est après le concile de Trente en 1545 que s'impose la forme traditionnelle de la soutane. Le mot vient de l'italien *sottana* qui signifie « vêtement de dessous » par rapport aux habits liturgiques. Généralement, c'est une robe noire et longue, boutonnée sur le devant, fermée au col. En France, le port de la soutane a été interdit momentanément sous la Révolution de 1789 et lors de la crise anticléricale de 1905. Puis à quelques mois du Concile du Vatican de 1962, la décision de le rendre facultatif à Paris par le Cardinal Feltrin, sera suivie par une forte majorité de curés.

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes prêtres, et pas seulement traditionnalistes, revendiquent le port de la soutane, comme un signe visible de leur engagement religieux, et parfois comme une « blouse de travail ». Dans une société qui pousse chacun de ses membres à être identifiable, surtout lorsqu'il exerce sa mission, la soutane redevient « tendance » diraient les promoteurs de la mode.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, sous la monarchie des Louis (XIII, XIV, XV et XVI), ceux d'avant la Révolution, la soutane n'était pas l'objet de débats ! Et c'est la vie des curés de cette époque, desservants de l'église de Champagné-Saint-Hilaire, que je me propose d'évoquer. Ils étaient non seulement des desservants de la paroisse, mais habitants comme en témoigne encore l'existence du presbytère.

Le presbytère ou cure

C'est le logement de Monsieur le Curé. Il abrite souvent sa servante, et parfois un vicaire qui est un prêtre adjoint pouvant l'assister ou le remplacer en cas d'indisponibilité. Les presbytères qui sont aussi le bureau « administratif » de la paroisse, où peuvent se tenir des réunions, sont toujours non loin de l'église. A Champagné, il touche l'église. Il faisait partie d'ailleurs, avec le lazaret contigu, d'un ensemble dédié aux soins des Champagnois, soins de l'âme et soins du corps.



La date de 1844 inscrite sur le linteau de la porte sud ne peut correspondre à sa construction, mais à une restauration. En effet, les deux fenêtres à accolade et le magnifique escalier à vis qui permet d'accéder à l'étage, situent sa construction à la fin du Moyen-Age. Et on comprend qu'en 1728, le Curé Parat puisse dire de l'escalier qu'il « *est fort usé* ». C'est une haute et grande bâtisse traversée par un couloir qui ouvre sur la rue de l'église et celle du presbytère. Elle abrite aujourd'hui plusieurs appartements HLM.

Des curés bien implantés dans la paroisse

Sept curés se succèdent à Champagné-Saint-Hilaire durant la période choisie, de 1610 à 1791. Ce qui, bien calculé, donne une moyenne de 21 ans en fonction dans la paroisse. Alors que, pour la même époque, elle n'est que de 15 ans pour tout le diocèse. Les curés de Champagné font donc partie de ceux qui font preuve de la plus grande stabilité, ce qui pourrait s'expliquer par une tâche exaltante et prenante. Le curé Gireuse qui est le curé du début de la Révolution, décompte en effet 800 communiant dans sa paroisse de Saint-Gervais, Saint-Protais, alors que l'église Saint-Laurent de Romagne en compte 700 et l'église Notre-Dame de Gençay 350. De plus, il a pu bénéficier de l'appui du vicaire Louis Gaultier durant 7 ans, de novembre 1783 au 15 avril 1790.

Les sept curés sous les rois Louis

	Identité	Début
Guy	PAPON	1610
Jacques	PERRIN	1633
Pierre	LOYSEAU	1660
Sylvain	LOISEAU	1691
Jean	PARAT	1719
Joseph	MARTIN	1734
Joseph	GIREUSE	1766

Il faut dire que Champagné-Saint-Hilaire est alors une seigneurie appartenant au Chapitre de Saint-

Hilaire-le-Grand de Poitiers, l'une des plus riches, sinon la plus riche des 10 dont les Chanoines étaient les seigneurs. Et s'il y avait une paysannerie aisée, à la fin du XV^e siècle, après la guerre de Cent-Ans, les fonctions d'une ville étaient représentées, par des foires disposant d'une halle, par des hommes de loi, notaires et procureur royal, par des soldats et une prison abrités dans la maison forte. Bref, Champagné-Saint-Hilaire, constituait un monde riche de conditions diverses, mais que le curé devait conduire sans exception jusqu'aux portes du paradis. La diversité des ouailles champagnoises ne devait pas déplaire à chacun des curés certes, mais deux autres conditions pouvaient également convenir aux desservants de l'église : le train de vie permis par leurs revenus, et leur pouvoir temporel donné par leur fonction. Ils ne pouvaient cependant pas manquer de se dire, selon les mots du curé Parat, "Messieurs les chanoines de Saint Hilaire le Grand de Poitiers sont patrons de la cure et seigneurs temporels"

Les revenus de la cure

Ils sont nombreux et variés, mais font-ils un total élevé ?

Il y a d'abord « *la portion congrue* », c'est-à-dire la petite part des dîmes que les chanoines de Poitiers prélèvent sur leurs tenanciers, les paysans qui exploitent « leur » terre. Selon sa déclaration des biens et des revenus de sa cure exigée en 1728, le curé Parat la chiffre à 120 livres en argent, plus 112 livres prélevées sur les dîmes du fief de la Millière enclavé dans la paroisse de Champagné, et 4 barriques de vin.

La cure est *propriétaire d'un logis* à Poitiers dont elle a hérité en 1705, à la mort de Mademoiselle Marie Supplice à l'âge de 90 ans, contre l'obligation de dire annuellement 8 messes pour le repos de son âme. Ce logis, modeste sans doute, puisqu'il n'est loué que pour 7 livres et 4 sols, rapporte quand même chaque année une somme qui serait de l'ordre de 1000€, aujourd'hui.

L'église a hérité, elle, en échange de 16 messes dites pour les donateurs, Jacques Roignon et Anne Agier, sa femme, *d'un ensemble de biens* situés dans le bourg de Champagné (maison, petite grangette et jardin), plus une terre labourable donnant environ 5 mesures de blé, et d'une rente de deux boisseaux de blé à 5 sols en argent.

Le curé de la paroisse Saint Gervais-Saint Protais peut compter aussi sur *le casuel*. C'est une ressource aléatoire puisqu'il s'agit des rétributions pour les cérémonies où il officie, c'est-à-dire les baptêmes, les bénédictions, les mariages, les fu-

nérailles, auxquels s'ajoutent les quêtes, et les quelques recettes perçues par la *fabrique*. Celle-ci est un petit comité de catholiques qui gère les fonds nécessaires à l'entretien du bâtiment de l'église et de son mobilier.

Au total, l'abbé Parat déclare en décembre 1728 un revenu de 444 livres 4 sols, ce qui ferait aujourd'hui quelque chose comme un peu plus de 5000 €. C'est un revenu modeste par rapport aux paroisses du diocèse, mais je soupçonne le curé Parat, en bon contribuable, de déclarer au minimum. Deux précisions le laissent supposer :

Le casuel est irrégulier, on le sait, or l'abbé Parat dit : « *Pour ce qui est du casuel, il doit être compté pour rien, la pauvreté de cette paroisse causée par le fréquent passage des gens de guerre qui est des plus grands du royaume, est si grande que les habitants sont plus en situation de recevoir que de rien donner.* » Et il n'oublie pas de signaler que les bougies, les hosties, le vin de messe et l'entretien du presbytère qui, selon lui, est fort usé, tout cela se monte à 35 livres qu'il faut soustraire de ses revenus.

Encore ne dénonce-t-il pas la destination du revenu de 90 livres, montant du loyer de la métairie de Pied Baugé, loué à Jean Gayet et à sa femme Marie Robert. Il va aux chapelains des deux chapelles de Sainte Catherine et de Notre-Dame de la pitié, qui sont Philippe Mercier et Hervé Delaville.

Les curés de Champagné insérés dans l'économie locale

Une partie substantielle du revenu des desservants de l'église Saint-Gervais, Saint Protais, provient donc du travail de la terre par les habitants de la paroisse. Mais une autre partie qu'il n'est pas possible de chiffrer, provient du faire-valoir direct par Messieurs les curés. Trois actes nous fournissent la preuve de cette activité.

Le premier a trait au Pré Vicaire. C'est une pièce de terre qui s'ouvre sur la route du presbytère en face de celui-ci, et sur lequel a été construite depuis, la salle de catéchisme. Au temps de l'abbé Gireuse, Maurice Aymé est menuisier mais il exploite aussi un pré voisin, auquel il ne peut accéder qu'en passant sur celui de la cure. Un droit de passage qui était en usage à l'époque de ses parents avait cessé sans qu'on sache pourquoi. Il demande donc de réactiver ce droit et Joseph Philippe Gireuse accepte. Mais il émet toutes sortes de conditions parmi lesquelles il y a celles-ci : « *Ledit Aymé et les siens ne pourront sortir le foin de leur pré que lorsque ledit sieur curé aura sorti celui du sien, et dans tous les cas, sera tenu ledit*

Aymé d'avertir le dit sieur curé avant que d'entrer dans le pré - vicaire... en plus de la rente de 2 sous dix deniers qui paie l'usage de ce droit, le menuisier s'oblige de continuer de payer à l'avenir audit sieur curé le [champart au huitième de la récolte]. » Pour le cas où Maurice Aymé n'aurait pas compris, l'abbé Gireuse donne des consignes qui ne sont pas dénuées de bon sens, ni d'expérience : « *ne passer sur le pré-vicaire que dans les temps convenables et en temps sec auquel les pas des bœufs ou chevaux et le train des charrettes ne pourraient faire aucun dommage..., précaution qu'ils observeront avec rigueur, dans le cas où il sera nécessaire de fumer ledit pré, pour quoi faire ils prendront garde de choisir le temps le plus sec ou le temps de gelée où le sol a le plus de solidité.* »

Le deuxième acte notarié qui date du 22 janvier 1778, nous apprend que M. le curé de Champagné a cédé un petit morceau de pré contenant deux boisselées de la mesure de Gençay, à Messire Louis d'Anché, écuyer, demeurant au lieu de Bretagne. Les deux parties sont convenues d'une contrepartie sous forme de rente annuelle de 8 livres. Cet accord à l'amiable est justifié par cet argument : « [ce pré] étant très mal renfermé, les haies étant toutes, ou pourries ou rompues, le bétail dudit seigneur d'Anché et celui dudit sieur curé vont nécessairement d'un terrain sur l'autre, ce qui entraîne infailliblement des plaintes et des questions ».

Le troisième est une réclamation faite durant la Révolution par la citoyenne Plaisant qui nous renseigne sur l'espèce d'animaux élevés par le curé Gireuse. Elle demande à « être payée de 31 journées qu'elle a employées à la garde et hébergement de **brebis et moutons** appartenant à la nation représentant Gireuse... » Faut-il préciser que les biens de l'Eglise, sont alors nationalisés ?

Est-il besoin aussi de faire remarquer que le ton de l'abbé Gireuse est différent selon qu'il est sollicité ou solliciteur, et selon qu'il traite avec un roturier ou un noble : autoritaire avec le premier, arrangeant avec le second. C'est un homme de pouvoir et il sait intelligemment s'en servir.

Les pouvoirs du curé de paroisse.

Un curé est un clerc, un lettré, c'est-à-dire qu'il sait lire et écrire, et qu'il est cultivé. Au milieu d'une population qui n'est pas astreinte à l'école obligatoire, il se distingue par ses connaissances dans de nombreux domaines. Le curé a été volontiers caricaturé dans les farces du Moyen-Age, et souvent pris pour auteur d'adultère. Mais le Concile de Trente qui bouleverse le catholicisme à partir de 1545, pousse à l'amélioration de leur situation. On leur construit un presbytère, et celui de Champagné

dispose d'un étage avec un escalier à vis, comme le Vieux Logis, la demeure de la famille noble des Desmiers de la Carlière.

Le 22 février 1681, l'évêque de Poitiers Har道in Fortin de la Hoguette crée un établissement d'enseignement catholique chargé de former les prêtres, appelé grand séminaire (de *seminarium*, pépinière). Trois ans plus tard, le 6 juillet 1684, le même évêque fonde le petit séminaire. Y entrent les enfants remarquables par les desservants des églises pour suivre un enseignement secondaire qui les conduira vers le grand séminaire ou non. Des subsides permettent d'y accueillir des enfants de familles pauvres.

Durant le siècle qui précède la Révolution, les curés de Champagné-Saint-Hilaire sont donc d'anciens séminaristes, instruits en théologie, à l'aise pour prononcer des sermons, et dotés d'un jugement qui inspire le respect de l'administration royale comme des fidèles. Ainsi sont-ils à même de tenir les registres paroissiaux dans lesquels ils notent les naissances, les mariages et les décès. Cette tâche concernant l'état - civil est accomplie sérieusement par le curé Joseph Martin. Quand le 13 mai 1756 Jean François Decressac, délégué de son Evêque fait la visite pastorale, il note à propos du registre paroissial : « *Nous l'avons trouvé exactement tenu* ».



En l'absence de techniques de communication, les curés constituent les relais d'un réseau efficace. Par exemple, lorsque Colbert lance sa « recherche des usurpateurs du titre de noble », Sylvain Loiseau est appelé à délivrer des actes de baptême comme preuves. Le même est sollicité

par le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand qui veut désigner Antoine Cordelier comme gardien de la prison de Champagné-Saint-Hilaire en 1716, puis André Berland comme sergent ordinaire en 1718. Il a assez de crédit pour leur délivrer un certificat de « *de bonne vie et mœurs* ».

Les sept curés qui se sont succédé durant les deux siècles après l'apparition du protestantisme ont contenu celui-ci par une immersion longue dans la population de la paroisse où ils ont eu le souci de remplir sérieusement leurs fonctions, et de doter leur église de meubles nouveaux, les fonts baptismaux sous Pierre Loiseau (devenus le bénitier de l'entrée), un nouveau tabernacle le 24 février 1759, sous Joseph Martin, et de deux madones, l'une en bois, l'autre en pierre.

Ces mêmes curés qui ont habité le presbytère



durant les deux siècles qui ont précédé la Révolution, pouvaient à la fois égaler en prestige les nobles, et régler des questions de pratiques agricoles. Le dernier, l'abbé Gireuse, dans la tourmente révolutionnaire a choisi son camp : après avoir hésité, il finit par refuser de prêter serment de fidélité à la Constitution que l'assemblée révo-

lutionnaire prépare, et il émigre en Espagne où il mourra. On comprend qu'il n'était pas prêt à accepter les nouveautés, quand on sait qu'il obéissait sagement à la royauté en lisant, à la messe du dimanche une fois par trimestre, l'édit de Henri II datant de 1556, qui menaçait de la peine de mort «les femmes qui, ayant caché leur grossesse et leur accouchement, laissent périr leur enfant sans qu'il ait reçu le baptême ».

L'histoire aime assez nous étonner pour peu qu'on y entre dans le détail. Dans un premier temps, l'abbé Gireuse est remplacé par l'abbé Néron. Celui-ci va donc dire la messe sur l'autel dédié aux martyrs Saint Gervais et Saint Protais qui ont été massacrés sur l'ordre de ... Néron, Empereur romain.

Louis VIBRAC

La Vierge à l'Enfant



Après 42 ans de séjour au secret, dans les réserves du musée Sainte-Croix à Poitiers, *la Vierge à l'enfant*, statue en bois de 70 cm de haut, chef-d'œuvre du XVIIème siècle, est revenue dans notre commune et paroisse. Cette pièce précieuse du patrimoine de Champagné-Saint-Hilaire avait été l'une des 60 statues qui composaient l'exposition Madones du Montmorillonnais présentée du 6 juillet au 2 septembre 1979 dans la chapelle de Montmorillon et du 15 septembre au 15 octobre au Musée Sainte-Croix. C'est en raison d'un réagencement du fonds artistique de ce musée qu'elle est rentrée à Champagné-Saint-Hilaire le jeudi 12 août 2021.

Ses mains trapues plaquent l'Enfant Jésus sur son

flanc gauche, dans une attitude solennelle plutôt que maternelle, ses yeux et ceux de l'enfant fixés vers le lointain.

Ni le nom du sculpteur, ni l'origine du bois ne sont connus, mais sa datation au XVIIème siècle est confirmée par plusieurs détails, vestimentaires notamment. La Vierge de face est « vêtue d'une robe à manches longues et ajustées, dont l'encolure est pourvue de plis souples. Le bas de la robe porte des plis creux en virgules sur sa jambe gauche et un faisceau de plis verticaux à arêtes aigües sur la jambe droite ». Ils découvrent l'extrémité du pied gauche, chaussé d'un soulier à bout rond.

Il est facile de comprendre la prolifération des madones au siècle de Louis XIV si l'on se rappelle que les 40 dernières années du siècle précédent ont été ensanglantées par des Guerres de Religion, Catholiques contre Protestants (ou Calvinistes, Réformés, Huguenots). Un des désaccords portait sur le statut de la Vierge Marie dont les protestants craignaient qu'elle prenne trop de place dans l'intercession des fidèles auprès de Dieu...

L'Edit de Nantes imposé par le sage Henri IV en 1598 a mis fin aux atrocités remplacées, heureusement, par des moyens de séduction plus chrétiens. Les madones (la Mère et l'Enfant) envahissent les églises catholiques, souvent polychromes donc dans tout leur éclat de beauté et d'attendrissement. Comme celle en pierre qui orne le chœur de l'église Saint-Gervais et Saint Protais, la madone de bois qui revient dans sa commune-paroisse a subi les dégradations du temps.

L'Enfant a perdu les mains et les pieds et le bois est un peu fendu, mais des traces de polychromie

montrent la qualité du bleu du corsage et du voile, et du rouge de la robe et du manteau.

Par la technique de l'anoxie qui consiste à placer la statue dans un volume étanche privé d'oxygène, pour que les insectes à tous les stades soient exterminés dans le bois, elle est préservée des nouvelles dégradations naturelles.

Cette statue va pouvoir prendre une place importante dans le patrimoine sculptural de Champagné-Saint-Hilaire en tant que chef-d'œuvre et témoignage de l'histoire religieuse de notre commune.

Elle s'ajoute aux quatre divinités païennes qui datent de l'époque romaine et aux personnages laïques, bibliques et surnaturels sculptés sur la façade de l'église romane. Elle symbolisera l'admission d'une religion chrétienne multiculturelle et peut-être la reconnaissance au moins biblique de l'importance historique de la femme.

Louis VIBRAC

Mais t'es haut ! Bilan Météo



Comment a été vécu le changement climatique à Champagné-Saint-Hilaire, durant ces 12 mois passés, durs à vivre à cause du confinement ? En douceur, pourrait-on dire si l'on compare notre météorologie à celle des régions qui ont subi de violentes inondations.

Certes le mois de juin nous a bien surpris. Il n'a été très chaud que durant trois jours, mais il ne nous avait pas habitués à être le mois le plus chaud en moyenne, et surtout il a été le mois le plus pluvieux avec un total de 168 mm. Ces précipitations ont pu constituer une réserve qui a compensé l'absence d'averses de cet été, qui ne totalise sur ses trois mois qu'une centaine de mm d'eau.

C'est vrai aussi que la « saison froide » n'a pas été rigoureuse. La série de gelées nocturnes s'est décalée autour du 10 avril et le mercure n'est pas descendu à des profondeurs vertigineuses. Un événement pluvio-thermique de toute beauté a eu

lieu le 12 février : il est tombé une eau *en surfusion* comme disent les spécialistes, qui a comme vitrifié les arbres, les transformant en spectres transparents. Les grues avaient sans doute été surprises par ce coup de froid sur notre région car elles sont passées en masse dès le 14.

La Nature violente nous a épargnés. Nous avons bien eu un vent violent le 15 novembre, et le 9 mai un orage, mais les éléments « enragés » sont allés frapper ailleurs. Pas de déluges entêtés, pas de rafales de vents acharnées sur les arbres, pas de ciel tonnant et illuminé coupant l'électricité.

Bien sûr il a fallu remplacer dans les jardins l'arrosage naturel qui a manqué l'été, et malgré ça subir les dégâts du mildiou, mais les champs ont été productifs, en maïs notamment. Et avec les 960 mm de pluie sur 12 mois, le spectre du manque d'eau ne peut nous préoccuper pour l'instant.

Mois / Année	T° du Matin	T° de journée	Pluviométrie	Événement
Octobre 2020	10,5	16	136 mm	
Novembre	8	14	34 mm	Tempête le 15
Décembre	5,7	9	137 mm ?	
Janvier 2021	3,2	7,5	99 mm	Voile de neige le 4
Février	6,2	10,8	106 mm	Arbres verglacés le 12
Mars	4,4	12,2	28 mm	Vent NW fort dominant
Avril	6,8	16,1	33,5 mm	Vent EST fort- Gelées
Mai	10,6	17,5	114 mm	Orage le 9
Juin	16,8	25,7	168 mm	Du 10 au 15, canicule
Juillet	16,2	24,2	53 mm	30° pendant 4 jours
Août	15,32	23,5	19 mm	En 5 jours de pluie
Septembre	14,1	24,4	33 mm	Fin de mois très douce



Louis VIBRAC

Beau poème de Félix Leclerc sur la vieillesse

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regret, sans regarder l'heure.
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,
Car à chaque âge se rattache un bonheur.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps,
Le garder sain en dedans, beau en dehors.
Ne jamais abdiquer devant un effort.
L'âge n'a rien à voir avec la mort.

Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce !
À ceux qui se sentent perdus dans la brousse,
Qui ne croient plus que la vie peut être douce,
Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.

Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement.
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.
Être fier d'avoir les cheveux blancs,
Car pour être heureux, on a encore le temps.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour,
Car où que l'on soit, à l'aube du jour,
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec l'espoir,
Être content de soi en se couchant le soir.
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,
Se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir !

Ne regrette pas de vieillir.
C'est un privilège refusé à beaucoup !

